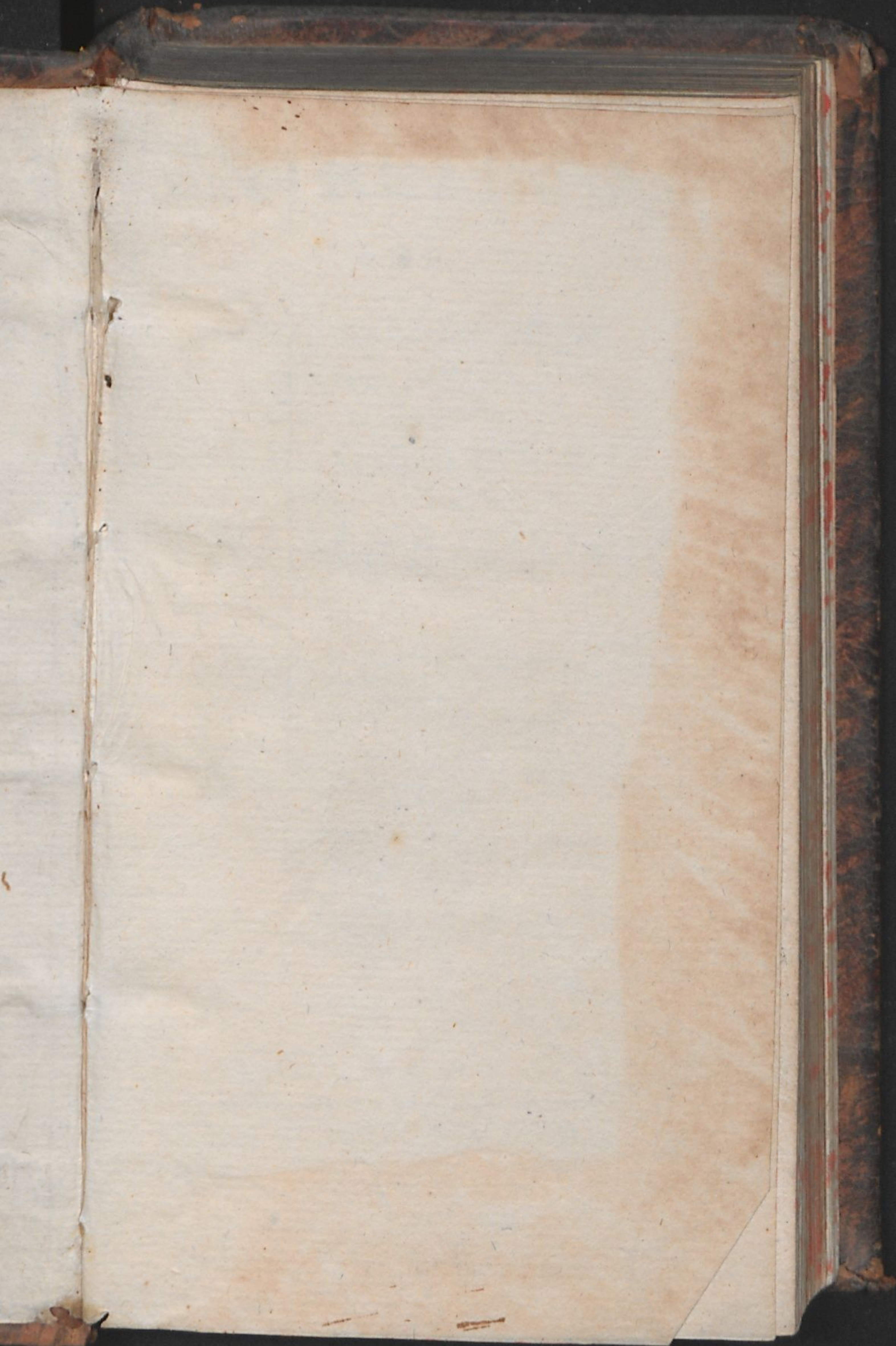
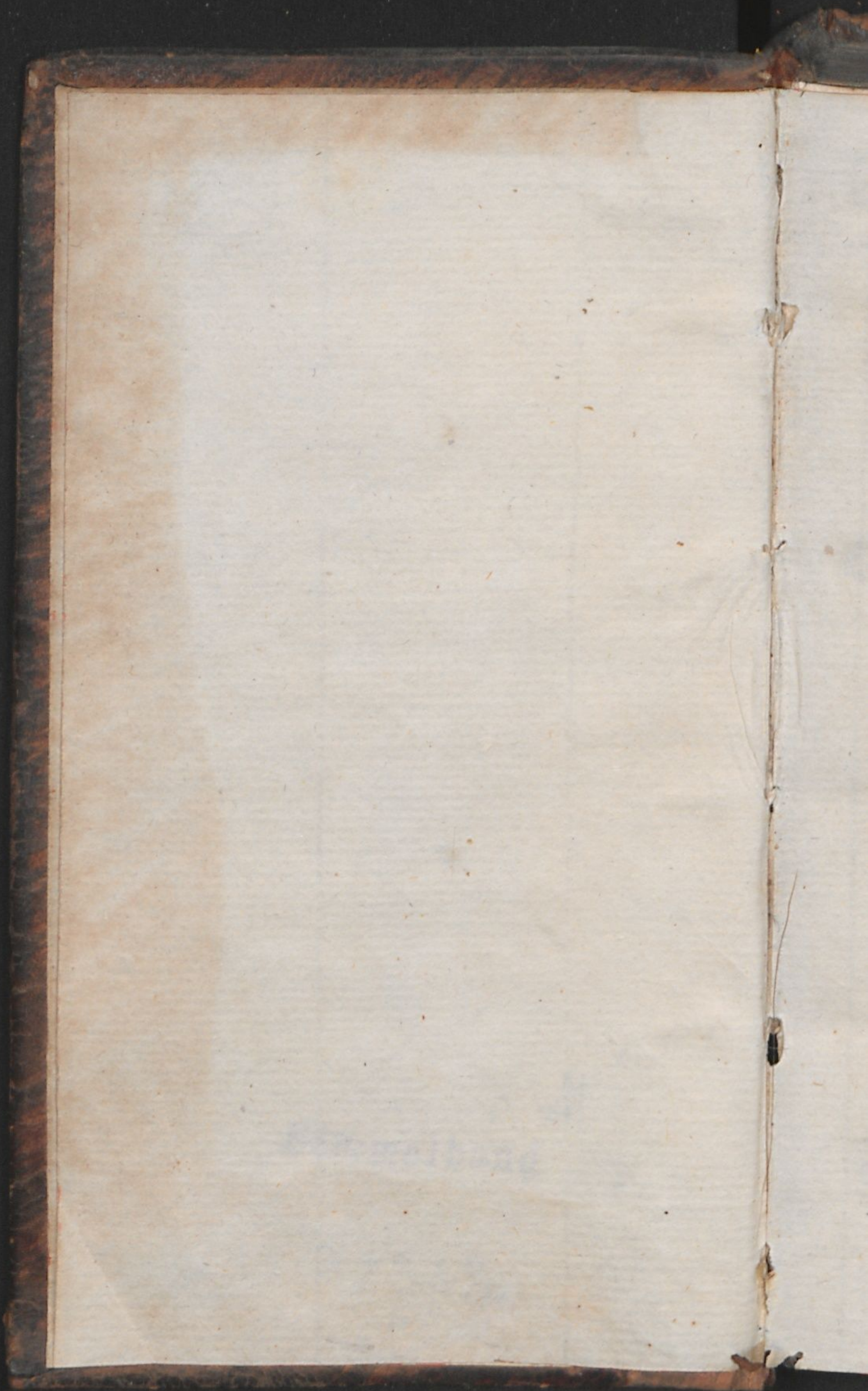


Mi
Sammelband 37

g.H. 13. 10343





INTRETIENS

300

England Scandinavien
us. 1770. 1771.

LA CADALE

MERIDDE

1770

1771

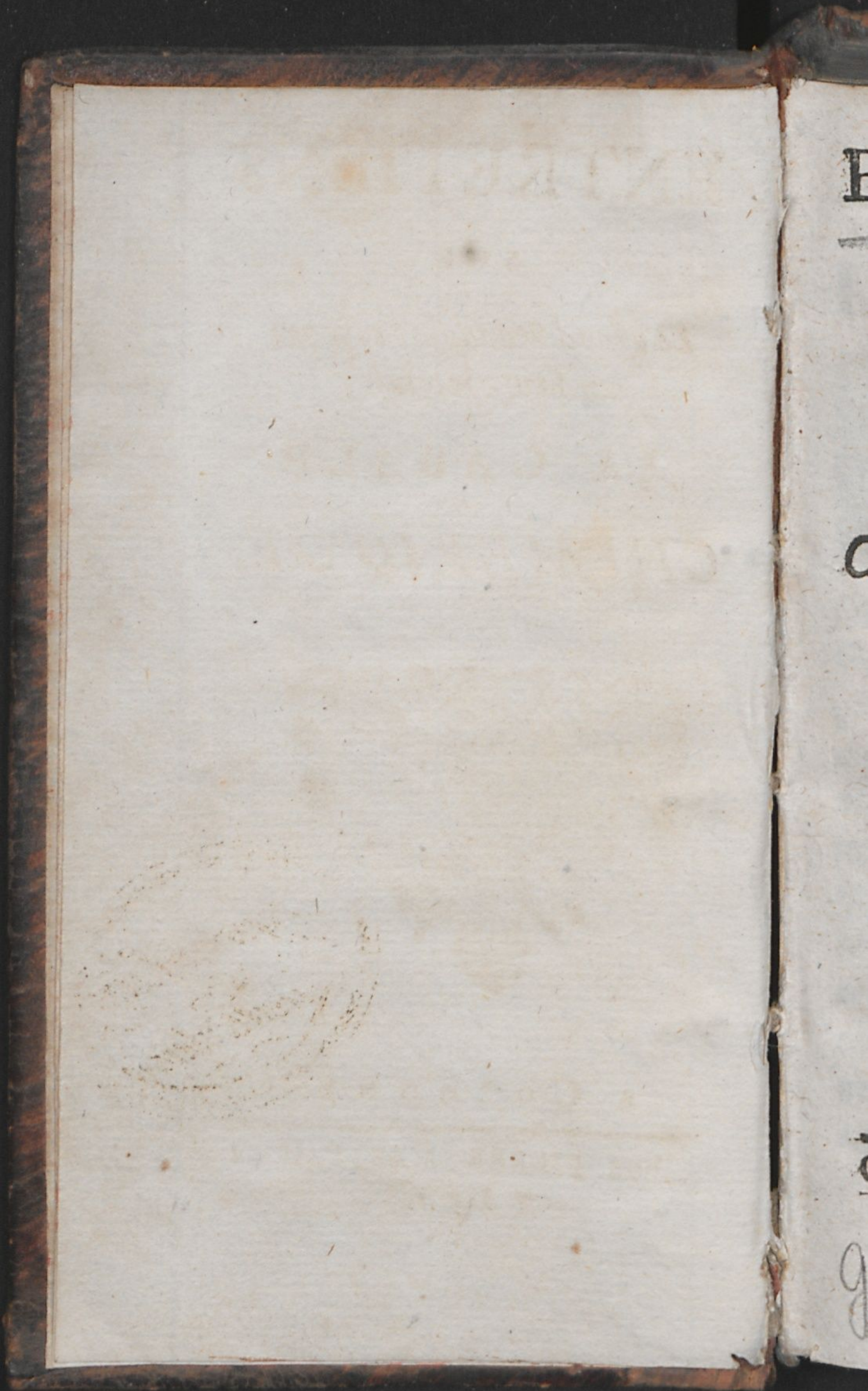
1772

1773

1774

1775





ENTRETIENS

SUR

*Le grand Scandale causé par
un Livre intitulé,*

LA CABALE

CHIMÉRIQUE.



A COLOGNE,

Chez PIERRE MARTEAU,

1691.

G.K. 13. 10813.

UNIVERSITÄTS-
LIBRARIE



[Verf.] Pierre Bayle

1947 822

L
[Decorative initial]

fair
On n
qu'o
du a
men
nero
fussi
te d
tre
chos
neu
te



A V I S

D U

LIBRAIRE.



*U*n grand nombre d'Ecrits qui a déjà paru sur cette matiere, ne m'a point empêché de faire imprimer ces Entretiens. On m'a fait esperer que le tour qu'on y a pris seroit à l'épreuve du degoust que le public commence d'avoir. Je ne m'étonnerois pas, Lecteurs, que vous fussiez déjà bien las de cette sorte d'Ouvrages, car depuis quatre mois on ne parle d'autre chose. Le Marchand de Geneve qui s'est tant rompu la tête pour former un Projet de

* 2

paix

Avis du LIBRAIRE.

paix generale, ne croyoit pas qu'en y travaillant, il jettoit les semences d'une guerre civile entre les Auteurs Refugiez, qui seroit une source inépuisable de discordes & de medisances. C'est ainsi que va le monde: on croit travailler pour une chose, & il resulte de nôtre travail tout le contraire de ce qu'on en attendoit.

Il est à croire que les suites de ce demeslé n'iront pas loin: la chose a esté d'abord prise sur un ton à ne durer pas beaucoup, nullum violentum durabile; & comme je l'ay déjà dit, on commence à ne plus lire ce qui se publie là-dessus. Le meilleur moyen d'arrêter la plume de ces Messieurs, est assurément de
n'a

AVIS DU LIBRAIRE.

n'acheter point leurs Ouvrages, car dès lors ils ne trouveront plus de Libraire qui se veuille charger de leurs Copies. Je me suis fait prier quelque tems, quoy que par le titre je jugeasse que ces Entretiens venoient du bon parti; & je ne me suis resolu à l'impression, que par l'assurance qu'on m'a donnée que la forme repareroit la disgrâce de la matiere. Je souhaite que cela soit tant pour vôtre satisfaction, ami Lecteur, que pour mon propre intérêt.

Au reste l'Auteur de ces Entretiens ne s'est pas fort assujetti à donner aux deux Interlocuteurs un caractere uniforme & bien soutenu. Il affecte au contraire de brouiller un peu les

Avis du LIBRAIRE.

couleurs, afin que personne ne puisse croire qu'il a voulu faire des portraits où certaines gens fussent reconnus. Ce n'a point esté sa pensee, & il a mieux aimé passer par dessus les loix du Dialogue, & s'exposer luy-même à la critique des Maîtres, que de donner lieu de se plaindre qu'il ait voulu caractériser personne. Ainsi pour entrer dans son esprit, on ne doit considérer que la matiere même qu'il examine: le reste n'a esté mis que pour servir d'amusement.

Le 10. Septemb^r.
1691.

Som-

Sommaire des Entretiens.

Du I.

- S**I l'emportement de stile doit être permis par forme de privilegee à M. *Jurieu*. Pag. 4. 10
- S'il n'y a que la verité qui offense. 12
- Si l'extrait de lettre du *Ministre de Geneve* inseré dans la Cabale Chimerique prouve la realité de la Cabale. 15. 17
- Si l'on peut par charité conseiller à un Libraire d'imprimer un mechant livre. 20
- Si il est probable que M. *Bayle* n'ait pas leu le Projet de paix. 25
- Si ce Projet est comparable à un bourgeois qui parle de se rendre durant un siege. 28
- Morale de M. *Jurieu* avec distinction. 30. 41
- Si la Cabale Chimerique fait les Officiers Refugiez sans conscience. 33
- Et donne des eloges aux *Arnauds* & aux *Pelissons*. 34
- Que M. *Jurieu* n'est point *Misanthrope*. 36
- Sa morale sur la reconciliation. 38
- Sur la patience des injures. 42
- Sa maxime, que tout est permis en guerre ouverte. 46

Du

Sommaire des Entretiens.

Du II.

SI M. Bayle a melé Poltrot avec les
Condez & les Colignis. 48 & suiv.

S'il a dit que nous ne detestons pas
l'action de Poltrot. 62

Sentimens de M. Jurieu sur le Prince
de Condé quand il repondit à
Maimbourg. 57

La vocation extraordinaire de nos Re-
formateurs comment expliquée par
Ms. Claude & Jurieu. 66

Charge extraordinaire dont M. Ju-
rieu est digne. 68

Du III.

SI M. Jurieu doit accuser comme
Fiscal. 75

Et comme Guette en Israël. 79

Pourquoi on a parlé de sa maladie dans
la Cabale Chimerique. 81

Parisot allegué. 84

Si les reproches faits à M. Jurieu sont
une marque de partialité pour l'E-
glise Romaine. 85

Si on lui a bien reproché la maxime,
que tout est permis dans la guerre, &
s'il a excepté l'assassinat. 87

Sa sensibilité pour les prosperitez de
nos armes. 98

D'où procede. 102

Ses sentimens sur la maniere d'atta-
quer

Sommaire des Entretiens.

- quer la France. 98
- S'il aura besoin d'une grande humilité
en cas que ses propheties s'accom-
plissent. 108
- Annibal cité. 100
- Du IV.
- S**I la Cabale Chimerique a confon-
du l'amour de Dieu & l'amour
d'un Roy. 112
- Comte de Soissons allegué. 117
- Balzac cité. 118
- Refutation de l'endroit de la Cabale
Chimerique concernant l'Abbaye
de la Trappe. 119
- Si ce qu'on a dit de M. de la Conseillere
dans la Cabale a été bien refuté. 122
- Reflexions sur ce que M. Jurieu en a
dit dans son Apologie. 128
- S'il fut censuré par le Synode d'Amster-
dam. 133
- Reflexions sur ce qu'il ne veut point se
donner du repos. 135
- Pourquoi M. Bayle s'est comparé à M.
Arnaud. 139
- Si l'Auteur des Remarques generales a
bien feu la chronologie des livres de
Jurieu. 141
- S'il a bien reproché à M. Bayle sa ma-
ladie. 143
- De la reponse aux prejudgés de M. I. 145
- Re-

Sommaire des Entretiens.

| | |
|---|--------------|
| Reflexions sur ce qu'on dit que le stile de M. Bayle ressemble à celui de <i>l'Avis aux Refugiez.</i> & suiv. | 148 |
| <i>Bibliothèque Universelle citée.</i> | 153 |
| Auteurs injustement soupçonnés & persecutés. | 155 |
| M. Claude allegué. | 156. 166 |
| Refutation de ceux qui excusent <i>l'Avis aux Refugiez.</i> | 158. & suiv. |

DU V.

| | |
|---|-------------|
| D es raisons qui selon M. <i>Jurieu</i> empe- chent M. Bayle de retourner en Fran- ce. | 170 |
| <i>Cyrano Bergerac</i> cité. | 172 |
| Du <i>Commentaire</i> philosophique. | 174 |
| Pourquoi M. Bayle n'a pas mis en justice M. <i>Jurieu.</i> | 179 |
| <i>Lactance</i> cité. | 183 |
| Requête de M. <i>Jurieu</i> aux <i>Bourguem.</i> | 184 |
| M. <i>Daille</i> cité. | 186 |
| Zèle de M. <i>Jurieu</i> est comme celui des guer- riers qui n'aiment point la paix. | 188 |
| Privileges à demander pour lui. | 193 |
| <i>In'ien l'Apostat</i> cité. | 196 |
| Synode de <i>Naerden.</i> | 198 |
| Pere <i>Simon.</i> | 201 |
| <i>Tavernier.</i> | 202 |
| <i>Poirct</i> cité. | 207 & suiv. |
| Temoignage rendu à M. I par ceux de dehors. | 212 |
| Ce quil a dit des <i>Synodes de France.</i> | 214 |
| Belle resolution des amis de M. <i>Jurieu</i> quoy que M. Bayle puisse faire & dire. | 219 |
| Reflexion sur l'edition de Paris, de <i>l'Avis aux Refugiez.</i> | 220 |
| Medisances contre <i>Erasmus.</i> | 221 |

(1)
ENTRETIENS

*Sur le grand Scandale causé par un
Livre intitulé*

LA CABALE

CHIMERIQUE.

PHILODEME.



QUE vous semble du
livre qui vient de
paroître sous le ti-
tre de *Cabale Chi-
merique* ? N'êtes-
vous point de mon avis, qu'il est
aussi propre à scandaliser les bon-
nes ames, que celuy de M. Ju-
rieu est propre à les édifier ?

A G A T H O N.

Tout à fait de vôtre avis. Car
quoy de plus édifiant, que de
voir un Pasteur si zélé pour la
A bonne

(2)

bonne cause, qu'il luy suffit que des gens luy soient suspects, pour les diffamer publiquement? Ces tiedes, ces Pasteurs qui ne sont pas rongez du zele de la maison de Dieu, attendroient à se remuer qu'ils eussent des preuves convainquantes & juridiques, & s'adresseroient alors à ceux qui sont juges nez de ces affaires. Mais cette lenteur & cette regularité ne valent rien. Vive M. Jurieu & sa sainte & irreguliere impatience. Si tout le monde luy ressembloit, & si ceux à qui Dieu a mis le glaive en main imitoient cette noble & divine ardeur qui le transporte, Monsr. Bayle n'auroit pas eu le tems de nous scandaliser par sa *Cabale Chimerique*.

PH. Je ne vois personne, même parmi ceux qui se possèdent le plus à la vûe de tout ce grand fracas, qui le ne blâme des'être
tant

(3)
tant emporté, & d'avoir si mal
soutenu le personnage de Philo-
sophe.

AG. C'est aussi ce que je
trouve fort à redire dans ses ma-
nieres. Etant Philosophe, il de-
voit écrire avec moderation, &
n'empiéter pas sur les droits des
Theologiens. Quand il aura fait
le zélé & le devot aussi long-tems
que M. J. on luy pardonnera ce
stérile : mais jusqu'à ce tems-là,
ce sera une usurpation presque
sacrilege, attendu que ce sera
une espece de vol de bien d'E-
glise.

PH. C'est en vain qu'il s'ex-
cuse sur ce qu'il a été accusé de
crimes qui meritent une mort
infame. Il falloit toujours se sou-
venir que l'accusateur est un
grand serviteur de Dieu, que le
zele de sa maison a rongé, com-
me il nous le prêchoit luy-mê-
me un de ces jours ; & qui a usé

(4)

ses forces au service de l'Eglise, comme il a dit luy-même dans quelque'un de ses écrits.

AG. Vous avez raison ; & pour moy qui ay femme & sœurs d'une vertu sans reproche, je souffrirois patiemment, en consideration de ce zele, que M. J. s'il le trouvoit à propos, publiast contre elles une Satyre aussi infamante, que celle de Buffi Rabutin contre Madame d'Olonne.

PH. Ne parlez pas ainsi ; ce n'est point un cas possible : & peut-être que si vous y passiez, on qu'au moins si vous vous trouviez en peril de la vie par sa plume, vous ne vous laisseriez pas pendre sans rien dire pour vôtre justification. Aussi ne blâmons-nous point ni vous ni moi l'Auteur de la Cabale Chimerique, s'il s'étoit tenu dans les bornes d'une défense moderée.

AG.

(5)

AG. Pourquoi ne voudriez-vous pas que je le blâmâsse même en ce cas-là? Quelque moderation qu'il eust gardée, n'auroit-il pas dit qu'il étoit accusé injustement des crimes les plus infames & les plus atroces qui se puissent commettre; & n'auroit-ce pas été dire intelligiblement pour tout le monde, que M. J. étoit un calomniateur, & un faux témoin pour faire perdre l'honneur & la vie à un innocent? Or qu'y a-t il dans la Cabale Chimerique qui soit plus fort que cette injure? Est-ce ainsi qu'un Pasteur qui a tant travaillé pour la gloire de Dieu, doit être traité? La moindre recompense qu'il a méritée, n'est-ce pas de pouvoir accuser impunément de tout ce qu'il luy plaira *ad majorem Dei gloriam*, pour la plus grande gloire de Dieu, ceux qu'il ne trouvera pas assez zelez?

A 3

PH.

(6)

PH. Vous avez raison : je ne songeois pas assez à l'importance de ses services, & à la retribution qui luy en est due dès cette vie ; & si vous voulez vous joindre avec moy, nous ferons signer une Requête à tous nos amis, & l'irons presenter en corps au Souverain, à ce qu'il soit permis à M. J. en recompense de ses travaux, d'accuser désormais qui il voudra, sans qu'il soit permis aux accusez de rien publier contre luy, sauf à eux à se justifier, s'ils peuvent, tout doucement & sans bruit.

AG. Plust à Dieu qu'une semblable Requête favorablement repondue depuis deux ans, nous eust delivrez du scandale que l'absolution de M. de la Conseillere & la Cabale Chimerique nous ont causez ! Le mal que j'y vois, mon cher Philodeme, c'est que nous sommes
ici

ici
don
stic
leg
fon
M.
je n
ces
Co
&
par
I
allu
en
po
en
qu
ses
qu
cle
n'a
se a
du
M

(7)

ici sous un Gouvernement qui donne trop à la raison & à la justice, pour accorder des privileges aussi extraordinaires que le sont ceux que le zele ardent de M. J. a meritez, & sans lesquels je ne vois pas comment il reduira ces méchans critiques de son Commentaire sur l'Apocalypse, & ces frondeurs des miracles repandus dans ses Pastorales.

PH. Il semble que vous fassiez allusion à la médifance que ses ennemis font courir, qu'il n'a point decouvert d'autre Cabale en Hollande, que celle de quelques beaux esprits qui décrioient ses Ouvrages & sa conduite, & qui, ô prodige honteux à ce siecle! soutenoient que jamais on n'avoit si mal defendu nôtre cause à tout prendre, qu'il l'a defenduë.

AG. Vous me faites tort.
Moy faire allusion à de telles
A 4 médi-

(8)

médifances ? J'aimerois mieux ne me souvenir de rien ; & quand je le verrois , je ne croirois pas que M. J. fust capable de convertir en Cabale d'Etat une Cabale qui n'en voudroit qu'à ses pretendus defauts.

PH. Ha que vous me faites plaisir par une reponse si devote ! Je vous demande pardon d'avoir crû si legerement , que les conversations que vous avez eûes depuis peu avec un ami de nos malheureux Cabalistes , auroient pû laisser quelque mauvaise impression dans vôtre esprit.

AG. Tant s'en faut , que j'en suis sorti mille fois plus prevenu que je ne l'étois contre eux ; & si vous voulez , je vous feray voir qu'on ne m'a rien dit qui n'ait dû augmenter la passion que j'ay conçûë pour M. J.

PH. Tres-volontiers , j'enten-

ten-

tendray de vous comment vos
contestations se sont passées.

A G. L'ami des Cabalistes
parla le premier, & me deman-
de d'abord en souriant, si je n'é-
tois pas enfin guéri de l'indul-
gence excessive qu'il avoit re-
marquée en moy pour les écrits
emportez. Je luy répondis que
mon indulgence subsistoit tou-
jours à l'égard de certaines per-
sonnes privilégiées; mais que
je blâmerois toujours ceux qui
dans des circonstances sembla-
bles à celles de la Cabale Chime-
rique, n'écrivoient pas avec la
derniere moderation.

PH. C'étoit répondre que ce-
la. Que vous repartit-on?

A G. L'ami souriant encore plus
malicieusement, me conseilla
de ne pas me laisser surprendre.
*Car, dit-il, c'est ici que vous pouvez
découvrir une des profondeurs de nos
spirituels. Ils ont double poids & dou-*

ble mesure. Ce qu'on leur dit de dur est un emportement inexcusable : ce qu'ils disent aux autres en qualité d'agresseurs, & cent fois plus durement, ne doit être regardé qu'avec respect, ni repoussé que le chapeau à la main. Tendres de conscience, & censeurs rigides de ceux qui n'observent pas à la lettre les maximes Evangeliques à leur égard, ils déchirent les autres sans nul scrupule, ou canonisent ceux qui le font. On diroit, poursuivit-il, que leur Cabale a décidé que le privilege d'injurier luy doit appartenir incommunicablement à tout autre.

Et nul n'aura ce droit hors à nous & nos amis.

Mais il est à craindre que la Cabale Chimerique n'en appelle comme d'abus.

PH. Vous le laissâtes dire tout cela sans l'interrompre ?

AG. Il falut bien le faire ; car pour luy bien répondre, c'étoit à moy à attendre qu'il conclût par quelque raison solide.

Com-

Comme il ne m'en donna aucune, je luy répondis froidement que son conseil ne meferoit pas changer de conduite, & que je persisterois à croire que les mêmes choses sont loüables ou blâmables selon les gens.

PH. Ne vous dit-il point que tous ceux qui depuis l'impres-
sion de la Cabale Chimerique
moralisent avec tant de beaux
lieux communs sur le tort que se
fait un homme en écrivant d'un
stile emporté, font mille fois plus
de prejudice à la reputation de
M. J. qu'à celle de M. B. ?

AG. Nous y revinmes plus
d'une fois. Il n'avoit garde d'ou-
blier cela, ni de me soutenir
que les emportemens de M. J. si
souvent reiterez, & pour des
sujets cent fois moindres que
ceux qu'il a donnez à M. B. de se
fâcher, surpassent de beaucoup
l'emportement de M. B. &

dur
: ce
l'ag-
ent,
, ni
Ten-
ides
ette
ard,
pu-
On
Ca-
rier
ment
ors.
bale
bus.
ire
e;
é-
on-
de.
m-

qu'au fond un Ministre de l'Evangile est plus obligé qu'un Philosophe à la patience & à la moderation. Mais je me defendis si bien sur cet article, qu'il me semble que je remportay la victoire.

PH. Il étoit bien facile de la remporter. Il n'y avoit qu'à luy dire que ceux qui crient si haut à l'innocence, sont souvent les plus criminels, & qu'il n'y a que la verité qui offense.

AG. Ne croyez pas que j'aye oublié de luy dire une chose qui est si souvent rebatuë dans tous les lieux où l'on parle contre la Cabale Chimerique. Mais pour toute réponse il me renvoya à ce que M. B. a remarqué sur la maxime, *Il n'y a que la verité qui offense*, * dans ses Nouvelles Lettres contre Maimbourg.

PH. Avez-vous été chercher ce que c'est ?

* 1. Part. pag 136, & suiv,

AG.

AG. Non : je n'ay pas ce livre-là, & je ne say même si je le lirois, au cas qu'on me le prêtast.

PH. Fort bien : je louë votre sainte indignation, qui se repand de la personne sur tout ce qui luy appartient. Mais en demeurâtes-vous là avec l'ami des Cabalistes ?

AG. Nullement, nous batimes furieusement du pays, & l'une de mes premieres objections fut de luy dire, que le Ministre de Geneve qui a envoyé à M. B. le Projet de paix, ne l'a pas regardé comme un livre de Chevalerie plein de visions seulement, puis que M. B. a publié un extrait de lettre, où ce Ministre declare que sur les scrupules qu'il avoit, on l'a assuré que l'on y ménageroit comme il faut les interêts des Protestants, & ceux des Refugiez. Vous pouvez

E-
un
à la
en-
u'il
y la
e la
luy
aut
les
que
aye
qui
ous
la
ur
a à
la
qui
et-
er
G.



vez croire que je me donnay là des airs triomphans, pour conclure que M. B. ne persuadera pas aisément au monde que tout cela n'a été qu'un jeu d'esprit.

PH. Voilà une difficulté où il doit être permis de chanter le triomphe avant la victoire. Je me suis trouvé depuis quatre jours en diverses compagnies, où tant hommes que femmes sont convenus que cette objection ne souffre point de réplique; qu'elle seule peut resusciter la Cabale; & qu'enfin c'est un aveuglement moyenné par la providence paternelle de Dieu, que celui qui a porté M. Bayle à publier cet extrait de lettre. Dites moy ce qu'on vous répondit.

AG. Rien de moins juste que cette objection, me répondit-on d'un ton un peu méprisant. Ceux qui la proposent n'ont point lû la page 296. de la Cabale Chimerique.

men
qu'
amp
edit
Mai
ou l
gen
lée?
cent
teur
plan
suad
n'est
jama
l'Au
ne fu
ré se
l'Ap
leurs
me
bles
fugio
que j
ans 8
de l'

merique. Les éclaircissémens qu'on y donne, quoy que moins amples que ceux de la seconde édition, ôtent toute la difficulté. Mais de plus, comment excuser ou la mauvaise foy, ou la negligence de ceux qui l'ont proposée? M. B. n'a-t-il pas dit en cent endroits, qu'il croyoit l'Auteur du Projet fort entêté de son plan? Est-il donc obligé de persuader au monde que tout ceci n'est qu'un jeu d'esprit? Il n'a jamais pretendu qu'à l'égard de l'Auteur de ce Projet, l'Ouvrage ne fust qu'un jeu. Il se l'est figuré semblable à nos Interpretes de l'Apocalypse, qui ont regardé leurs plus Creuses rêveries comme des événemens immanquables, jusqu'à conseiller aux Refugiez de ne louer des maisons que jusques à l'écheance des trois ans & demi depuis la revocation de l'Edit de Nantes. Il ne s'agit donc

donc point du jugement de l'Auteur même du Projet, mais de celui que M. B. a fondé sur le bon goût de trois excellens Connoisseurs.

PH. Est-ce là tout ce qui vous fut repondu ?

AG. Non : voici d'autres choses touchant le Professeur de Geneve. On me dit qu'on ne croyoit pas qu'il ait jugé que le Projet fust jamais executé, ni même que la paix fust faisable à de telles conditions ; mais que n'ayant pû refuser à l'Auteur qu'il voyoit si entêté de ses pensées, de les faire voir en Hollande, afin qu'il profitât des avis qu'il en recevroit, ce Ministre crut, étant aussi zelé qu'il est pour la Religion Protestante, qu'il ne devoit pas se mêler de communiquer ce Projet, qu'au cas qu'il parût d'un homme à qui les interets des Protestants tiennent au cœur.

cœur
que
s'est
paix
que
son p
vais
sur u
les in
Min
dre l
de le
être
roien
en r
l'Ou
stant
juge
la pie
en é
troit
par t
riger
n'y é
vraye

cœur. Car il ne faut pas douter que le Marchand de Geneve qui s'est amusé à dresser un plan de paix generale, n'eût été ravi que l'Europe se pacifiast selon son plan. Il auroit donc été mauvais Protestant, s'il n'eust pas mis sur un bon pied dans ses visions les interêts des Protestants : & le Ministre qui auroit voulu prendre la peine de lire son plan, & de le faire lire en Hollande, sans être assuré que ces interêts y feroient bien menagez, se seroit mis en risque de s'employer pour l'Ouvrage d'un mauvais Protestant. Il a donc falu, quelque jugement qu'il fist d'ailleurs de la piece, puis qu'enfin l'Auteur en étoit si entêté qu'il la montrait, & qu'il la vouloit montrer par tout, qu'il l'engageast à corriger ou à rectifier tout ce qui n'y étoit pas assez favorable à la vraie Religion. Il ne paroît pas qu'il

Au-
s de
ur le
on-
qui
tres
de
ne
e le
ni
le à
que
eur
en-
an-
u'il
ut,
la
ne
ni-
r'il
te-
au
ar.

qn'il y ait mal reüssi, puis qu'au contraire l'un des griefs de M. J. est qu'on y a fait des conditions tentantes aux Protestants, & qu'il semble avoir du chagrin de ce qu'on y a donné un bon lot à Tekeli.

PH. J'admire que vous ayez pû retenir tout ce grand galimathias. Pour moy je n'y comprends rien, & si vous me le repetiez dix fois, je ne serois pas en état de le rapporter à un autre.

AG. Je crois avec vous que ce n'est que du galimathias. Je ne doute pas néanmoins que je n'aye bien compris la pensée de mon Cabaliste; mais j'ay encore mieux reconnu qu'elle n'ôtoit point la difficulté. Il est pourtant vray que n'ayant rien à y repliquer sur le champ, je me jettay sur une autre objection. C'est celle qui parut si ingénieuse chez Mad. . . que toute la
com-

comp
ne s'e
donc
bas, j
une c
grosfi
charit
gié qu
luy v
sion d
voit p
port
rien.
étoit
de ne
pressio
qu'en
le tro
n'étoi
les frai
PH
barras
fût-il
AG
vois c

compagnie se recria que M. B. ne s'en tireroit jamais. Prenant donc un certain air de haut en bas, je dis à son ami, que c'étoit une contradiction tout à fait grossiere, que de dire que par charité pour un Libraire Refugié qui a une grande famille, on luy voulut procurer l'impref- sion d'un Manuscrit qu'on n'a- voit point lû, & qui selon le ra- port des connoisseurs ne valoit rien. J'ajoutay que sa conduite étoit de la derniere imprudence, de ne vouloir conseiller la su- pression de ce livre, qu'au cas qu'en corrigeant les feuilles, il le trouvast pernicieux; car ce n'étoit pas le moyen de sauver les frais du Libraire.

PH. Voilà qui est bien em- barrassant: vôtre homme ne fût-il pas bien deconcerté?

AG. Non pas tant que je l'a- vois crû, & que je le souhaitois.

Il me dit, en affectant je ne say quel air de compassion, que ceux qui faisoient cette difficulté n'avoient lû la Cabale Chimerique que par sauts & par bonds; & que s'ils l'avoient bien examinée, ils ne se feroient jamais avizez de ces belles subtilitez. Car, poursuivit-il, c'est un fait constant à tous ceux qui ont lû cette Cabale, I. Que le Libraire ayant eu le M. S. entre ses mains, a demandé à M. B. comme une grace d'être celuy qui l'imprimeroit. II. Que M. B. luy a déclaré naïvement, que ceux qui l'avoient lû le trouvoient mal écrit & plein de visions. III. Que cela ne degoûta point le Libraire. Car sachant par experience que les visions Apocalyp-tiques & mystiques de M. J. luy ont fait gagner bien de l'argent, il ne doutoit pas que les visions politiques ne se debitaissent.

IV.

IV. C
une p
f. l
bôn l
prime
P
rien?
AG
moy
qui m
me cit
Volenti
clut q
eu à se
perdu
Il ajou
par ch
re l'im
fait d
de sel
chose
ordina
vres le
conno
rus pa

IV. Qu'on luy a toujourns laissé une pleine liberté de consulter l'impreflion du Projet qui bon luy fembleroit, & de l'imprimer ou de ne l'imprimer pas.

P. H. Ne repliquâtes - vous rien ?

AG. Ayez patience, laissez moy rapporter toute la reponse qui me fut faite. Mon Cabaliste me cita la vieille maxime, que *Volenti non fit injuria*: d'où il conclut que le Libraire n'auroit pas eu à se plaindre de M. B. s'il eût perdu les frais de son impreflion. Il ajouta, que l'on peut souvent par charité confeiller à un Libraire l'impreflion d'un livre qu'on fait d'ailleurs destitué d'esprit, de sel, de politesse & de bonnes choses; ny ayant rien de plus ordinaire que de voir que les livres les plus méprifés par les fins connoiffeurs, font les plus courus par la populace des leéteurs.

Sur

e fay
que
icul.
ime-
nds;
ami-
avi-
Car,
con-
ette
raire
fes
om-
qui
luy
eux
ient
ions.
nt le
xpe-
lyp-
luy
ent,
vi-
ent.
IV.

Sur quoy il remarqua que selon le stile des Libraires, un mechant livre n'est pas comme l'entendent les habiles gens, un livre mal écrit, mal digeré, mal raisonné, mais un livre dur à la vente, & où il y a plus à perdre qu'à gagner pour l'Imprimeur; & que selon le même stile, un bon livre n'est autre chose qu'un Ouvrage qui se vend bien, ce qui procede tres-souvent de ce qu'il est rempli de mauvaises plaisanteries, de turlupinades & de grotesques, ou de ce qu'il traite de certaines choses sur lesquelles le public a les yeux tourneés avec mille passions différentes. Voilà, me dit-il, à quoy vous & vos amis deviez prendre garde, avant que de conclurre qu'on ne peut pas eu avoir dessein de faire plaisir à un Libraire, lors qu'on luy a voulu procurer l'impresion d'un Projet de paix rempli d'idées de Chevalerie. PH.

Pe
ce,
de ce
tes-v
Ac
rems.
cher
quer
noit p
m'éta
bles
le pro
m'ob
passé.
Pe
Ac
assez
M. J.
le Pro
gereu
que M
voit
pouv
rire,
ges,

PH. Si j'avois été à vôtre place, je me ferois bien moqué de ces sortes de raisons: ne le faites-vous pas?

AG. Il ne m'en donna pas le tems. Car s'étant aperçû que je cherchois de quoy luy repliquer, & que la chose ne me venoit pas en main assez tôt, ne m'étant pas attendu à de semblables Rubriques, il me fit tout le premier une objection, qui m'obligea à ne songer plus au passé.

PH. Voyons la, je vous prie.

AG. Il me dit qu'il ne pouvoit assez s'étonner, que les amis de M. J. persistassent à soutenir que le Projet de paix est un livre dangereux, & que c'est pour cela que M. B. a protesté qu'il ne l'avoit point lû. Car, disoit-il ne pouvant presque s'empêcher de rire, pour qui prend-on nos juges, si l'on se persuade que cette

te

selon
chant
nten-
livre
l rai-
ven-
qu'à
; &
bon
Ou-
e qui
qu'il
ifan-
gro-
c de
es le
avec
Voi-
is &
rde,
on ne
faire
u'on
pres-
mpli
PH.

te protestation de M. B. pourroit servir de quelque chose à le disculper? Pour qui le prend-on luy-même, si on croit qu'il a eu la simplicité d'esperer que cela serviroit à sa justification? Qu'on cesse donc de le croire homme d'intrigue, & propre à servir la France.

PH. C'est là que j'aurois interrompu cet ami de la Cabale.

AG. Aussi le fis-je, en luy demandant brusquement à quoy bon donc cette protestation de n'avoir point lû le Projet de paix? Il me repondit qu'elle n'avoit été inserée dans la narration, que comme un fait veritable que l'on publioit ingenûment, sans en attendre aucun fruit, & en laissant au Lecteur toute sorte de liberté d'en croire ce qu'il voudroit. Et pour preuve, poursuivit-il, que je vous dis là une verité, je vous declare que M. B.
veut

veut
que
n'aur
devo
vers l
jours
jourd
deroi
que
& R
lier,
redui
l'on a
trouv
de la
tirer
conti
niere
peran
Pr
cour
mens
Ac
& vo
vant

veut bien que le public sache, que s'il avoit lû le Projet, il n'auroit point crû aparemment devoir changer de conduite envers le Libraire. Car il est toujours persuadé, qu'encore aujourd'huy personne ne regarderoit ce beau Projet de paix que comme les pensées creuses & Romanesques d'un particulier, qu'il seroit impossible de reduire en pratique; ou que si l'on avoit lieu de croire qu'on y trouvoit les veritables intentions de la France, on en pourroit tirer cent motifs invincibles de continuer la guerre avec la dernière joye & de merveilleuses esperances.

PH. Vous ne demeurâtes pas court sur de si foibles raisonnemens?

AG. Pardonnez moy certes, & vous ne sauriez croire le desavantage que c'est que d'avoir à

B

faire

faire à un homme préparé, quand on ne l'est pas soy-même. J'avois crû si fortes les objections que j'avois oüï proposer par nos amis contre la Cabale Chimerique, que je n'avois pas crû qu'on y püst rien repliquer. C'étoit donc dequoy être surpris, que de voir que le Cabaliste me repliquoit. Il le faisoit même avec des airs de confiance qui me chagrinoient plus que ses reponses. Mais voici dequoy je m'avisay pour l'aterrer. Je luy dis que dans une ville assiégée & defenduë par un brave Gouverneur, on pend sans quartier le premier qui parle de composer avec l'ennemi, & par consequent. . . .

PH. Vous ne deviez pas oublier, qu'il est de la prudence des Magistrats d'empêcher la distribution des libelles qui peuvent faire soulever les peuples,
&

& d'e
mêm
point
effet
tions

Ac
fut pa
que,
Caba
fendr
vne
peu f
les se
pas o
ni qu
les M
pêch
pas é
prete
seins
Mais
sions
nom
blic l
tête

& d'en châtier les Auteurs, lors même que ces libelles n'ont point actuellement produit leur effet selon les mauvaises intentions des Auteurs.

AG. Je ne l'oubliay point, ce fut par là que je finis mon attaque, & par là aussi que mon Cabaliste commença à se défendre. A qui est-ce que vous venez parler, me dit-il un peu fierement, contre les libelles seditieux? Ne savons-nous pas cent fois mieux que M. J. ni que tous ses adherans, que les Magistrats en doivent empêcher la distribution, & n'en pas épargner les Auteurs, sous prétexte que leurs mauvais desseins n'ont pas été exécutez? Mais que fait cela contre les visions d'un petit particulier sans nom, qui communique au public l'idée qu'il a conçûë dans sa tête d'un nouveau partage du

monde ? Des esprits forts ,
 comme on veut que nous
 soyons font-ils capables des fon-
 der le moindre dessein sur de
 tels livres , non plus que sur
 l'Histoire des Sevarambes , ou
 sur l'Utopie de Thomas Morus ?
 Reparez publiquement l'affront
 fait aux Hollandois , au lieu de
 le renouveler en continuant
 de dire qu'ils sont capables de
 se revolter à la vûe d'un livre
 tombé des nuës. Mais on pend
 dans une ville assiégée le pre-
 mier qui parle de capitulation :
 il faut donc pendre ceux qui
 ont voulu publier les ideés
 creusés d'un Marchand de Ge-
 neve , aussi capables d'avancer
 la paix que de guerir de la goutte.
 N'est-ce pas bien entendre l'art
 des consequences ? Il se mit à
 sourire après ces mots , & me
 donna le tems de luy repli-
 quer.

PH.

PH
 beau
 qu'à
 d'être
 les fed
 son d
 grand
 listes
 jours
 maifo
 pas qu
 lemen
 persu
 ples o
 mes p
 sion ,
 consc
 Fran
 Relig
 cert ,
 tôt l'
 pheti
 Daup
 salon
 il a

PH. Il vous en donnoit un beau champ, quand ce ne seroit qu'à cause qu'il s'étoit glorifié d'être plus contraire aux libelles seditieux, que M. J. Il a raison de le dire; mais c'est une grande imprudence à nos Cabalistes de s'en vanter. M. J. toujours rongé d'un saint zele de la maison de Dieu, & n'ignorant pas que la providence se sert utilement des moyens humains; persuadé d'ailleurs que les peuples ont droit de prendre les armes pour se delivrer de l'opression, & pour avoir la liberté de conscience, seroit ravi que les François de l'une & de l'autre Religion se soulevassent de concert, & nous fissent voir bientôt l'accomplissement de ses Propheties. Il voudroit que M. le Dauphin imitast l'exemple d'Absalom, & en vint à bout; & il a departi charitablement &

chrétiennement aux uns & aux autres ses conseils & ses lumières sur ce sujet. De sorte qu'il se sent faisi d'une sainte indignation, quand il voit qu'on nous veut ramener à la morale des premiers siècles, bonne en ce tems-là, & nécessaire aux desseins de Dieu, mais hors de saison en ces derniers tems. Que ne confondiez vous là-dessus le Cabaliste ?

AG. Je le pouffay vivement, & je vous avouë qu'il filoit doux plus qu'à l'ordinaire. Il ne se teut pas néanmoins, & il me dit entre autres choses, que cette distinction de morale bonne en un tems, & hors de saison en un autre, est le Jesuitisme tout pur : mot qui me frapa, & me mit un peu en colere. Je le laissay pourtant continuer. Si les pretendus Cabalistes, ajoutent-il, condamnent les libelles qui

qui se
declare
forte
roient
ainsi on
ner d'
l'impr
qui au
de cet
vit-il
de vo
Du re
un gr
lors q
que M
62. &
futer
voudr
éteinc
Chris
occaf
veau
parm
freres
tienc

qui se font contre les ennemis
 declarez, ils condamnent à plus
 forte raison ceux qui regarde-
 roient l'Etat où ils vivent; &
 ainsi on ne doit pas les soupçon-
 ner d'avoir voulu se mêler de
 l'impression d'un Projet de paix
 qui auroit pû nuire aux intérêts
 de cet Etat. Voilà, poursui-
 vit-il, ce que je me contente
 de vous repondre sur ce point.
 Du reste les amis de M. J. font
 un grand tort à nôtre Eglise,
 lors qu'au lieu de confirmer ce
 que M. B. a déclaré dans la page
 62. & ce qui est si propre à re-
 futer les reproches qu'on nous
 voudroit faire, d'avoir laissé
 éteindre parmi nous l'esprit du
 Christianisme, ils en ont pris
 occasion d'insinuer tout de nou-
 veau au public, qu'il n'y a plus
 parmi les Refugiez que les faux
 freres qui condamnent l'impä-
 tience, les libelles, les seditions,

& l'éloignement de l'esprit des premiers siècles.

PH. Disons pour toute réponse à nos Moralistes, que quand ils iront au temple cinq ou six fois chaque semaine, nous verrons s'il faut deferer à leurs remontrances.

AG. C'est ce que je ne manquay pas de représenter fortement à mon Cabaliste. A quoy j'ajoutay des plaintes ameres de l'injure qui a été faite aux Officiers Refugiez dans la Cabale Chimerique.

PH. Fort bien; je vous en say tres-bon gré, nous ne devons rien oublier pour mettre ces Messieurs dans nos interests. N'avez-vous pas bien crié à la calomnie, sur ce que l'Auteur de la Cabale Chimerique a dit que nos Officiers ne sont pas des gens à avoir de la conscience?

AG. Je me suis recrié sur cela
de

de t
defi
l'en
& j'
vain
recu
à ce
per
ven
poir
de
tem
me
me
cro
con
arm
qu'
roie
tran
emp
affr
I
que
lû la

de toute ma force : mais on m'a
 défié froidement de montrer
 l'endroit où M. B. ait parlé ainsi ;
 & j'ay eu l'affront de le chercher
 vainement. Tout ce qu'on peut
 recueillir de ce qu'il a dit revient
 à ceci , que les gens de guerre se
 persuadant facilement qu'ils doi-
 vent defendre leur Religion à la
 pointe de l'épée, & n'esperant que
 de leur épée leur avancement
 temporel , on ne doit pas se pro-
 mettre de leur inspirer des senti-
 mens contraires à ce qu'ils
 croyent être obligez de faire en
 conscience , savoir à porter les
 armes pour leur Religion , puis-
 qu'on fait bien (& ils ne l'ose-
 roient nier) que toute remon-
 trance seroit inutile pour les
 empêcher de tirer raison d'un
 affront personnel.

PH. Voilà qui est fâcheux ,
 que des gens qui doivent avoir
 lû la Cabale Chimerique plus



exactement que vous ni moi, nous exposent à l'affront de ne pouvoir y montrer ce que nous en citons sur leur parole.

AG. Ce ne fut pas le seul affront de cette nature que mon Cabaliste me fit essuyer. Il me defia de montrer que M. B. ait affecté dans la page 228. de donner de grands éloges aux Evêques de Meaux, aux Pellissons, aux Arnaulds, aux Nicoles, comme les amis de M. J. l'en accusent. J'eus beau éplucher toutes les lignes de cette page, je n'y trouvay aucun éloge formel; & je compris seulement à l'aide des consequences, que M. B. trouve les Ouvrages de ces Messieurs beaucoup plus forts que l'Avis aux Refugiez. Or mon Cabaliste me fit prendre garde qu'un semblable éloge est bien maigre, vû l'air meprisant dont cet Avis est traité

dans

dans
reil
plain
pouf
Herc
ne pu
J'en
çûs
pagn
flexi
on in
deve
imita
loien
me l
de C
sans
ou c
impu
à ce
ses se
P
plor
com
M.

dans la Cabale Chimerique. Pareil deſi m'ayant été fait ſur la plainte que nous avons tant pouſſée, que M. B. a fait un Heros d'Aubert de Verſé, je ne pûs jamais trouver le paſſage. J'enrage de ces trois affronts reçûs coup ſur coup, accompagnez de pluſieurs petites reflexions malignes, par leſquelles on inſinuoit que les amis de M. J. devenoient du ſoir au matin ſes imitateurs, quand ils ſe mêloient d'écrire, pratiquant comme luy la maxime du Concile de Conſtance, qu'il faut être ſans foy à l'égard des Heretiques, ou ce qui eſt la même choſe, imputer fauſſement ceci & cela à ceux qu'on croit éloignez de ſes ſentiments.

PH. Je vous plains, & je deplore le tort que font à la cauſe commune ces Champions de M. J. qui examinent ſi mal ce

qu'ils critiquent. Mais n'aviez-vous pas en main quelque endroit de la Cabale Chimerique que vous pussiez citer non sur la foy d'autruy, mais pour l'avoir vû de vos propres yeux? Il falloit se plaindre comme d'une calomnie incontestable, de l'accusation que M. B. a faite à M. J. en propres termes, d'être un Misantrope, d'une humeur sauvage & farouche, &c.

AG. Je voudrois m'en être souvenu, car je say fort bien que c'est une horrible fausseté. Que peut-on voir de plus doux, ni de plus benin que la Morale de M. J. & où est le Theologien qui s'accommode avec plus de condescendance que luy aux infirmités de nôtre nature?

PH. Ce qui m'a le plus rempli d'amitié & d'admiration pour luy, est d'avoir vû il y a sept ou huit

huit
qu'il
gile ai
nous
la forc
jetté
sur l'e
re des
perfec
J. Ch
frir p
ne re
mal.
son m
ges,
secur
com
niere
se me
du m
ce q
ples
tres.
il les
par la

huit ans dans un de ses livres, qu'il n'est pas vray que l'Evangile ait aboli la loy naturelle qui nous donne droit de repousser la force par la force. On m'avoit jeté cent scrupules dans l'esprit sur l'envie de se vanger, & de faire des imprecations contre les persecuteurs. On m'avoit dit que J. Christ nous ordonne de souffrir patiemment les injures, & de ne rendre point le mal pour le mal. M. J. comme un soleil en son midi a dissipé tous ces nuages, & m'a redonné une pleine securité. Ses maximes sont, comme il nous le prêchoit dernièrement, qu'il est permis de se mettre en colere, & de faire du mal aux ennemis de la verité; ce qu'il prouvoit par des exemples de Jesus Christ & des Apôtres. Pour les imprecations, il les justifie par l'autorité & par la pratique de David. Ainsi

nous pouvons le regarder dans
l'état où nous nous trouvons,
comme un Directeur commode;
& peut être nous donnera-t-il
bientôt un livre de *la Devotion
aisée.*

AG. Vous ne parlez pas d'un
autre scrupule qu'il nous a ôté,
& qui inquietoit beaucoup de
gens: c'est celuy que sentent les
personnes vindicatives, quand
le tems de faire la Cene s'apro-
che; on craint alors de commu-
nier à sa damnation, si l'on ne
se reconcilie avec ses ennemis,
& si l'on ne se dépouille de toute
rancune contre son prochain.
Mais nous ne devons plus nous
arrêter à ce scrupule, depuis
que M. J. a déclaré en plein
Consistoire, *Qu'il ne vouloit pas
plus de reconciliation avec M. B. qu'a-
vec le Diable,* & qu'il ne laissoit
pas de se trouver bien prepare à
la communion. Vous savez que
M. Du

M. D
stoire
cours
dre qu
tion a
horrib
devoir
de la f
dit m
l'Egli
fier,
consc
de la
luy-c
n'avo
perfor
stribu
quoy
géné
quanc
muni
res co
viteu
le per
cative

M. Du Bose au nom du Confi-
 stoire lui fit un fort long dis-
 cours, pour luy faire compren-
 dre qu'ayant pour la recencilia-
 tion avec M. B. la repugnance
 horrible qu'il avoit declarée, il
 devoit de luy-même s'abstenir
 de la sainte Table; & qu'il luy
 dit même que des membres de
 l'Eglise luy étoient venu signi-
 fier, qu'ils ne croyoient pas en
 conscience pouvoir communier
 de la main de M. J. Mais ce-
 luy-cy assez grand Casuiste pour
 n'avoir besoin des lumières de
 personne, persista à vouloir di-
 stribuer la communion. Pour-
 quoy nous autres laïques nous
 gênerions - nous davantage,
 quand c'est le tems de com-
 munier? Profitons des lumie-
 res commodes de ce grand Ser-
 viteur de Dieu, sans combattre
 le penchant de la nature vindi-
 cative.

PH.

(40)

PH. Je vous prie de me dire
votre pensée sur la distinction
dont il se fert. Il veut que nous
haïssions les ennemis de la verité
& nos persecuteurs, & que nous
leur souhaitions & leur fassions
du mal, non pas entant qu'ils
font nôtre prochain, car à cet
égard il nous ordonne de les
aimer, mais entant qu'ils font
les ennemis de Dieu; & quant
à luy il dit qu'il ne veut point
de mal aux gens pour son in-
terêt particulier, mais pour la
cause & pour la gloire de Dieu.
Je trouve que cette distinction
ne nous donne pas les coudées
aussi franches que la nature le
souhaite.

AG. Vous m'excuserez. Son-
gez y un peu, & vous verrez
que cette distinction n'est pas
une affaire. Car n'importe,
pourvû que je haïsse tout mon
saoul une personne, que ce soit
di-

dire
été o
se qu
sonne
nous
proc
nôtr
perde
d'int
de se
offen
en co
s'ils
enne
fant
c'est
haïss
P
à la d
veule
rejou
ou d
vû q
soit r
mais
vien

directement à cause que j'en ay
 été offensé, ou seulement à cau-
 se qu'en m'offensant cette per-
 sonne a violé la loy de Dieu, qui
 nous defend d'offensers nôtre
 prochain? Je ne vois pas que
 nôtre nature ou l'amour propre
 perdent beaucoup par ce detour
 d'intention. Car il est bien facile
 de se représenter ceux qui nous
 offensent, sous l'idée de gens qui
 en cela même offensent Dieu;
 s'ils offensent Dieu, ils sont ses
 ennemis; & ainsi en les haïssant
 comme ennemis de Dieu,
 c'est tout autant que si nous les
 haïssions comme nos offenseurs.

PH. Cela ne revient-il point
 à la distinction des Iesuites, qui
 veulent qu'il soit permis de se
 rejouir de la mort de son pere,
 ou du malheur d'autruy, pour-
 vû que le motif de nôtre joye ne
 soit ni cette mort, ni ce malheur,
 mais l'utilité qui nous en re-
 vient?

AG.

AG. Il me semble que c'est à peu près la même chose, & que les divers égards que les Jesuites demandent, ne sont pas plus mal-aisez à pratiquer que ceux de M. J.

PH. Loué soit Dieu, qu'un Theologien si zelé, si éclairé, si penetré de l'amour divin, nous de barrasse le chemin du Paradis de tant d'épines, dont il plaît au commun des Ministres de le trouver herissé dans l'Écriture.

AG. Il faut avoüer qu'il fournit des ouvertures admirables pour entendre commodément ce divin livre. Voulez vous un principe d'une plus vaste utilité que celuy qu'il nous fournit dans la page 220. de l'Examen de l'Avis? Il nous apprend que les preceptes de l'Évangile, de tourner la jouë gauche à celuy qui nous a frapé sur la droite, &c. sont des expressions figurées, qui ont

un tre
mener
peut à
tience
pensé
Christ
Marc
juste
dent
qu'el
Pe
parai
Conf
pour
être d
mont
fois p
inten
que n
qu'on
lemen
trop
nous
pour
C'est

un tres bon sens: c'est qu'il faut ramener les Chrétiens autant qu'on le peut à l'esprit de moderation & de patience dont ils sont si éloignez. Sa pensée est sans doute, que J. Christ a imité la conduite des Marchands, qui pour avoir le juste prix d'une chose, demandent le double ou le triple de ce qu'elle vaut.

PH. Employez plutôt la comparaison des Ambassadeurs aux Conferences de Munster, qui pour obtenir ce qu'ils croyoient être dû à leurs Maîtres, faisoient monter leurs pretensions cent fois plus haut. Ainsi la véritable intention de J. Christ n'a pas été que nous endurions patiemment qu'on nous fasse tort, mais seulement que nous n'ayons pas trop d'impatience; & que nous nous éloignions autant que nous pourrons de l'abus & de l'excès. C'est ainsi que les Medecins per-

met-

mettent à leurs malades de manger de certaines viandes, pourvû qu'ils n'en prennent pas trop. Ce n'est point la qualité, disent-ils, qui nuit, mais la quantité.

AG. Il faut que ce soit cela tant à l'égard de la colere, & du desir de vengeance, qui sont des mouvemens fort naturels, qu'à l'égard des plaisirs du corps, pour lesquels la nature, que l'Evangile, selon M. J. n'est point venu abolir, nous a donné de fortes & de violentes inclinations. Les passages de l'Ecriture qui nous prescrivent une sobriété & une chasteté si exacte, ne signifieront desormais sinon qu'il faut s'éloigner autant qu'on peut de l'excès. O la bonne Morale!

PH. Peut-être nous émancipons-nous trop. Laissons développer à ce grand Docteur ses propres pensées. Il dit luy-même

me q
le pl
pes b
vec l
un E

A
vous
bonn
guer
droit
port
tems
la na
vang
cern
que
gne
pliq
où b

F
ave
mo
de l
clai
lum

me que la chose dont il se pique le plus, c'est d'avoir des principes bien liez. Ainsi j'espere qu'avec le tems nous aurons en luy un Escobar.

AG. Je l'espere aussi bien que vous: mais il faut pour cela une bonne paix; car pendant la guerre, il n'examinera que les droits des passions qui ont du rapport à la guerre; il n'aura pas le tems de regler ce qui est dû selon la nature & l'indulgence de l'Evangile, aux passions qui concernent les plaisirs. Peut-être que les voluptueux luy en épargneront la peine, & qu'ils appliqueront ses principes par tout où besoin sera.

PH. Je comprends que vous avez fait la même reflexion que moy sur la page 114. de Examen de l'Avis, où M. J. developpe si clairement tout ce que les vives lumieres de son zele luy ont fait de-

decouvrir dans l'Evangile concernant le droit des armes. Il a trouvé qu'il n'y a aucune regle dans la Religion, ni dans la Morale, qui püst faire desapprouver la conduite du Dauphin, s'il detrônoit le Roy son Pere: il a trouvé, dis-je, cette maxime particuliere dans ce principe general, QUE TOUT EST PERMIS ET DE BONNE GUERRE CONTRE UN ENNEMI DECLARE'; car c'est par ce principe qu'il prouve cette maxime.

AG. O le merveilleux principe! Je connois un homme qui se faisoit un cas de conscience de faire imprimer comme des pieces interceptées par un parti de la Garnison de Bude, quelques écrits qu'il avoit composez luy-même, & qui seroient une fatyre peut-être d'une grande utilité, qui n'a plus de scrupule là-dessus

deff
me
P
qui
cipe
Rel
pou
liez
cles
voye
nes,
dom
n'os
A
que
ren
exec
mes
tout
ter
Ma
qui
ge,
que
fust

dessus depuis qu'il a lû la maxime de M. J.

PH. J'en connois un autre qui soutient en vertu de ce principe, que selon les regles de la Religion & de la Morale, on ne pourroit point blâmer les Allez, s'ils enfraignoient les articles d'une capitulation, s'ils envoyoyent empoisonner les fontaines, & s'ils corrompoient les domestiques &c. pour faire je n'oserois dire quoy.

AG. Nos Cabalistes ne manqueront pas de crier, que M. J. rend nôtre Religion odieuse & execrable, en avançant des dogmes qui font horreur, & dont tout le monde a sujet de redouter les consequences funestes. Mais qu'ils avoient du moins qu'il n'est pas farouche & sauvage, comme ils le representent, & que jamais homme parmi nous ne fust plus accommodant que luy
en

con-
s. Il
regle
s la
defa-
Dau-
y son
cette
s ce
OUT
NNE
NE-
ar ce
ma-
prin-
e qui
e de
pie-
ti de
ques
luy-
e fa-
uti-
e là-
essus

en fait de Morale. Je vous diray une autrefois, si vous le souhaitez, la suite de ma dispute avec l'ami de M. B.

PH. Ce sera demain, s'il vous plait.

SECOND ENTRETIEN.

AG. **I**L me semble que nous ne saurions mieux lier la fin de nôtre conversation d'hier avec le commencement de celle-cy, qu'en parlant du scandale horrible que reçoivent les bonnes ames, quand on leur dit que M. B. a mis pêle mêle les Condés, les Colignis, les Princes d'Orange, les Rohans, les Tekelis & les Poltrots, parmi les Heros de nôtre sainte Reformation. Je m'en vais vous dire ce que j'ay appris de mon Cabaliste sur ce sujet.

PH. J'espere que vous y aurez

rez eu vôtre revanche des affronts qu'il vous fit essuyer, en vous defiant de montrer dans la Cabale Chimerique ce que vous souteniez y être, & qui ne s'y trouva pas.

AG. Il m'embroüilla de telle forte l'esprit, que je ne pus soutenir ma pointe, ni le bien comprendre; mais il me donna ses raisons par écrit. Je les ay revûës ce matin; & si elles ne m'ont pas satisfait, parce que j'aurois fort souhaité de demeurer dans ma premiere persuasion, je crois du moins les avoir comprises.

PH. Ce que vous me dites là ne me plait gueres; mais voyons pourtant ce que c'est.

AG. Il commença par me demander, si nous n'avions pas honte ou de nôtre simplicité, ou de nôtre mauvaise foy; de nôtre simplicité, au cas que nous n'ayons pas entendu la

C

pen-

pensée de M. B. qui est si aisée à entendre; de nôtre mauvaise foy, au cas que l'ayant entendue, nous luy ayons imputé calomnieusement une tres-méchante opinion. Vous avez repandu, poursuivit-il, par tout où vôtre langue & vôtre plume ont pû porter leur venin, que M. B. a confondu les Heros de la Reformation avec des assassins, & qu'il a noirci mechamment ses freres, qu'il fait bien avoir en horreur les Poltrots, les Clements & les Ravailacs. Je l'interrompis pour luy dire, que nous n'avions rien fait en cela dont on ne puisse donner preuve: mais il me pria de le laisser me montrer le contraire sans l'interrompre.

PH. Hâtez vous de me dire ce que je crains de trouver justificatif pour l'accusé.

AG. Ne voyez-vous pas bien,
me

me dit-il, que M. B. n'attaque
là que le fanatisme de son Adver-
faire, en luy montrant qu'il ex-
pose nôtre sainte Reformation
à la honte de ne pouvoir nier rai-
sonnablement, que Poltrot n'ait
été inspiré de Dieu pour tra-
vailler avec un coup de pistolet
à la conservation de nôtre Egli-
se, plus efficacement que les
Ministres avec toutes leurs pre-
dications ? Lisez, poursuivit-
il, la page 238. de la Cabale
Chimerique, vous y trouverez
simplement, que M. J. vient de
s'ouvrir assez au public, pour
declarer que les Condés & les
Colignis ont été inspirez de
Dieu. On ne sauroit nier qu'il
ne l'ait dit dans la page 239. de
l'Examen, & qu'il n'ait même
consideré cette inspiration com-
me de même espece que celle de
Moyse & de Josué. M. B. n'a
fait que remarquer qu'il s'en suit



de cette doctrine, que les Rohans & les Tekelis ont été aussi inspirez, & qu'à plus forte raison Poltrot l'a été aussi. Est-ce là, poursuit nôtre Cabaliste, prendre le parti de l'Avis aux Refugiez, qui avoit fort maltraité les Princes d'Orange, les Princes de Condé, les Colignis & les Rohans? Est-ce affoiblir le moins du monde les loüanges que nous avons toujours données à ces grands Heros? Est-ce autre chose qu'attaquer le sentiment particulier de M. J. qui veut qu'ils ayent été inspirez de Dieu, comme les Moyfes & les Josués? Or bien loin que nous craignons de rejeter ce sentiment, nous desions nos Synodes d'oser censurer ceux qui le condamnent. Nous ne faisons en cela aucun prejudice à la veritable gloire de ces grands hommes, puis qu'on peut être un

un Heros Chrétien, & un puissant instrument en la main de Dieu pour le bien de son Eglise, sans être inspiré comme les Moyse & les Josués; & si nos Theologiens y prennent bien garde, ils jugeront sans peine que ce sentiment particulier de M. J. est d'une part inutile à nôtre cause, & de l'autre fort dangereux pour introduire le fanatisme avec une infinité d'attentats?

PH. Que ne disiez-vous à ce Raisonneur, qu'il ne s'ensuit pas de ce principe de M. J. que Poltrot doive être mis à plus juste titre que les Condés & les Colignis, au nombre des inspirez?

AG. Je ne manquay pas de le faire. Mais il me repondit que son ami garantissoit bonne cette consequence, & qu'il se faisoit fort de la soutenir contre tout venant; qu'il l'abandonneroit neanmoins de tout son cœur,

si on luy montrait qu'elle fût fausse. Or voici ce qu'il continua de me dire. Dès qu'une fois on admettra avec M. J. que Dieu suscite dans ces derniers siècles des Libérateurs à son Eglise par des inspirations immédiates, comme il suscitoit à son peuple d'Israël les Moyse & les Josué, on n'aura nulle raison de nier qu'il n'ait suscité à nos Peres des Libérateurs semblables à Ehad, * qui se servit de la voye de l'assassinat contre Eglon Roy des Moabites opresseur du peuple de Dieu. Et s'il est permis de tirer des consequences de l'Oeconomie Judaïque à la Chrétienne, combien vous donnera-t-on aujourd'huy d'inspirations semblables à celle de Phinée, pour justifier les homicides? Nous pouvons, ajouta-t il, opposer à M. J. l'inspiration de
Ma-

* Liv. des Juges Ch. 3.

Mathathias, & même celle de Judith ; * car il ne se fait pas une affaire de ce que l'Histoire des Machabées n'est pas canonique.

PH. Cela montreroit tout au plus, que Poltrot pourroit avoir été inspiré, mais non pas qu'il en faille plutôt convenir, que de l'inspiration de nos Généraux d'armée. Fites-vous cette remarque ?

AG. Il ne fut pas nécessaire, car sans me donner le tems de parler, il me dit que si une fois les inspirations semblables à celle de Phinées, d'Ehud, de Mathathias, sont admises dans ces derniers tems, il y a beaucoup plus de raison d'en faire participant Poltrot, que de donner aux Condés & aux Colignis l'inspiration des Moyfes & des Josué ; tant parce que le service que Poltrot rendit à l'Eglise est

C 4

peut-

* Exam. p. 145.

peut-être plus considerable tout
 seul que ceux des Condés & des
 Colignis joints ensemble ; que
 parce que ceux-ci n'ont jamais
 pretendu à l'inspiration divine,
 au lieu que l'autre se croyoit a-
 ppeleé extraordinairement à faire
 le coup qu'il fit, & qu'il mourut
 sans se repentir de l'avoir fait.
 J'avouë, poursuit le Cabaliste,
 qu'il donna pendant son procès
 quelques marques d'imagination
 dereglee : mais c'est cela même,
 selon les principes de M. J. qui
 prouve son inspiration. Lisez
 sa 20. Lettre Pastorale de 1689.
 vous y trouverez en propres ter-
 mes, que l'Esprit de Dieu pro-
 duisit dans les vrais inspirez, des
 actions, des mouvemens, & des
 paroles, qui n'étoient pas selon
 toutes les regles du bon sens ; &
 qu'ainsi ce n'est pas toujourns une
 preuve de fanatisme.

PH. Voilà qui est fâcheux,
 que

que ces mechans Cabalistes trou-
vent si facilement le moyen de
nous échaper.

AG. Je vous avouë que je
n'étois pas alors trop à mon aise ;
mais je repliquay pourtant d'un
ton assez ferme, qu'il n'étoit ni
beau ni honnête à des gens qui
se disent de la Religion, d'ôter
aux Princes qui en ont été les
promoteurs, la gloire de l'inspi-
ration immediate. Tout beau,
s'écria le Cabaliste, car tout ce
que vous en pourrez conclure
pour nous accuser de peu de ze-
le, retombera sur la tête de M.
J. qui en repondant à * Maim-
bourg, étoit si peu persuade que
le Prince de Condé & l'Amiral
de Coligni fussent inspirez de
Dieu, qu'il employa toutes ses
forces à prouver que ce n'étoit
pas même alors une guerre de

C 5

Re-

* Apolog. pour la Reformat. 2. part. Chap.
11. & suiv.

Religion. En effet des sept sources qu'il donne à la première guerre civile, il n'y en a qu'une où il croye que la Religion ait eu quelque part: il met les six autres dans des considerations purement humaines aussi bien pour les Chefs de ceux de la Religion, que pour les Chefs des persecuteurs. Il avouë de bonne foy, que le Prince de Condé avoit un engagement dans l'amour des femmes, qui étoit *incompatible avec une solide pieté; & que dans les grandes affaires qu'il entreprit sous le pretexte de la Religion, la plus-part de ses veuës étoient purement humaines, & tendoient à l'établissement de sa grandeur.* Si vous n'êtes pas encore content, poursuivit ce Cabaliste, lisez la page 525. du livre de M. J. vous y trouverez ces paroles tres-remarquables, & tres-propres à prouver que ses opinions sont sujettes

jette
qu'
qu'
Après
du P
fussen
le Ca
time
deur
ce n'
prit
hom
men
Her
perc
trait
qu'à
si dés
Con
inspi
haut
qui
M. J
Mai
cuye

jettes à de si grandes vicissitudes, qu'on ne peut gueres deviner ce qu'il croira d'ici à deux ans. Après tout, dit M. J. que la conduite du Prince de Condé & son ambition fussent legitimes ou non, ce n'est point le Calvinisme qui luy a inspiré ces sentimens; c'est son courage & la grandeur de sa naissance. Aujourd'huy ce n'est plus cela, c'est le S. Esprit luy-même, continua mon homme. Allez, allez incessamment faire vos excuses à vôtre Heros, de ce que vous l'avez percé de part en part du même trait, que vous n'aviez destiné qu'à rendre odieux M. B. Car si dès qu'on n'avouë pas que les Condés & les Colignis ont été inspirés de Dieu, on se range hautement dans le parti de ceux qui dechirent leur memoire, M. J. bien loin de refuter le P. Maimbourg, sera devenu l'Escuyer de ce Goliath pour desho-

*reuer les batailles rangées du Dieu
d'Israël.*

PH. Je suis tout consolé. J
m'attendois à une plus forte re-
futation de nos plaintes ; mais je
vois qu'il est facile de rabatre le
caquet de ces Messieurs. Si j'a-
vois été à votre place , j'aurois
dit à cet Avocat de la Cabale
Chimerique , 1. Qu'il ne faut
pas faire un crime à M. J. de n'ê-
tre pas aujourd'huy du senti-
ment où il a été autrefois ; &
qu'autant vaudroit il n'étudier
point , si l'on n'aprenoit de nou-
velles choses en vieillissant 2. Que
selon luy , le Patriarche Jacob
n'a pas laissé d'être l'homme de
Dieu , encore que sa conduite
ait été pleine de fraude. C'est un
dogme dont M. J. est si plein ,
qu'après s'en être déchargé en
chaire , & avoir essuyé à ce su-
jet quelques bourratques dans
le Consistoire , il a falu qu'il s'en
soit

soit
no
Ain
des
du
pas
dor
tan
par
tan
por
cro
été
rati
M.
gra
Sei
l'in
n'a
tim
ma
cru
me
me

soit encore déchargé tout de
nouveau dans son dernier livre.
Ainsi il n'a pas dû croire en vertu
des galanteries & de l'ambition
du Prince de Condé, qu'il n'ait
pas été l'homme de Dieu. Il n'a
donc pas changé d'opinion au-
tant que l'on crie.

AG. Ce que vous dites là me
paroit subtil: mais je croy pour-
tant que lors que M. J. fit la ré-
ponse à Maimbourg, il ne
croyoit pas que ce Prince eust
été suscité de Dieu par une inspi-
ration extraordinaire: neanmoins
M. J. étoit dès ce tems là un
grand Ouvrier dans la Vigne du
Seigneur. Ainsi je n'oserois nier
l'innocence de M. B. en cas qu'il
n'ait voulu critiquer que le sen-
timent d'une telle inspiration:
mais je soutins qu'il a fait une
cruelle injure à tous les Refor-
mez & qu'il a noirci mecham-
ment ses freres, en confondant

nos Generaux avec les assassins
que nous detestons, les Poltrots,
les Clements, & les Ravailacs.

PH. A ce coup sans doute je
vais vous voir victorieux.

AG. Jen'en say rien, car le
Cabaliste me repondit bien des
choses assez specieuses. Il s'éton-
na d'abord, que non seulement
les Auteurs de nouvelle fabrique
qui ont écrit pour M. J. mais aus-
si M. J. luy-même, ayent ou si
mal compris, ou si frauduleuse-
ment expliqué les paroles de M.
B. dont la signification est si aillée.
Il me dit en suite, que M. B. n'a
jamais voulu donner à entendre
que nous ôtons Poltrot du nom-
bre des infames assassins que
nous detestons. Car pour supo-
ser qu'il ait voulu accuser ses fre-
res de confondre ce malheureux
assassin avec les Heros de nôtre
Reforme, il faudroit suposer
qu'il a crû ses freres persuadez
que

que
tion
Or i
dez.
cuse
le ra
suiv
qu'
ense
form
des
l'aut
mée
les
pou
sout
fusi
trao
Gui
le R
poir
qu'
les H
avec
nos

que ces Heros ont eu des inspirations immediates du S. Esprit. Or il ne les en croit point persuadez. Il n'a donc pas voulu les accuser de ce que vous dites. Tout le raisonnement de M. B. poursuivit-il, revient à ceci, c'est qu'un homme qui aura une fois enseigné avec M. J. que la Reformation s'est établie d'un côté par des Ministres zelez & savans, de l'autre par des Generaux d'armée inspirez de Dieu comme les Moyse & les Josués, ne pourra jamais refuter ceux qui soutiendront que Poltrot a été suscitè par une inspiration extraordinaire pour tuer le Duc de Guise, comme Ehud pour tuer le Roy de Moab. Ce n'est donc point M. B. mais c'est M. J. qu'on peut accuser de confondre les Heros de nôtre Reformation avec les assassins; & il n'y a parmi nos freres que ceux qui sont du
 sen-

Sentiment particulier de M. J.
 qui puissent être rendus suspects
 là dessus par la Cabale Chimeri-
 que. Or, dit mon Cabaliste,
 M. B. n'ignore pas que les Pro-
 testans ne recourent point aux
 inspirations immediates de Dieu
 pour justifier ces grands Heros.
 Nous croyons bien que Dieu les
 a revêtus de qualitez heroiques,
 & accompagnez de sa grace & de
 sa sainte benediction pour les fai-
 re servir d'un instrument en sa
 main, mais sans leur adresser de
 ces missions extraordinaires &
 miraculeuses qui dispensent des
 loix du Decalogue, & qui font
 que ce qui seroit autrement un
 crime, ne l'est pas. Attachez que
 nous sommes tous à ce grand
 principe, horsmis quelques fau-
 teurs du Fanatisme, nous de-
 testons comme un infame assas-
 sinat toute action qui selon l'u-
 sage ordinaire est ainsi qualifiée,
 quoy

quoy
 com
 à l'E
 cela p
 seque
 dans
 rapor
 les P
 a été
 afin
 mega
 elle c
 est po
 J. se p
 ne, s
 lié. M
 cela p
 se, à
 grand
 de se
 quer
 P
 d'ent
 ce ca
 • V

quoy qu'au reste celuy qui la
 commet rende un grand service
 à l'Eglise, & se croie poussé à
 cela par inspiration. Ainsi la con-
 sequence relevée contre M. J.
 dans la Cabale Chimerique par
 raport à Poltrot, ne regarde pas
 les Protestans. Et en tout cas il
 a été nécessaire de la relever,
 afin qu'on ne donne point par
 megarde dans le principe d'où
 elle coule: principe qui ne nous
 est point nécessaire, & dont M.
 J. se passeroit mieux que person-
 ne, s'il avoit un systeme suivi &
 lié. Mais quoy qu'il se pique de
 cela plus que de toute autre cho-
 se, à ce * qu'il dit, l'un de ses
 grands defauts au veu & au sceu
 de ses Lecteurs, c'est de man-
 quer de justesse.

PH. Aviez-vous la patience
 d'entendre parler si long-tems
 ce causeur sans l'interrompre?

Pour

* VI. Lettr. du Tabl. du Socin. p. 309.

Pour moy je luy aurois dit au milieu de son discours, qu'il n'y a qu'un seul moyen, selon M. B. d'ôter Poltrot du nombre de nos Heros, c'est de dire que Dieu ne les a pas fuscitez pour l'établissement de l'Eglise.

AG. Je me souviens de luy avoir objecté quelque chose de semblable: mais il me renvoya bien loin, en me disant qu'on peut être fuscité de Dieu pour de grandes choses au bien de son Eglise, & des peuples, sans l'être comme les Moyse & les Josué, c'est à dire par des inspirations immediates, miraculeuses, extraordinaires. Et qu'ainsi ne soit, ajouta-t-il, voyez comment M. Claude & M. J. expliquent la vocation extraordinaire que nôtre Confession de Foy attribué aux Reformateurs: est-ce par quelque chose de prophetique, par des enthousiasmes, par

par
ment
talens
les or
tion
ment
aussi à
rage,
nedict
sur le
fuscite
ment
est ne
consec
trot.
clut-il
de tri
nez en
lectur
viens
doive
tation
mes
des pr
PH

dit au
il n'y
n M.
re de
e que
pour
e luy
ose de
nvoya
qu'on
our de
le son
ns l'é-
es Jo-
aspira-
euses,
nfi ne
com-
expli-
inaire
oy at-
est-ce
pheti-
smes,
par

par des inspirations? Nulle-
ment. M. Claude la réduit aux
talens extraordinaires dont Dieu
les orna; & M. Jurieu à la colla-
tion du Ministère immédiatement
par le peuple. Donnons
aussi à nos Heros un grand cou-
rage, un grand zele, & la be-
nediction particuliere de Dieu
sur leurs travaux, & les voilà
suscitez de Dieu pour l'établisse-
ment de son Eglise, autant qu'il
est necessaire sans craindre les
consequences du crime de Pol-
trot. Vous voyez donc, con-
clut-il en souriant, que les chants
de triomphe qui ont été enton-
nez en tant de compagnies, à la
lecture de l'accusation que je
viens de convaincre de calomnie,
doivent être convertis en lamen-
tations sur l'état où sont tant d'a-
mes plongées dans les tenebres
des prejugez.

PH. C'est bien à nos Caba-
listes

listes à parler de prejugez? Ne font ils pas esclaves de leurs passions plus que les autres hommes?

AG. C'est ce que je luy dis, & en particulier je luy reprochay les plaintes qu'ils font du zele des peuples pour M. J.

PH. Pour les faire enrager, je suis d'avis que nous songions à honorer ce grand homme d'une façon extraordinaire.

AG. Il merite un degré de gloire dès cette vie qui fasse pour luy une distinction éclatante, & dont tous les siècles à venir ayent connoissance. Je serois d'avis que nous fissions signer une Requête par le plus de gens que nous pourrions pour être présentée à nos Souverains, à ce qu'il leur plaise créer une charge extraordinaire pour honorer son rare merite, ou d'ordonner au prochain Synode d'en imaginer
une

une qu'on luy puisse conférer.

PH. Voudriez-vous que l'on fist revivre en sa faveur pour ces derniers tems quelque'une de ces charges qui avoient lieu dans la Primitive Eglise, & dont il est parlé dans la I. Epître aux Corinthiens, Chap. 12. vers. 28.

AG. J'aimerois mieux que ce fust une charge de nouvelle création. Car pour un homme aussi extraordinaire que celui-cy, il faut quelque chose dont il n'y ait point d'exemple. De plus, si l'on choisissoit quelque'une des charges dont l'Apôtre fait mention au passage que vous avez cité, on prefereroit sans doute celle de Prophete aux autres. Or il ne paroît pas qu'elle luy soit propre; l'essay ne luy en a pas reüssi.

PH. Ah le pauvre homme!

AG. Je ne trouve rien de mieux

? Ne
rs pas-
hom-

y dis,
ochay
ele des

rager,
ngions
e d'u-

gré de
e pour
te, &

ayent
d'avis
e Re-

s que
e pre-

à ce
charge
er son

er au
giner
une

(-0)

mieux imaginé que la charge d'Accusateur ou de Delateur General tant pour le Civil que pour l'Ecclesiastique. Jamais personne n'a été propre à cette charge autant que luy. Son inclination l'y porte.

PH. Le pauvre homme!

AG. Et il ne se rebute point pour les mauvais succès de ses delations, ni n'est pas fort difficile en preuves: les soupçons & les presumptions luy suffisent.

PH. Ah le pauvre homme!

AG. Il ne s'affujettit point aux formalitez. Il accuse à bon compte publiquement, & puis il ramasse toutes les preuves que ses amis luy peuvent procurer, & les recommande aux Juges comme convaincantes; & ne pretend point que sa qualité de Delateur l'empêche d'être du nombre des Juges.

PH. Le pauvre homme!

AG.

AG. Au reste il a une assurance d'ame tout à fait merveilleuse, pour affirmer & nier d'un ton décisif ce à quoy d'autres n'oseroient toucher sans y ajouter un peut-être.

PH. Le pauvre homme!

AG. Je suis donc d'avis que nous sollicitions en corps un ordre de nos Souverains pour la creation de cette nouvelle charge, dont M. J. soit investi, avec toutes les immunités, honneurs & prééminences, & sur tout le privilege d'être Juge & partie, que l'on trouvera convenir à cette importante dignité.

PH. J'ajoute qu'il faudra faire en sorte que son pouvoir soit reconnu par tout où il y a des Eglises Reformées, sans en excepter même les pays qui pourront à l'avenir embrasser la Reformation; de maniere qu'on puisse dire qu'il est Delateur General *etiam in partibus Infidelium.* AG.

AG.

AG. Et moy j'ajoute qu'il faut qu'il ait seul la nomination de tous les substitués qu'il conviendra établir dans chaque ville, & de leurs émissaires; n'y ayant personne qui connoisse mieux que luy ceux qui sont capables de ces emplois.

PH. Malheur alors à tous ces prétendus beaux Esprits qui contredisent la Gazette, & qui ont toujours des raisons pour ne pas croire ni esperer ce que le peuple croit & espere. Il faudra qu'ils parlent comme les autres, de peur d'être denoncez ennemis de Dieu & de l'Etat, non seulement eux, mais aussi tous leurs amis.

AG. Une autrefois j'acheveray de vous rendre compte de ma dispute avec le Cabaliste.

TROI-

TROISIEME ENTRETIEN.

PH. **J'**Ay examiné ce matin le dessein dont nous parlâmes, de faire créer une charge d'Accusateur General en faveur de M. Jurieu, & j'ay trouvé qu'il valoit mieux ne se point servir du terme d'Accusateur. Que vous en semble?

AG. Que trouvez-vous de choquant dans ce mot-là?

PH. Il fera crier les gens, veu qu'il faut obtenir sur toutes choses, & comme une des principales prerogatives de la nouvelle charge, que M. J. ne soit obligé à nulle retractation, satisfaction, ni reparation, quelque innocens qu'on trouve les Accusés. Or cela sonnera mal, parce que dans l'ordre un Accusateur qui ne prouve pas ce qu'il depose, est censé faux témoin, & qu'un

D faux

faux témoin ne doit pas être
laissé impuni.

AG. Je commence à vous en-
tendre.

PH. Ce qui confirme mes
scrupules, est que j'ay lû ce ma-
tin dans les * *Moyens sçeurs & hon-
nêtes*, que la difficulté qu'on a
trouvée dans les pays d'Inquifi-
tion à proceder contre les Here-
tiques par voye d'accusation, a
été cause que le Procureur Fis-
cal, qui n'est point sujet à la peine
du talion, ni aux autres peines qu'ont
accoutumé de souffrir les faux Accusa-
teurs, fait la fonction d'Accu-
sateur.

AG. Si ce n'est que cela qui
vous arrête, nous y aurons bien-
tôt remedié. Il ne faut que spe-
cifier dans la Requête, que la
charge d'Accusateur General
quel'on demande pour M. Ju-
rieu, sera exercée par luy avec
la

la prerogative de Procureur
Fiscal.

PH. Nous ferons entendre
raison là-dessus au monde, car
on doit être déjà préparé à cette
pretension. Vous savez qu'un
de nos Auteurs a déjà dit, que
M. J. devant être regardé com-
me un Procureur du Roy, ou
plustost comme une Guette fi-
delle en Israël, meritera d'être
loué de sa vigilance, bien loin
d'être traité de calomniateur,
pourvû que de 25. accusations il
en puisse prouver une.

AG. Vous me faites souvenir
que j'ay eu des prises sur ce passa-
ge avec nôtre Cabaliste.

PH. Et dites moy de grace ce
qu'il avoit à y critiquer.

AG. Vraiment si vous aviez
eu à essuyer ses railleries, vous
auriez eu bien de la peine à ne
vous pas emporter. Il me dit
d'un ton moqueur, que la char-

ge de Pasteur de l'Evangile laissant trop de loisir à M. J. à cause qu'elle n'enferme que tres-peu de devoirs, il étoit bien raisonnable pour prevenir les mauvaises fuites de l'oisiveté, qu'ils'occupast à quelque autre chose: qu'il est vray que la charge de Procureur General, ou de Fiscal, engageant à solliciter la punition & le suplice des malfaiteurs, ne paroît pas fort compatible avec celle de Ministre; mais que neanmoins il estoit juste de luy faire quelque passe-droit à cause de son temperament, & parce qu'il est de la prudence d'apliquer chaque chose à ce à quoy la nature la determine: qu'il faut pourtant qu'il sache, que les privileges des Procureurs Generaux ne sont pas tels que son ami les represente; car s'ils accusoient un homme de vingt meurtres & d'au-
tant

tant de vols, & qu'ils ne le convainquissent que d'un seul meurtre cela suffiroit à la verité pour le faire punir, mais on se moqueroit d'eux, & on les tiendroit pour de malhabiles gens, ou même pour des malhonnêtes gens, s'ils ne representoient ceux qui les auroient fait donner dans le panneau, & s'ils ne demandoient la punition des faux témoins des 19. meurtres & des 20. vols. Il ajouta, qu'un homme qui seroit puni pour s'être battu en duel, crieroit avec raison sur l'échafaut à l'injustice, s'il voyoit qu'on ne condamnaît pas à la rouë les témoins qui l'auroient calomnieusement accusé d'inceste, d'assassinat, de poison, de parricide, de sodomie, & d'attentat à la vie de son Roy: qu'il y a bien des occasions où la peine des faux témoins doit être plus grande que celle de l'homme

me qu'ils convainquent d'une partie des choses dont ils l'ont accusé: qu'après tout M. J. ne doit pas jouir encore du privilege des Procureurs Generaux, puis qu'il n'a pas été encore revêtu de cette charge, & qu'il est certain que dans le procez qu'il a intenté à M. Bayle, il ne doit être regardé que comme témoin, ou tout au plus comme Denonciateur responsable en son propre & privé nom de tout ce qu'il impute à sa partie. Il a été bien sage, conclut nôtre Cabaliste, de ne prendre pas M. Bayle au mot sur l'offre de s'enfermer tous deux en prison: car où en seroit-il presentement? sa grande accusation étant connue pour une chimere, & de 25. articles n'y en ayant qu'un sur quoy les jugemens puissent demeurer suspendus.

PH. Je voudrois avoir esté à
vôtre

vôtre place, il m'eust entendu de la belle maniere, & je ne l'eusse pas laissé tant causer sans l'interrompre, & sans luy représenter l'office des Guettes fidelles d'Israël.

AG. Croyez-vous que je ne luy en aye point parlé? Mais j'en tiray peu d'avantage, parce qu'il me dit que s'il étoit arrivé à un Officier de Guerre envoyé pour reconnoître les ennemis, de prendre des arbres, ou des troupeaux de vaches pour des bataillons, il s'attireroit tant de railleries, qu'il ne seroit plus bon à rien, & qu'il se verroit obligé à quitter de honte le service. Et il ajouta qu'une Guette pour estre fidelle, ne doit ni laisser entrer l'ennemi, ni refuser l'entrée à l'ami; & qu'il y a de fausses allarmes si pernicieuses à une armée, qu'il auroit mieux valu que la sentinelle eust dor-

mi, que d'avoir eu de si méchans yeux. Un chien, me dit-il, n'est pas fidele, quand il mord les amis de la maison aussi bien que les ennemis. Dites à M. J. qu'il chauffe mieux ses lunettes une autrefois, & qu'il demande pardon au public de luy avoir donné l'allarme d'une conspiration horrible qui n'a été qu'une vision. On sera bien charitable, si l'on se contente de se moquer de luy.

PH. Ne vous mîtes-vous pas en colere en cet endroit-là ?

AG. Si fait, & peu s'en falut que la chose n'allast bien loin : mais enfin nous nous racrochâmes sur la maladie que l'on a reprochée à M. J. dans la Cabale Chimerique. Je temoignay là-dessus toute l'indignation d'un homme de bien.

PH. Dites moy promptement si l'on vous para ce coup.

AG.

AG. Mediocrement, ce me
semble. Le Cabaliste me dit
que M. B. n'avoit eu garde de
parler de cette maladie par for-
me de reproche, mais unique-
ment pour faire connoître la fu-
reur avec laquelle on le persecu-
te: que pour cela il a dû repre-
senter à ses Lecteurs, que M. J.
ne parle de l'Avis aux Refugiez
comme d'un Ecrit capable de
ruiner sans ressource la Religion
Reformée, qu'afin d'exposer à
l'indignation des vrais & des
faux devots celuy qu'il accuse
d'en estre l'Auteur; & que pour
montrer que ce ne peut pas être
sa veritable persuasion, on a dû
representer qu'il a parlé avec le
dernier mépris, même d'un cer-
tain livre de M. Nicole qu'il sen-
toit si pressant & si dangereux
ou à nos Freres de France, ou
plus encore à sa propre reputa-
tion, qu'il se donna pour y re-

pondre des mouvemens si continuels, si precipitez, si violens, qu'il en contracta une maladie. Depuis quand, me demanda le Cabaliste, est il defendu d'affirmer par la voye des faits les accusations d'un calomniateur qui veut nôtre mort & nôtre infamie avec tant de vehemence?

PH Quoy qu'il en soit, tout bon Protestant doit tenir compte à M. J. d'avoir sacrifié sa santé au bien de la Cause.

AG. C'est ce que je representay fortement. Mais on me répondit que l'Eglise luy auroit infiniment plus d'obligation, si au lieu de faire tant de livres & avec tant de hâte, il avoit ménagé sa santé, en n'écrivant que quelques Traitez, & en se donnant le tems de les faire corriger par ses amis. Car il est arrivé que n'ayant jamais voulu deferer aux avis de personne, non pas
mê-

même à ceux de l'illustre Docteur Burnet, qui alla exprés de la Haye à Rotterdam, pour luy représenter avec toute la force & tout le poids de son éloquence, qu'il ne devoit point publier dans ses Pastorales ces bruits vagues qui couroient de certains chants de Pseaumes ouïs dans les airs, il est arrivé, dit le Cabaliste, de cela, & du peu de soin qu'il a eu de retoucher à ses Ecrits, qu'il luy est échapé cent choses qui ont fourni des armes à nos Adversaires pour nous assommer tous en sa personne, à cause que nôtre silence fait juger que nous l'approuvons en tout. Qu'il ne se fasse pas non plus, ajouta-t-on, un merite d'avoir tant d'ennemis: car ce n'est point pour avoir écrit contre les erreurs, qu'il se les est attirés, mais à cause de la maniere dont il s'y est pris, pleine d'aigreur, & d'un noir chagrin

grin qui luy a fait outrer les choses, & rapporter peu fidelement les opinions qu'il a refutées.

PH. Voilà, voilà de nos gens: ils n'osent écrire ouvertement pour le Papisme, mais ils le favorisent sous main, en décriant les Ecrits du grand Serviteur de Dieu.

AG. J'en fis le reproche au Cabaliste, qui me repondit que nous meriterions le compliment que le Visionaire Parisot faisoit volontiers à ceux qui luy propoisoient des objections. *C'est raisonner en Bourgeois*, leur disoit-il, & *vous n'êtes que des Suisses de la Foy.*

PH. La plaisante expression! Mais vôtre Cabaliste comment vous prouva-t-il que nous n'entrons pas dans le fin des Controverses, & que nous ne nous tenons qu'à la porte?

AG. Je vous le diray, puis que vous le voulez savoir, car autrement je n'aurois pas voulu
vous

vou
se.
amis
pou
ils n
que
fion
ils ex
de j
afin
plus
Ror
tout
de d
faire
paro
fant
nos
port
dant
pret
hom
corr
les in
que

vous entretenir de si peu de chose. Il me dit que si M. B. & ses amis avoient quelque tendresse pour la Communion de Rome, ils ne seroient pas ici. Il ajouta, que pour le moins sous la profession extérieure de Protestant, ils exciteroient M. J. à devenir de jour en jour plus emporté, afin qu'il fournît des pretextes plus plausibles à ceux de l'Eglise Romaine de nous maltraiter par tout où de l'autorité sur nous, & de dire qu'une politique nécessaire les y force, la passion qui paroît dans nos Ecrits leur faisant craindre de tomber entre nos mains. De sorte que les emportemens de M. J. nous rendant odieux, & fournissant des pretextes à nos ennemis, tout homme qui se propose de l'en corriger, doit estre zélé pour les interêts de nôtre Eglise. Or que peut-on faire pour l'en cor-

riger, que de l'en blâmer vigou-
reusement; & ce blâme ne fait-il
pas honneur à tout le Corps?
C'est ainsi que parloit nôtre De-
fenseur de la Cabale Chimerique.

PH. J'avois déjà oui debiter
cette chicane à un autre de ces
Messieurs, qui avoit même tâ-
ché de me persuader par un
exemple sensible la prétenduë
sincerité de leurs intentions.

AG. Ne vous en souvien-
driez-vous pas?

PH. Je crois que si. Cet hom-
me me dit que si M. B. avoit de
l'indifference pour la Religion
qu'il professe, & un zele caché
pour la Romaine, il n'auroit pas
denoncé comme une propofi-
tion à condamner par nos Syno-
des, la maxime dont nous avons
parlé cy-dessus, que TOUT EST
PERMIS ET DE BONNE GUER-
RE CONTRE UN ENNEMI DE-
CLARE'; & qu'au lieu d'effa-
rou-

rou-
les h
me
fus,
ges
roit
blier
tion
bien
com
cett
nos
tage
dre
dant
pris
tion
A
ciati
qu'
foy
M
avoi
toute
il est

roucher M. J. en luy montrant les horreurs attachées à son dogme, il luy auroit aplaudi là-dessus, & luy auroit tendu des pieges le plus flateusement qu'il auroit pû, pour l'engager à publier souvent de telles propositions; qu'il se seroit sur tout bien gardé de rien faire qui püst contribuer à la condamnation de cette doctrine, de peur d'ôter à nos ennemis le plaisir & l'avantage de nous insulter, & de rendre tout le Corps odieux, pendant que son silence pourra être pris pour un signe d'approbation.

AG. A propos de cette denonciation de M. B. j'ay oui dire qu'il ne l'a pas faite de bonne foy, puis qu'il dissimule que M. J. dans la page precedente avoit excepté l'assassinat. *Selon toutes les loix de la guerre, dit-il, il est permis de souhaiter, d'aprouver,*

& de procurer la destruction de ses ennemis, EXCEPTÉ PAR LES ASSASSINATS. Je fis cette objection à mon Cabaliste, & voici ce qu'il me repondit.

Il m'avoüa que M. B. n'a lû de suite dans l'Examen de l'Aviſ & dans la Preface que les endroits où il s'est trouvé intereſſé, & qu'ainſi quand il publia ſa petite Declaration, il ne ſavoit pas l'exception de l'aſſaſſinat. Il s'en eſt aperçû depuis : mais bien loin de croire meilleurs les ſentimens de M. J. il les croit plus méchans dans le fond. Car cette exception marque que lors qu'il a parlé d'une façon generale dans la page ſuivante, il n'avoit pas oublié l'aſſaſſinat. Il ne peut donc point ſ'excuser ſur une diſtraction d'eſprit, de n'avoit pas repeté cette exception. Ayant donc actuellement preſente à ſon eſprit l'idée de l'aſſaſſinat, il n'a pas

pas l
que to
contr
beau
s'il e
avoi
M
tout
à cro
exce
jama
dans
d'on
lut-
un c
à ſes
l'aſſa
pas c
lera
dans
nue
une
l'écl
conc
Or t
nob

pas laissé de dire sans exception, que tout est permis & de bonne guerre contre un ennemi déclaré. Il est donc beaucoup plus blâmable, que s'il eust parlé de la sorte sans avoir fait attention à l'assassinat.

Mon Cabaliste ajouta, que toutes fortes de raisons portent à croire que l'omission de cette exception a été artificieuse. Car jamais Theologien ne s'avisera dans un cas de cette importance d'omettre cette exception, faut-il la repeter cent fois, s'il a un dessein sincere de persuader à ses lecteurs qu'il faut excepter l'assassinat. Mais s'il ne se soucie pas de le leur persuader, il coulera cette exception à la dérobée dans un lieu où il ne fait qu'insinuer sa doctrine, c'est toujours une porte de derriere, mais il l'éclipsera du lieu où il donne ses conclusions & son arrêt définitif. Or telle est la page 114. de l'E-

xamen de l'Avis. Car au lieu que dans la page precedente il ne fait mention que des loix de la guerre, il marque expressément dans celle-cy les regles de la Religion & de la Morale. C'est donc ici qu'il faut prendre le dogme qu'il croit le plus certain; & par consequent, selon luy, le dogme qui n'excepte point l'assassinat est plus certain que celuy qui l'excepte, vû qu'il pretend que le premier est fondé sur les regles de la Religion & de la Morale, & que le dernier n'est fondé que sur les loix de la guerre.

PH. Voilà du galimatias, & du plus guindé; à vôtre place je n'aurois daigné y répondre un seul mot: je me serois contenté de dire, que puis que M. J. a excepté l'assassinat dans la page 113. on luy fait tort de le chicaner sur l'universalité qu'il don-

don
ge r
A
prie
discu
l'aur
ma p
rom
cont
Q
cenc
dans
ge r
de M
d'êtr
abor
zele
Egl
cont
The
on l
nos
filer
d'ex
detc

donne à sa maxime dans la page 114.

AG. Ne croyez pas, je vous prie, que je me sois arrêté à ces discussions autrement que vous l'auriez fait, si vous aviez été à ma place. J'écoutay sans l'interrompre mon Raisonneur, qui continua ainsi ses remarques.

Quand on auroit la condescendance de chercher plutôt dans la page 113. que dans la page 114. les véritables sentimens de M. Jurieu, il ne laisseroit pas d'être vray que sa doctrine est abominable, & que plus on a de zele pour l'honneur de nôtre Eglise, plus on se doit hâter de contredire vigoureusement ce Theologien particulier: car si on luy laisse passer ce dogme, nos aduersaires tireront de nôtre silence mille sujets d'insultes & d'exclamations pour nous faire detester par tout. Je veux, ajouta-

ta-

ta-t-il, qu'il ait eu dessein d'excepter l'assassinat: n'y a-t-il que cette action que l'on doive condamner dans un ennemi à légard de son ennemi déclaré? S'il n'y a que l'assassinat d'interdit, il sera donc permis & de bonne guerre de faire empoisonner cet ennemi déclaré; ou de luy suposer des desseins abominables, afin de hâter sa ruine en le rendant odieux à ses propres sujets, & à tous les peuples de la terre. Il sera permis de publier dans le monde, 1. qu'on a decouvert qu'il vouloit se défaire de sa femme. 2. Que la jalouze qu'il avoit contre son propre fils, luy avoit fait prendre la resolution de l'empoisonner. 3. Qu'il avoit donné des ordres secrets pour faire massacrer tous ceux qui dans ses Etats ne suivoient point sa Religion. 4. Qu'il avoit resolu sous le faux pretexte d'une conspiration, de faire mourir

rir p
les p
Roya
une é
les,
étoien
tes les
esclav
tout à
nôtre
rieu t
bonne
dont
servir
rer la
de-fo
s'en v
chasse
re, il
de tou
de la
On av
ici, c
des c
celles

rir par la main du bourreau
 les plus grands Seigneurs du
 Royaume. 5. Qu'il avoit fait
 une étroite ligue avec les Infide-
 les, dont les articles secrets
 étoient qu'ils emmeneroient tou-
 tes les femmes & tous les enfans
 esclaves, & qu'ils mettroient
 tout à feu & à sang. Voilà, dit
 nôtre Cabaliste, ce que M. Ju-
 rieu trouve fort permis & de
 bonne guerre; voilà des moyens
 dont il veut que l'on se puisse
 servir légitimement pour procu-
 rer la destruction de ses ennemis:
 de-forte que si M. le Dauphin
 s'en veut servir dès demain pour
 chasser du trône son propre pe-
 re, il luy promet l'aprobation
 de tout l'Univers selon les regles
 de la Religion & de la Morale.
 On avoit neanmoins crû jusques
 ici, que l'empoisonnement, &
 des calomnies aussi atroces que
 celles-là, ne sont jamais de bon-
 ne

ne guerre contre personne : & faut-il , s'écria douloureusement nôtre homme , que si peu de tems après qu'on a vû paroître le livre posthume d'un * Moine , où l'on voit tant de belles maximes pour tenir la guerre la moins éloignée qu'il se peut de la raison & de la justice , un Ministre enseigne que tout y doit être permis ?

PH. Je voudrois répondre à cela , qu'il ne faut condamner personne sans l'entendre , ni s'imaginer que M. Jurieu ait avancé cette doctrine avant que de l'avoir meditée & profondément examinée.

AG. Croyez moy , ne nous servons point de cette réponse , car je remarquay que nôtre Cabaliste la prevint d'un air un peu malicieux , en me disant qu'il faut

* Le P. Lupus, Voy. la Biblioth. Univers. de cette année,

faut bien se souvenir que M. J. qui doit se connoître, nous a fait savoir qu'il se pique principalement d'avoir des principes liez.

PH. Qu'en vouloit-il conclurre?

AG. Vous l'allez voir. Il en conclut que l'exception que M. J. a coulée dans la page 113. est hors d'œuvre, & ne peut faire partie de son système, puis que tout homme qui est principalement fort sur le fait des assortimens & de la symmetrie des dogmes, doit être persuadé que s'il est permis & de bonne guerre de procurer la ruine de son ennemi par l'infraction des capitulations & des sermens, par des calomnies atroces, par le poison, &c. l'assassinat n'est point illicite; car les raisons qui le rendroient tel ne peuvent être valables, pendant que les autres moyens qu'on vient

vient de marquer sont legitimes. Songez y bien, poursuivit l'ami de M. Bayle, & vous trouverez que si nous avions quelque tendresse pour l'Eglise Romaine, comme les amis de M. Jurieu nous en accusent, nous ne condamnerions pas la maxime dece Theologien, nous serions bien-aises que les Protestans pussent être insultez à cette occasion par les Controversistes de l'autre parti, & nous travaillerions à repandre cette doctrine, car elle peut excuser la maniere barbare dont les François font la guerre, & causer cent fois plus de mal parmi nous que parmi nos ennemis, veu que l'experience a toujourns montré que les Catholiques Romains sont plus capables de faire des coups de Poltrot, que les Protestans. Ainsi non seulement l'honneur de nôtre doctrine, mais

mais auffi le zele pour la conser-
vation de cette precieuse vie
d'où depend le bien general de
l'Europe, & celuy de nôtre Re-
ligion, nous engage à crier de
toutes nos forces contre cette
doctrine de M. Jurieu, afin que
s'il est possible nous la rendions
execrable à tout ce qu'il y a
d'hommes sur la terre.

PH. J'avouë que jé suis frapé
de tout ceci: & plust à Dieu que
ces reflexions vinssent plustoft
de nos amis, que de ces Mes-
sieurs les Cabaliftes! ils s'en glo-
rifieront trop. Mais comment
vous separâtes-vous de cet hom-
me?

AG. Après quelques discours
qu'il ne serviroit de rien de vous
raporter, nous retournâmes à
la maladie de M. J.

PH. Toutes les fois que j'en
parle, j'en tire une forte preuve
de son zele ardent pour la pro-

E

spe-

perité de l'Eglise, & pour l'abaiffement de la France. Ceux qui n'aiment pas ce grand Serviteur de Dieu, reconnoiffent neanmoins cette verité. Car vous vous fouvenez bien que lors qu'ils entendoient dire qu'il ufoit de certains remedes, ils difoient par maniere de plaifanterie & de pointe, qu'il ne luy falloit pour guerir qu'une bonne prise d'Irlande. Ils ont été auffi les premiers à remarquer, que la fanté qui étoit affez infirme depuis quelques mois, lors qu'on commença à parler de l'expédition d'Angleterre, fe fortifia à veuë d'oeil pendant les preparatifs de cette grande entreprife: & felon eux, rien ne l'empêcha de guerir parfaitement, que le trop d'égard qu'eurent les Alliez en 1689. aux maximes de la prudence militaire. Si on eust voulu fuivre fes confeils, on ne fe fust pas amusé ni
 au

au siège de Mayence, ni à celuy de Bonn, & M. le Duc de Schomberg n'eust point été envoyé en Irlande; mais voici ce que l'on eust fait. Le Duc de Lorraine eust laissé derrière luy toutes les places que les François occupent entre le Rhin & la Sarre, & eust fait une irruption dans le pays Messin: l'Electeur de Brandebourg laissant pareillement derrière luy Bonn, Montroyal & Luxembourg, se fust avancé jusqu'à Sedan; M. le Prince de Waldeck eust été l'y joindre passant la Sambre à Charleroy: & cependant M. le Duc de Schomberg eust été faire une descente en France.

AG. Je croy qu'on a eu grand tort de ne suivre point ce plan, & que M. Jurien a mieux connu que personne par où il falloit attaquer la France. Qui n'admireroit l'étendue de ses lumieres?

Il enseigneroit en un besoin l'art militaire à nos Generaux ; & au pis aller , il n'auroit pas à craindre la réponse que fit * Annibal sur le Philosophe qui se hazarda d'en parler en sa presence, car nos Generaux sont infiniment plus honnêtes & plus civils que ce Capitaine Africain.

PH. Je me souviens que lorsqu'il eut cette grande maladie qui pensa nous le ravir, la nouvelle de l'heureux retour des Vaudois en leur pays étoit encore toute fraîche, & je m'étonnay qu'un si favorable événement pour son Systeme n'eust point dissipé les causes de sa maladie.

* Locutus esse dicitur homo copiosus aliquot horas de imperatoris officio & de omnire militari. Tum quum cæteri qui illum audierant vehementer essent delectati, quærebant ab Hannibale quidnam ille ipse de illo Philosopho judicaret. Hic Pœnus non optime Græce, sed tamen libere respondisse fertur, multos se deliros sensus saepe vidisse, sed qui magis quam Phormio deliraret, vidisse neminem. Cicero. de Orator, l. 2.



ladie. Mais si cela ne put l'empêcher d'être dangereusement malade, il en tira du-moins de grands secours durant sa convalescence. Les premières nouvelles dont on l'entretint, quand il fut en état de voir ses amis, furent celles des Vallées, & il en tira d'abord de merveilleuses conséquences: il avoit encore la mort peinte sur le visage, qu'il ne laissoit pas d'asseurer d'un ton de voix assez ferme, qu'on verroit dans peu plus de cinquante mille hommes sous les armes dans le Languedoc & dans le Dauphiné. Cet agreable retour d'esperances prophetiques servit extrêmement à luy faire recouvrer ses forces.

AG. J'ay ouï dire qu'il en consacra les premices à une œuvre tout à fait pieuse, savoir à continuer les Soupirs de la France, dont la copie manquoit



au Libraire de Bruxelles: & voilà un *Eucharisticon*, ou remerciement à Dieu de nouvelle espèce, & bien different de celuy de M. Morus.

PH. Je l'ay oui dire auffi. Vôtre Cabaliste en favoit-il quelque chose, & ne glosa-t-il point sur tout ceci, selon la méchante coûtume qu'ils ont de prendre tout de travers?

AG. Je le trouvoy fort reservé sur cette matiere, & je conjecturay que s'il ne s'y étendoit pas, c'est qu'il croyoit avoir tout renfermé dans ces paroles. Ni le public Politique, dit-il, ni l'Ecclesiastique ne doivent tenir aucun compte à M. J. de sa grande & prodigieuse sensibilité pour les affaires generales: car si le Commentaire sur l'Apocalypse n'y étoit pas interessé, vous verriez l'Auteur auffi resigné que nous à tous les événemens. Mais ce
qui

qui le remuë, ce qui luy donne de si violentes agitations, ou de joye dans nos bons succez, ou de chagrin dans le retardement de nos affaires, c'est l'interêt de sa propre reputation; car il y va de tout pour luy. Si ses Prophe- ties s'accomplissent, il aquerra plus de gloire, que n'en a jamais aquis aucun homme de sa robe; on viendra des quatre coins de la terre pour le voir, on luy deman- dera sa benediction dans les ruës, on se voudra froter à ses habits, comme les Papistes fro- tent leurs chapelets aux chasses des Saints; son portrait sera dans toutes les ruelles, le monde sera plein de ses medailles, on luy erigera des statuës avec de mag- nifiques inscriptions: & vous sa- vez bien, poursuivit mon Caba- liste en me regardant plus fixe- ment, qu'il aime ces marques d'honneur avec excés. Mais si

ses Propheties n'ont point de fuite, je vous le donne pour le plus méprisé, & par consequent pour le plus malheureux de tous les hommes. Il a parlé trop positivement & trop fierement, pour meriter qu'on luy fasse grace, à moins qu'il ne s'humilie, en avoüant sans detour qu'il s'est abusé. Or il n'en viendra jamais là, si Dieu ne luy refond le cœur & l'ame.

PH. Je ne trouve rien de solide dans ce petit morceau de la Cabale Chimerique. Car encore que la reputation de M. Jurieu sous la qualité de Prophete depende de nos triomphes, il ne s'ensuit pas qu'on ne luy soit bien redevable des vœux qu'il fait pour nôtre prosperité. Croyez-vous qu'un General d'armée qui met toute son adresse en usage pour faire une heureuse campagne, ne songe pas autant à sa
pro-

propre gloire, qu'au bien de sa pa-
 trie? Pour moy je ne faurois exi-
 ger d'un Ministre celebre dont
 l'honneur est engagé, puis qu'il
 nous l'a promis de la part de
 Dieu, c'est à dire après plu-
 sieurs conferences avec le S. E-
 sprit, à nous faire voir d'abord
 la France perduë pour l'Eglise
 Romaine, & puis cette Eglise
 tomber par pieces en peu de
 tems; je ne faurois, dis-je, exi-
 ger d'un tel Ministre qu'il ne
 souhaite pas ardemment pour sa
 propre gloire les succès qu'il a
 promis; & il faudroit être plus
 dur qu'un rocher, & plus inhu-
 main qu'un tygre, pour vou-
 loir que ce même Ministre re-
 gardât de sang froid l'ignominie
 qui l'attend, si ce qu'il nous a
 promis n'arrive point.

AG. J'entre dans vos veuës,
 & ainsi j'approuve de tout mon
 cœur que M. J. ne craigne rien

tant que la paix. Car pendant que la guerre durera, on peut esperer mille revolutions : mais si la paix se fait sans que le Royaume de France devienne Protestant, M. J. avec toutes ses distinctions ne pourra persuader à personne qu'il ne se soit pas trompé. Remarquez bien qu'encore que nous n'ajoutions pas beaucoup de foy à ses promesses depuis le mois de May 1689. neanmoins il nous demeure je ne say quelle foy implicite dans le cœur, qui nous attache à luy plus que nous ne le croyons nous-mêmes. Cela s'évanouiroit entierement par une paix differente de ses predictions. Voilà une pensée à la quelle ne prennent point garde ceux qui blâment l'Homme de Dieu d'avoir denoncé au public avec tant d'emportement le Projet de Geneve, une vetille dans le fond.

PH.

PH. Si Dieu luy fait la grace de reüssir, les plus obstinez conviendront que la lumiere prophetique luy a été communiquée de Dieu dans une plus grande mesure qu'aux anciens Patriarches, & qu'à S. Jean luy-même; car on ne trouve point de raison pourquoy le texte de S. Jean doive être interpreté comme M. J. l'explique: il a donc falu des lumieres superieures à la raison, & tres-abondantes, pour l'expliquer de la sorte, & pour y trouver ce qui n'y est pas raisonnablement parlant.

AG. Je trouve là le remede à un malheur, qu'un de nos amis ne cesse de craindre au milieu des esperances que l'Apocalypse de M. J. luy donne.

PH. Quel est ce malheur?

AG. C'est qu'il craint que la vertu de M. J. ne soit pas à l'é-

preuve de la prospérité, comme
 elle a esté à l'épreuve de la disgrâce.
 Un autre auroit été si hon-
 teux après les trois ans & demi,
 que la veuë d'un Refugeié luy
 auroit fait perdre contenance; il
 n'auroit osé se trouver en aucune
 compagnie, ni monter en chaire;
 & nous connoissions un Ministre
 qui avoit promis les mêmes cho-
 ses que M. J. qui n'a pû tenir fer-
 me à Londres, & qui pour évi-
 ter la raillerie s'en est allé prê-
 cher sous la croix. Mais Dieu a
 tellement fortifié son Serviteur
 de Rotterdam, que nous ne luy
 avons vû rien rabatre de sa noble
 & sainte fierté. La question est
 de savoir si son humilité Chrê-
 tienne se soutiendra bien, en cas
 que ses Propheties s'accomplis-
 sent. L'ami dont je vous parle
 s'inquiete beaucoup à ce sujet,
 il se défie de l'humilité de M. J.
 parce que de tous les talens que
 Dieu

Dieu luy a confiez, c'est celuy
qu'il a le moins fait profiter.
J'entrois dans la même inquietude,
mais ce que vous m'avez dit me remet en assurance.

PH. Je vous entens; & vous n'êtes pas grand devin. Car vous pouvez avoir oui dire à un homme qui est toujours chez M. J. & qui tient la chose de la première main, que M. J. a pourvû de bonne heure à tout, s'étant mis fortement dans l'esprit que ce n'est point luy qui a expliqué l'Apocalypse, mais que c'est Dieu qui luy en a developé les profondeurs. Ainsi par ces seules paroles du Pseaume 115. *Non point à nous, non point à nous, Seigneur; mais à ton nom donne gloire & honneur*, il est assuré de surmonter les tentations de la vanité. Votre pensée donc est, qu'à cause que la raison ne regne pas dans les explications de M. J.

il n'aura pas sujet de les attribuer à ses facultez naturelles, & qu'ainsi il ne s'en glorifiera point, comme il auroit pû faire d'une decouverte où il n'auroit pas été secouru immédiatement & extraordinairement du S. E-sprit. Mais ne nous y flatons pas: si M. J. n'a point fait d'autres preparatifs, nous ne tenons rien; car plus il aura eu part aux inspirations immediates, plus sera-t-il distingué du reste des hommes, & élevé par dessus les autres Ministres les compagnons de service, & par consequent plus sera-t-il exposé à s'enorgueillir. Ne savez vous pas que S. Paul, qui étoit pleinement persuadé que l'excellence de ses revelations étoit un pur don de Dieu, eut besoin pourtant d'un remede extraordinaire contre l'enflure de l'amour propre?

AG. Remettons donc le tout
à

à la providence de Dieu. Je crains bien que le meilleur remede ne soit que M. J. n'en aura besoin d'aucun. Mais nous oublions nôtre Cabaliste.

PH. Ne m'en parlez plus: je ne veux plus favoir ce qu'on repond en faveur d'un aussi méchant livre que la Cabale Chimerique.

QUATRIEME ENTRETIEN.

PH. **I**L s'est bien imprimé des choses depuis que je ne vous ay veu, & il faut qu'à vôtre tour vous écoutiez ce que j'ay à vous conter d'une dispute que j'ay euë avec un ami de M. B. Je vous avouëray que je suis assez content du succez. J'avois à faire à un homme bien subtil, & du pays de Sapience: mais comme il disoit plus de paroles que de raisons, je n'ay pas eu trop

trop de peine à triompher de sa langue.

AG. Vous m'apprenez là une bonne nouvelle, & j'en écouteray tout le detail avec beaucoup de plaisir.

PH. Le premier choc me réussit mal: un autre en auroit tiré un mauvais augure; mais je me moquay de cette superstition.

AG. Par où débutâtes-vous?

PH. Par une plainte pathétique contre un paradoxe impie débité par M. B. dans la Cabale Chimerique. Il a dit *qu'il n'y a point de contrainte en matiere de Religion qui soit plus insupportable que celle que sent un homme qui aime son Roy, & qui n'ose le faire paroître, mais se trouve bon gré malgré qu'il en ait avec ceux qui le déchirent.* Les bons amis de M. J. pretendent, comme vous savez, que M. B. a confondu dans ces paroles l'amour de Dieu & l'amour du Roy; qu'il

a bien fait voir que la Religion n'est pas ce qui luy tient le plus au cœur ; qu'il s'est peint luy-même ; enfin qu'il a débité un paradoxe qui paroîtra fort étrange à ceux qui aiment Dieu plus que toutes les choses du monde. Je m'étendis beaucoup sur ces remarques, & je fus écouté fort patiemment.

AG. Je ne vois pas par quelle fatalité une première pointe si bien poussée ne vous a pas réussi.

PH. Mon Cabaliste me dit sans s'émouvoir, qu'il s'étonnoit que je ne fusse pas plus en garde que le commun des amis de M. J. contre la mauvaise foy de ceux qui écrivent pour luy, & me pria de luy dire en conscience, si je ne croyois pas que le paradoxe dont il s'agit contient non seulement un fait, mais aussi l'approbation de ce fait. N'est-il pas vray, me dit-il, que

VOUS

vous croyez que M. B. soutient non seulement qu'il y a des gens qui sont plus sensibles au mal qu'ils entendent dire de leur Roy, qu'au mal qu'ils entendent dire de leur Dieu, mais aussi qu'ils ont raison en cela? Je luy repondis que c'étoit le sens que je donnois à ses paroles, & que je pouvois bien le faire, puis qu'un Auteur, dont tres-apperemment M. J. a corrigé le manuscrit, les a comprises de cette façon. He bien, reprit-il fort froidement, je m'en vais vous faire voir que vous vous trompez.

AG. Vous vous commettiez trop par vôtre réponse, & je ne m'étonne plus que vous vous en foyez mal trouvé. Vous deviez vous defier de cette demande captieuse.

PH. Vôtre conseil vient trop tard, j'en profiteray une autre-fois.

fois.
ne fa
com
que
certa
cet e
quel
voit
duit
voit
& q
qu'a
S'il
non
dequ
évid
mên
puis
moi
la d
ter a
des
hor
ten
me

fois. Mon adverfaire me dit qu'il ne faut que favoir lire, pour comprendre que M. B. ne fait que rapporter la disposition de certaines gens. Il ajouta, qu'en cet endroit il n'étoit nullement question de marquer s'il aprouvoit, ou s'il desaprouvoit la conduite de ces gens-là; qu'il n'avoit besoin que du fait même, & qu'ainsi il ne peut être blâmé qu'au cas que le fait soit faux. S'il s'est peint luy-même, ou non, continua-t-il, ce n'est pas dequoy il s'agit; mais il est assez évident que s'il s'étoit peint luy-même, il seroit en France depuis bien des années. Il n'est pas moins clair, qu'on ne peut sans la dernière des injustices imputer aux gens ce qu'ils rapportent des mœurs & des coûtumes des hommes, lors qu'ils le rapportent sans en donner leur jugement; & c'est ouvrir la porte
aux

ôtient
 es gens
 u mal
 e leur
 enten-
 ais auf-
 la? Je
 le sens
 les, &
 e, puis
 es-apa-
 le ma-
 e cette
 il fort
 is vous
 trom-

 nettiez
 & je ne
 vous en
 deviez
 mande

 at trop
 autre-
 fois.

aux profanes pour soutenir que l'Écriture approuve toutes les actions qu'elle raporte sans les blâmer. De forte, me dit-il, que l'Auteur que vous avez pris pour garand, n'a feu ce qu'il faisoit, quand il s'est amusé à prouver que Dieu doit être aimé plus que toutes choses. Mr. Bayle avoit-il dit le contraire? On croit sur la parole de vôtre Auteur, qu'il auroit la prudence de ne dire mot, lors qu'il entendroit dire du mal de son Souverain dans un pays ennemi; mais on ne croit pas qu'il s'exposât davantage aux insultes des blasphémateurs de Dieu.

AG. S'amusa-t-on à vous prouver la certitude du fait affirmé par M. B.?

PH. Oui, & fort amplement même. On m'allegua ce que disent quelquefois les Courtisans, que s'ils faisoient pour gagner le
Pa-

Parac
qu'ils
Roy
ils se t
miere
de. C
lerner
ne for
plaire
avec l
trava
bonne
On m
Com
pée à
un Se
soit d
pas fa
dire q
& qu
latre.
que si
contr
glois
ils dir

Paradis la centième partie de ce qu'ils font pour plaire à leur Roy, ou à son premier Ministre, ils se tiendroient assurez des premières places dans l'autre monde. On me souëtint que généralement parlant, les gens de bien ne font que glace dans le soin de plaire à Dieu, au prix de l'ardeur avec laquelle les gens du monde travaillent à s'insinuer dans les bonnes graces de leur Prince. On me dit qu'aparemment M. le Comte de Soiffions qui mit l'épée à la main à Londres contre un Seigneur Anglois qui médisoit du Roy de France, n'auroit pas fait la même chose entendant dire que le Pape est l'Antechrist, & que l'Eglise Romaine est idolatre. On ajouta qu'il est aparent que si l'on faisoit disputer sur la controverse un Cavalier Anglois & un Cavalier François, ils diroient tout le mal du monde

l'un

nir que
tes les
sans les
dit-il,
vez pris
ce qu'il
mufé à
re aimé
s. Mr.
ntraire?
e vôtre
ruden-
u'il en
n Sou-
nemi;
s'expo-
tes des
vous
it affir-
lement
que di-
tifans,
gner le
Pa-

l'un de la Religion de l'autre sans se battre : mais que pour peu que l'un voulust parler fatyriquement du Roy de l'autre, ils s'entretueroient. Enfin on me dit qu'il est constant que les Voyageurs s'engagent cent fois plus souvent dans une querelle pour l'honneur de leur nation, que pour l'honneur de leur Religion : & on me cita cet Esclave François, qui au * rapport de Balzac, se piqua de telle sorte contre un Esclave Espagnol, qui souûtenoit que le Roy de France ne pourroit jamais prendre la Rochelle sans l'assistance du Roy d'Espagne, qu'il se fit des armes de ses propres chaînes, & en frapa si rudement son compagnon, qu'il l'étendit tout roide mort aux pieds de leur commun Maître.

AG. Hâtez-vous de me parler de la suite de vôtre dispute, car

* Dans le Prince, Ch. 22.

car je ne vois que trop que les commencemens n'en furent pas heureux pour vous.

PH. J'eus ma revanche tout aussi-tôt, car je luy fis avoüer que l'Auteur de la Cabale Chimerique s'étoit trompé grossièrement, lors qu'il avoit dit que si M. J. se faisoit Papiste à Paris, on l'enverroit tout aussi-tôt à la Trape pour y faire penitence.

AG. C'est un des plus effroyables endroits de la Cabale Chimerique. On ne sauroit le lire sans horreur.

PH. Mon Adversaire m'avoüa qu'il luy avoit fort deplu, & qu'il le trouvoit outré en certaines choses: qu'il étoit néanmoins persuadé que la plus-part des partisans que M. J. a en Angleterre, en Brandebourg, & en Suisse, aiment mieux luy faire la cour de loin & par lettres, que de l'avoir pour Collegue;
&

tre sans
peu que
yrique.
tre, ils
on me
que les
ent fois
querelle
nation,
ur Re-
Esclave
port de
le sorte
agnol,
oy de
s pren-
istance
il se fit
nes, &
pagnon,
ux pieds
e par-
spute,
car

& qu'ainsi ils feront ravis qu'il vive & meure à Rotterdam, & qu'il leur envoie de là par la poste l'esprit de persecution. Mais, ajouta-t-il, je ne puis goûter ce bannissement à l'Abbaye de la Trape. Les Catholiques de France ont le goût trop bon, pour vouloir enfouir les talens de M. J. dans cette affreuse solitude. Toutes les Communautés Religieuses s'empresseroient à qui mieux pour l'avoir, afin de luy conferer la charge de Pere Titrier. Car que ne peut-on pas se promettre dans un tel poste étenduë d'un homme qui a deterré une Cabale du Midi au Nord, & qui en a penetré les desseins, les operations, les correspondances, les partages des roles, les changemens de bateries &c. sans qu'il y ait jamais eu une semblable Cabale? Je suis seur, poursuivit mon homme avec un grand

grand sang froid, que les Jesuïtes ne laisseroient point échaper cette proye, & qu'ils feroient de si fortes brigues pour l'avoir, afin de s'en servir à l'opression de leurs ennemis, qu'elle leur demeureroit. Ils le feroient Denonciateur de Cabales, de nouvelles Conferences de Bourg-Fontaine, & de tous autres complots forgez à plaisir pour allarmer l'Eglise & l'Etat: & il faudroit que les memoires qu'on luy fourniroit fussent bien defectueux, s'il n'en tiroit une denonciation tout à fait circonstanciée, & bien positive. Fi donc de l'endroit de la Cabale Chimerique où il est parlé de l'Abbaye de la Trape.

AG. Difoit-il cela bien serieusement?

PH. Si serieusement, que vous n'eussiez pas aperçu sur son visage le moindre rayon de plai-

F

fan-

fanterie. Il parut même tout ré-
frogné, quand il acheva de par-
ler. J'eus donc le plaisir d'une
victoire complete, je luy fis
condamner ce que nous condam-
nons tous dans le livre de M. B.

AG. Dequoy parlâtes-vous
après cela?

PH. D'un passage de la Ca-
bale Chimerique qui regarde le
Sieur de la Conseillere. J'en fis
lire les paroles à l'ami de l'Au-
teur, afin que sans detour ni
chicane il convint que M. B.
assure que M. J. a été blâmé par un
*Synode pour avoir diffamé publique-
ment un Ministre, au lieu de le dese-
rer à ses Juges naturels.* Je m'écriay
tout aussi-tôt après un Ecrivain
de nôtre parti, que M. B. qui
crie au calomniateur, est cou-
vert luy-même de confusion,
puis qu'il n'y a personne qui ne
sache que M. J. fut extrêmement
loué de son zele infatigable pour
la

la defense de nos saintes veritez ;
& qu'au contraire le Sieur de la
Conseillere fut tres-grièvement
censuré, une bonne partie des
suffrages allant même à la depo-
sition.

AG. N'ajoutâtes-vous pas ce
qu'un autre de nos Ecrivains a
dit sur le même passage de la Ca-
bale Chimerique, sçavoir qu'on
ne fait que penser de M. B.
quand on luy voit avancer des
choses de cette nature ; que la
passion l'aveugle étrangement ;
que s'il étoit dans les Indes, on
pourroit croire qu'il ne fait pas
que le Synode d'Amsterdam
censura grièvement M. de la
Conseillere, & qu'au contraire
il loüa M. Jurieu, & le remer-
cia de son zele à maintenir l'Or-
thodoxie ; que M. de la Con-
seillere pensa être déposé, &
qu'en effet plusieurs avis alloient
là : mais que M. B. ne pouvant
F 2 point

point avoir oublié ces faits, & ayant soutenu néanmoins que M. J. a eu grand tort d'accuser M. de la Conseillere de Socinianisme, & que cette accusation est une preuve qu'il est un homme inquiet, mordant, qui aboie à droit & à gauche; on ne comprend plus ledit M. B. il y a tant de malignité dans son passage, & si on l'ose dire, si peu de honte & de sage retenue, que cela fait de la peine aux honnêtes gens.

PH. Je n'eus garde d'oublier cette pieuse invective. J'avois mes poches pleines des Ecrits publicz pour M. J. & je fis voir à mon Adversaire tout ce que vous venez de dire. Il fit l'étonné, & ayant fait la confrontation des passages, il s'écria que les Ecrivains que je luy citois étoient de franches mazettes, qui ne pouvoient pas même être comptez pour de la milice dans

la

la guerre qui s'est élevée entre les Professeurs de Rotterdam; qu'ils ne pouvoient y avoir rang que parmi les pionniers; & qu'à coup seur, toute figure mise à part, ils ne savoient ni par expérience, ni par regles comment il faut refuter un livre. Pour refuter un fait, poursuivit-il, on ne doit pas se contenter d'en produire un autre, à moins qu'il ne soit incompatible avec celui qu'on veut refuter. Vos gens neanmoins se contentent de cela, quoy que leur fait puisse compatir avec celui de M. B. Ils sont donc fort ignorans de leur devoir, & fort injustes de pousser tant d'exclamations tragiques & outrageantes, après s'être batus contre un fantôme.

AG. Je trouve admirable cet homme-là, & dites moy promptement à quoy il en veut.

PH. Remarquez bien, me dit il, que M. B. n'avance autre chose dans le passage que vous m'avez fait lire, sinon qu'un Synode avoit blâmé M. J. de s'être servi de la voye d'un Ecrit public pour accuser un Ministre, au lieu de le deferer à ses Juges naturels. Il est evident que pour refuter M. B. il ne sert de rien de dire que M. J. fut loué de son grand zele, que M. de la Conseillere fut censuré, qu'il pensa être déposé &c. Car il n'est point question de cela: ce sont des choses dont M. B. n'a pas dit un mot, & qui peuvent être vrayes, sans que le fait qu'il affirme cesse d'estre vray. Le seul moyen de le refuter, étoit de dire que le Synode n'a point trouvé mauvais que M. J. se fust servi non des voyes ordinaires, mais de la denonciation publique. Or, ajouta mon Cabaliste,

ste,

ste, c'est que vos Ecrivains n'ont pas osé soutenir. Ils fa-voient trop bien que nous avons des copies imprimées de l'Acte du Synode, où la Compagnie declare qu'il eust esté à souhaiter que M. J. eust suivi les voyes ordinaires de la denonciation. Rien n'est plus convainquant pour la justification du passage de M. B. & pour la confusion de ses censeurs.

AG. J'avouë avec douleur que nos Ecrivains vont trop vite, & qu'ils prennent le change. Car entre nous, est-ce refuter M. B. que de luy soutenir ce qu'il n'avoit pas nie?

PH. Ha! que dites vous là? Abstenez-vous, je vous prie, de semblables reflexions, & pesez bien ce que M. J. repond luy-même. Il nous apprend que le Synode a voulu dire, que dans les regles ordinaires, devant que de denoncer un homme publiquement, on

Je denonce aux Compagnies Ecclesiastiques dont il est dependant ; mais qu'il fit comprendre à la Compagnie qu'il avoit été impossible d'observer cette formalité envers M. de la Conseillere. Je fis lire ces paroles à l'ami de M. Bayle, qui n'eust rien de bon à y repondre, car voici les deux reflexions qu'il fit.

Premierement, dit-il, M. J. donne aux paroles du Synode un sens qui est fort indigne de cette Assemblée, puis qu'il pretend qu'elle n'a inseré la clause en question dans son Acte, que pour faire savoir en general ce que les regles ordinaires veulent. N'avoir autre intention que celle-là, & neanmoins declarer que dans le fait particulier dont il s'agissoit, il eust esté à souhaiter que M. J. eust suivi ces regles, c'est assurement ignorer les elements de l'art de parler ; c'est recourir à des phrases non seulement

me
au
les
fau
que
que
le a
(de
trav
qu'
dre
culi
étoi
sou
regl
E
il,
me
qua
com
qu'i
serv
l'ac
Har
ce p

ment inutiles & superfluës, mais
 auffi tres-propres à jeter tous
 les lecteurs dans les tenebres. Il
 faut donc, pourfuivit-il, ou
 que cette Compagnie ait man-
 qué de fens commun, ou qu'elle
 ait ignoré la langue Françoise,
 (deux defauts dont il feroit ex-
 travagant de la foupçonner) ou
 qu'elle ait eu intention d'apren-
 dre au public, que le fait parti-
 culier de M. de la Confeillere
 étoit de ceux où il eust esté à
 fouhaiter que M. J. eût fuyvi les
 regles ordinaires.

En fecond lieu, continua-t-
 il, M. J. nous donne une tres-
 mechante idée du Synode,
 quand il nous aprend qu'il fit
 comprendre à la Compagnie,
 qu'il avoit esté impossible d'ob-
 ferver les regles ordinaires dans
 l'accufation du Miniftre de
 Hambourg. Car quelle injusti-
 ce plus criante, que de trouver

F 5 mau-

mauvais qu'un Ministre n'ait pas suivi une formalité que l'on comprend qu'il luy a été impossible d'observer? N'est-ce pas une maxime du sens commun, que *personne n'est tenu à l'impossible?* Et cependant le Synode a déclaré qu'il eust esté à souhaiter que M. J. eust suivi les voyes ordinaires, il l'a déclaré, dis je, après que M. J. luy avoit fait comprendre que cela avoit esté impossible. Qu'il prenne garde, conclut-on, que quelque esprit malicieux ne l'accuse d'avoir parlé en cet endroit-là selon la possession où il s'est mis de mordre à droit & à gauche. Il est d'autant plus probable qu'il a voulu satyriser le Synode, que peu après il fait savoir au public, que les amis de M. de la Conseillère firent inserer la clause, quoy que la Compagnie eust tres-bien connu la verité & la justice des
 rai-

raisons de luy M. Jurieu. Quel portrait fait-il là de ce Synode? C'est le decrier d'autant plus, qu'il est visible par la lecture de l'Apologie de M. Jurieu, que les raisons qu'il allegue pour faire comprendre qu'il n'avoit pas esté possible de deferer selon les regles ordinaires le Ministre de Hambourg, sont tres-pitoyables.

AG. Si vous n'avez pas jugé que les deux reflexions de cet homme meritaissent quelque réponse, vous avez tres-bien jugé à mon sens.

PH. Moy, prendre si peu de chose pour raison? je ne suis pas assez dupe; & si j'avois voulu me donner la peine de refuter mon Cabaliste, je l'aurois confondu fort aisément. Mais je l'attendois sur un autre article qui m'eust plus embarrassé: je m'étonne qu'il n'y ait pas pris garde.

Il auroit pû me prouver par M. J. luy-même, que les censeurs de M. B. avancent les choses trop etourdiment. L'un d'eux a dit, *qu'une bonne partie des suffrages alla à la deposition du Sieur de la Conseillere*: un autre, *que l'accusation de M. J. a pensé faire deposer M. de la Conseillere*. Mais M. J. qui le doit mieux favoir que personne, dit seulement que de * quarante & quelques voix il y en eut cinq ou six pour la deposition.

AG. J'admire avec vous qu'on ne vous ait point fait cette difficulté. Mais n'oubliâtes-vous pas aussi quelqu'un de vos avantages? Reprochâtes-vous à vôtre homme, que la Cabale a esté assez hardie pour avancer que M. Jurieu avoit esté censuré verbalement par le Synode?

PH. Oui, je le luy reprochay

* Apolog. p. 5, col. 2.

chay vivement, & je le decon-
 certay de telle sorte, qu'il ne
 put me repondre que ce petit
 mechant quolibet, il fait bon ba-
 tre un glorieux, il nes'en vante point.
 Je ne pus m'empêcher de rire de
 le voir reduit à de telles extremi-
 tez. Mais luy d'un vifage à demi
 refrogné reprenant la parole :
 Vôtre M. Jurieu, me dit-il, nous
 fait une dispute de mots. Il n'apelle
 point censure un long discours du Mo-
 derateur du Synode, où d'abord on luy
 donna de grands éloges, & puis des
 avis si mal-plaisans, que pour témoi-
 gner qu'il ne les écoutoit qu'avec cha-
 grin, il feuilletoit la Bible pendant que
 le Moderateur luy parloit. Il apelle
 triomphe un Acte qui bien loin de de-
 poser M. de la Conseillere, ne le sur-
 pendit pas même pour un jour, & fit si
 peu d'impression sur les esprits de ce
 pays, que l'Eglise d'Amsterdam &
 quelques autres luy donnerent la chaire
 immédiatement après la tenuë du Sy-
 node.

AG. Remarquez bien que le Cabaliste ne nia pas que le Modérateur n'ait donné de grands eloges à M. J. Il insinuë seulement que ces loüanges se terminerent par un Mais. . . . comme il arrivoit quand les plus fortes têtes du Synode favorables à l'Accusé donnoient leur avis. Mais que fait cela contre le Serviteur de Dieu? Il prend les eloges pour un tribut qu'on ne peut luy refuser; & le reste pour des effets de jalousie. Quel moyen de ne pas loüer cette infatigable ardeur avec laquelle il poursuit les ennemis de la verité, sans menager ni ses amis, ni ses parens, ni sa santé même? Cette ardeur augmente par les difficultez. Il vient de publier qu'il *continuera comme il a commencé*, & qu'il n'ecouterá point ceux qui luy conseillent de se donner du repos. *Ce sont là*, dit * l'Homme

* Apolog. p. 259

de

de D
du sa
P
parc
vis
ne l'
ne l
alor
Juri
fait l
le pu
voud
sent
que
se to
tout
toüj
qu'i
c'est
sion
dire
luy
que
gen
le p

de Dieu, des conseils de la chair & du sang que je ne puis écouter.

PH. Je montray ces mêmes paroles à mon Cabaliste, & je vis qu'elles le firent sourire: je ne l'avois pas encore veu de bonne humeur autant qu'il le fut alors. Croyez moy, me dit-il, M. Furieu est plus fin que vous tous. Il fait les detours par lesquels on trompe le public, & il n'en oublie aucun. Il voudroit que l'Eglise & l'Etat luy tinssent compte d'une chose qu'il ne fait que pour ses interests particuliers. Il se tourmente nuit & jour; il barcele tout le monde; il a toujours des procès, toujours des Factums à faire: c'est qu'il se plaist à tout ce tracas, & que c'est son humeur; il y trouve une occasion perpetuelle de se loüer, & de médire d'autrui. Ses amis ne cessent de luy dire qu'il devroit enfin se donner quelque repos. Helas! les pauvres gens ne connoissent pas que le repos est le plus grand fleau du monde pour un
 hom-

Homme de son humeur & de son tem-
 perament. Il ne vivroit pas quatre
 jours, s'il étoit contraint par une for-
 ce majeure de ne se mesler que de son
 salut, & de laisser aller le monde com-
 me il va. S'il se pouvoit contempler
 luy-même comme un homme de qui on
 ne parle plus, le chagrin l'emporte-
 roit bientôt. Il faut qu'il se représente
 toujours à luy-même comme le sujet de
 toutes les conversations; & il aime
 mieux qu'on dise du mal de luy, que
 si l'on n'en disoit rien. S'il accuse ses
 amis, ce n'est pas que leur amitié luy
 soit moins chere que les interests de l'E-
 glise: c'est que ses amis connoissant
 mieux ses défauts que d'autres ne les
 connoissent, font bien plus de tort à sa
 reputation quand ils parlent mal de luy,
 que ne sauroient faire les médisances
 de gens inconus. Ainsi dès qu'il apprend
 qu'ils se donnent la liberté de critiquer
 sa conduite & ses ouvrages, il se sent
 animé d'un plus violent esprit de van-
 geance, & d'une plus forte envie de
 les

les diff
 cou à l
 plaist,
 lettre,
 elle vo
 vous y
 parlons

Gratu

Nunc

Noli

AG

homm
 quolib
 faire à
 ou bie
 moy.

PH.
te, c

(137)

les diffamer, esperant par là rompre le
cou à leur Critique. Lisez, s'il vous
plaist, dans Phedre la fable de la be-
lette, & la reponse qu'on luy fit quand
elle voulut faire valoir ses services:
vous y trouverez l'affaire dont nous
parlons.

*Faceres si causa mea
Gratum esset, & dedissem ve-
niam suplici.*

Nunc quia laboras &c.

*Noli imputare vanum benefi-
cium mihi.*

AG. Vous aviez reduit vôtre
homme à ne vous payer que de
quolibets & de fables: j'avois à
faire à un plus rude jousteur,
ou bien vous estes plus fort que
moy.

PH. C'est le premier sans dou-
te, car si vous aviez été à ma
place,

place, vous auriez eu encore plus de sujet de vous rejouir des extremités auxquelles vous eussiez contraint le Cabaliste d'avoir recours.

AG. Point de complimens, je vous prie: j'aime mieux entendre de vous la suite de vos victoires.

PH. Nôtre conversation dura bien cinq grosses heures, & nous bâtimes tant de pays, qu'il me seroit impossible de me souvenir de tout ce dont nous parlâmes. Je me souviens que de l'affaire de M. de la Conscillere nous fautâmes au parallele que l'Auteur de la Cabale Chimerique fait entre luy & M. Arnaud. Je demanday là-dessus, en me servant des paroles d'un des Champions de M. Jurieu, s'il n'y avoit point en Israël d'exemple de justes oprimez, fans en aller chercher chez les Philistins.

AG.

AG. Cette pensée est non seulement ingénieuse, mais aussi pleine d'onction, & decoulante du baume de Galaad. Je m'imaginais que votre Cabaliste en plaisantant, & qu'il vous scandalisât par quelque réponse profane.

PH. Jugez en vous-même. Il me répondit, qu'il n'y avoit au monde que M. Jurieu & les Jésuites qui fussent capables d'inventer des Cabales & des conspirations où il n'y en eut jamais, & d'en donner la direction à des gens qui ne sont rien moins que propres à des intrigues; & qu'ainsi ce n'est point en Israël qu'on a pu trouver des persécutions semblables à celles que M. J. fait souffrir. Je luy repliquay entre autres choses, que les Jésuites ayant le malheur d'avoir tort dans le fond, & M. Jurieu ayant l'honneur de défendre la cause de Dieu depuis plusieurs

an-

années & par une infinité de travaux, cela mettoit tant de différence entr'eux & luy, qu'il pouvoit faire saintement les mêmes actions qui étoient des crimes pour eux. C'est ainsi, poursuivis-je, que selon M. Jurieu la Ligue n'étoit blâmable au tems de Henri IV. qu'à cause qu'elle avoit tort dans le fond, voulant exclurre du trône un Prince Protestant. Mon Cabaliste s'embrouilla de telle sorte dans ses repliques, que je n'y compris rien.

AG. Vous aviez bien raison de dire que M. J. a soutenu la bonne cause par une infinité de travaux. Il a parlé luy-même de plus de 40. volumes.

PH. Je montray à mon Cabaliste la seconde suite des Remarques generales, afin qu'il y vist le detail de ces volumes. Mais il pretendit que l'Auteur
de

de ce
l'hist
met
qui l
tatio
serva
de R
dire
Mor
trait
com
men
ques
Pres
Apo
bilit
avoi
des
par
pass
piec
le B
ann
qua
à c

de ces Remarques ne fait point l'histoire des livres de M. J. Il met pour le premier Ouvrage qui luy aquit une grande reputation, continua-t-il, le Preservatif contre le changement de Religion: c'est ce qu'il falloit dire de la Justification de nôtre Morale, publiée non depuis la retraite de M. Jurieu en Hollande, comme le debite tres-ignoramment vôtre faiseur de Remarques, mais long-tems avant le Preservatif. Il ajouta que cette Apologie de nôtre Morale rehabilita l'Auteur; le livre qu'il avoit déjà publié sur la Reünion des Religions ayant été censuré par quelques Synodes, & ayant passé par tout pour une mauvaise piece: & que sa Dissertation sur le Bapteme, qui parut quelques années avant le Preservatif, choqua extrêmement nos Eglises, à cause qu'il condamnoit leur
pra-

de tra-
de dif-
qu'il
es mê-
es cri-
pour-
Jurieu
ble au
cause
fond,
ne un
Caba-
sorte
je n'y
raison
enu la
ité de
me de
n Ca-
s Re-
qu'il y
umes.
uteur
de

pratique, & les Reglemens de nos Synodes Nationaux, & qu'il s'engageoit dans des dogmes, qui à vouloir raisonner conséquemment, ne peuvent être gueres detachez de la necessite absolue du Baptême.

AG. Ne vous parla-t il pas des faussetez qui ont été reprochées dans une petite Lettre à l'Auteur des Remarques?

PH. Non. Il me dit seulement que la colere de cet Ecrivain s'étoit augmentée de telle sorte en peu de jours, que dès le quatrième de ses petits opuscules, il ne parloit plus que de mettre les gens au pilori. Ce bon homme, poursuivit-il, trouveroit mieux son compte dans les fonctions de Juge Criminel, que dans celles d'Auteur. Mais si ces dernieres ne luy convenoient pas, pourquoy s'en méloit-il?

AG. Il n'est pas mal-aisé de con-

conn
écha
vret p
ceder
pour
il ecr
derni
que c
P
son p
fis mé
liste,
une c
usé d
à l'é
qui
Nou
Lett
A
chose
P
tinué
Rem
me d
desagr

connoistre pourquoy il s'est
échauffe dans son quatrieme li-
vret plus que dans les trois pre-
cedens: car au lieu qu'il écrivoit
pour un tiers dans les precedens,
il écrit pour luy-même dans le
dernier, & cela après avoir reçu
queques dementis.

PH. Je me servis de cette rai-
son pour justifier la colere, & je
fis même observer à mon Caba-
liste, qu'on l'avoit dementi sur
une chose où il pretendoit avoir
usé d'une grande retenue; c'est
à l'égard d'une maladie de M. B.
qui l'obligea d'abandonner ses
Nouvelles de la Republique des
Lettres.

AG. Son ami eut-il quelque
chose à repliquer?

PH. Rien, sinon qu'on con-
tinuë à dementir l'Auteur des
Remarques, & qu'on le som-
me de marquer *ces choses également*
desagreables & honteuses, & d'en
apor-

apporter des preuves, s'il ne veut
 passer pour un fade debiteur de
 fornettes ramassées chez M. J.
 & qu'on pourra bien, pour con-
 fondre sa fabuleuse malignité,
 luy oposer la deposition juridi-
 que du Medecin de M. Bayle,
 & de ceux qui l'ont vû tous les
 jours, & parlé avec luy tous les
 jours durant sa maladie. Croyez
 moy, me dit son ami en me pre-
 nant par la main, il n'y a pas une
 seule remarque dans les quatre
 petites compositions de cet ami
 de M. J. qui ne soit ou une be-
 veuë, ou une calomnie, ou un
 paralogisme. Mais je le confon-
 dis d'abord à l'égard de la mena-
 ce que M. Simon a faite, que
 M. Arnaud repondroit aux Pre-
 juges legitimes de M. J. Mon
 Cabaliste fut contraint d'avoüer
 le fait, & ne dit pour couvrir sa
 honte, sinon qu'il n'avoit vou-
 lu parler que de ce qui regarde
 M.

M. J.
 pas
 nan
 con
 A
 me
 qu'
 P
 je vo
 scri
 fay
 M.
 Pais
 imp
 la P
 livr
 dro
 gar
 Bas
 sent
 n'of
 M.
 fau
 luy
 dor

M. Bayle. Je ne vous rapporteray pas le conte qu'il me fit concernant le livre du Prêtre Richard contre les Prejugez.

AG. Pourquoi non ? Vous me ferez plaisir de me dire ce qu'il vous en a prité.

PH. Puis que vous le voulez, je vous apprendray que le manuscrit de ce livre parvint je ne say comment entre les mains de M. J. lors qu'on l'envoyoit aux Pais-bas Espagnols pour le faire imprimer. M. Jurieu ravi que la Providence de Dieu luy eust livré son Adversaire par cet endroit-là, prit la resolution de garder ce manuscrit. Mais M. Basnage & M. Bayle luy représenterent tant de choses, qu'il n'osa persister dans cette pensée. M. Basnage luy representa, qu'il faut restituer à chacun ce qui luy appartient ; qu'il n'y a rien dont le vol soit plus sensible à

G

UN

e veut
eur de
M. J.
r con-
gnité,
juridi-
Bayle,
ous les
us les
Croyez
e pre-
as une
quatre
et ami
e be-
ou un
onfon-
mena-
, que
x Pre-
Mon
vouier
vriir sa
vou-
garde
M.

un Auteur, que celuy de ses ouvrages non imprimez; qu'on le decrieroit par toute la terre, s'il refusoit de rendre ce manuscrit à ceux qui le reclameroient, & que nos Adversaires en tire-roient de fâcheuses consequen-ces. M. Bayle insista sur cette derniere raison, & luy dit qu'il ne falloit pas temoigner aux Ca-tholiques Romains que nous re-doutassions leurs reponses; & qu'il est contre nos principes de souhaiter que les Protestans s'en-raportent à nos livres, sans sa-voir ce que l'on y peut repondre. Il assura d'ailleurs, que cet ou-vrage n'étoit pas celuy dont M. Simon nous avoit fait la menace. En quoy il avançoit un fait ve-ritable, & tres-propre à calmer les allarmes de M. J. qui quelque bonne mine qu'il ait faite, a tou-jours eu peur de la plume de M. Arnaud, & qui sur tout la de-voit

voit
où il
font
vous
tour
ste.

Ac
com
ce m
vrag

P
& on
les y
luy
être

Rot
depu
avoit
laila
car j
que

Bay
vrag
& à

A

voit craindre pour un ouvrage où il y a tant de citations qui ne sont pas de la première main. Je vous donne tout ceci selon le tour qu'y donnoit le Cabaliste.

AG. Ne demandâtes-vous pas comment M. Bayle favoit que ce manuscrit n'étoit pas un ouvrage de M. Arnaud ?

PH. Oui, je le demanday, & on me repondit qu'en jettant les yeux sur la copie que M. J. luy montra, il la reconnut pour être la même qu'un Libraire de Rotterdam luy avoit montrée depuis long-tems, & dont il avoit lû quelques pages. Je ne laissay pas tomber ces paroles, car j'en conclus tout aussi tost, que de l'aveu même de M. Bayle, on reconnoit les ouvrages d'un homme à son stile & à ses manieres.

AG. Ha quelle joye! Nous

G 2

voici

voici à l'Avis aux Refugiez, dont il n'y a pas jusqu'aux servantes qui ne sachent que le stile est conforme à celuy de M. Bayle. Dites moy promptement ce qui vous fut repondu : vous prîtes l'occasion au poil fort habilement.

PH. Mon Cabaliste faisant semblant de n'entendre pas mon but, me dit froidement que j'allois bien vite dans mes conclusions, puis que M. B. avoit pû aprendre par plusieurs moyens chez le Libraire, qui luy montra le manuscrit de l'Abbé Richard, que M. Arnaud ne l'avoit pas fait. Vous ne m'échaperez pas, luy repondis-je, il faut tout à l'heure que vous me disiez votre pensée sur la conformité de stile. Il éclata de rire à ces paroles, & m'avoüa que c'étoit à cause qu'il se souvenoit d'une conversacion qui l'avoit
ex-

extr
Les
ti-Ju
dit-il
uns
ceux
ceux
ve,
avoit
exan
plus
nié
mou
l'Av
me
il, r
cet
livre
le st
luy
s'ils
tous
bien
A
à vo

extremement divertie depuis peu. Les partisans de M. J. & les Anti-Jurieux qui se trouverent là, dit-il, travailloient à l'envi les uns des autres à fixer la dispute ceux-là sur l'Avis aux Refugiez, ceux-cy sur la Cabale de Geneve, & enfin ils se separerent sans avoir pû rien approfondir, ni examiner quel crime seroit le plus atroce, ou d'avoir calomnié des innocens pour les faire mourir infames, ou d'avoir fait l'Avis aux Refugiez. Mais comme nos Adversaires, continua-t-il, rebatoient incessamment que cet Avis est le plus detestable livre qui ait jamais paru, & que le stile en est tres-conforme à celui de M. B. on leur demanda s'ils l'avoient lû, & ils avoüerent tous que non : ce qui nous fit bien rire.

AG. Vôte homme cherchoit à vous amuser.

G 3.

PH.

PH. Je le voyois bien : ainsi je le ferray de près, & luy fis bientôt reprendre son serieux. Voyez-vous, me dit-il alors, la conformité de stile est une voye trompeuse. Les Connoisseurs ne conviennent pas toujourns que le stile d'un livre est semblable à celuy d'un autre, ils se partagent sur cette question de fait. Nous en avons un exemple dans le fait present, puis qu'il y a bien des personnes d'esprit qui ne trouvent pas que le stile de M.B. & celuy de l'Avis aux Refugiez soient conformes. On fait de bonne part, que M. Jurieu qui avoit lû plusieurs ouvrages de M. Arnaud, & qui en avoit même refuté un, ne le connut point dans la I. Partie de l'Apologie pour les Catholiques. Ne sachant à qui la donner, il jetta les yeux sur M. l'Abbé Hüet, sans autre raison, si ce n'est qu'il trou-

trou
ce fa
Polie
voit
& pa
Un
pano
l'Au
les
M.
à D
de,
d'er
raiso
don
rées
arg
mê
rieu
per
bru
éto
Au
cri
Cl

trouva fort vraisemblable que ce savant homme eust refuté la Politique du Clergé, où on l'avoit insulté fort mal à propos, & par la seule envie de medire. Un bruit incertain s'étant repandu que M. Arnaud estoit l'Auteur de l'Apologie, tous les Connoisseurs s'y opposerent, M. P. à Rotterdam, M. de B. à Delft, M. le Moync à Leyde, &c. Il falut pour les tirer d'erreur, & pour refuter les raisons qu'ils alleguoient, & dont quelques-unes étoient tirées du stile, se servir du même argument dont M. Jurieu luy-même avoit eu besoin, M. Jurieu, dis-je, qui avoit assez de penchant à ne douter pas du bruit commun, à cause qu'il luy étoit glorieux qu'un si grand Auteur eust jugé nécessaire d'écrire contre la Politique du Clergé. Cet argument fut la

(152)

copie d'une * lettre écrite par
M. Arnaud à M. l'Archevêque
de Rheims.

AG. Vôt're homme aimoit à
se perdre dans des espaces infinis.
Je l'eusse enfermé dans des bor-
nes plus étroites.

PH. Et moy qui aimois mieux
le laisser courir à travers champs,
je luy laissay dire tout ce qu'il
voulut. Voici la suite de son ver-
biage. D'ailleurs, dit-il, il y a
beaucoup de livres où l'on de-
couvre les mêmes airs & le mê-
me langage, & que l'on croit sur
ce pied-là d'un même Auteur,
qui viennent pourtant de deux
plumes différentes. Si vous en
voulez un exemple de fraîche
date, vous serez bientôt con-
tent, car j'ay sur moy l'onzieme
volume de la Bibliothéque Uni-
verselle, où l'on trouve ces pa-
roles à la page 500.

„ Pour

* On la voit dans l'Esprit de M. Arn, t. 1. p. 90.

„ Pour peu qu'on se connoisse
 „ en stile & en manieres, il n'est
 „ pas difficile de reconnoistre
 „ l'Auteur de cet Ouvrage (l'Art
 „ de plaire dans la Conversation)
 „ On y voit le tour fin, inge-
 „ nieux & delicat, la netteté &
 „ la politesse du P. Bouhours. A-
 „ joutez à cela la maniere d'ecri-
 „ re par Dialogues, la coûtume
 „ de se citer soy-même, de ramas-
 „ ser des traits d'esprit, de petits
 „ contes agreables, & certain
 „ mélange de galanterie & de
 „ moralitez qui est tout particu-
 „ lier à ce Jesuite.

Il est certain, poursuit mon
 Cabaliste, que l'Art de plaire
 dans la Conversation n'est point
 un ouvrage du P. Bouhours.
 Cependant voyez comment un
 Journaliste même des Savans y
 a été trompé par la conformité
 du stile & des manieres. En pa-
 reils cas l'erreur n'est d'aucune

consequence, & on peut hazarder ses conjectures assez librement. Il n'en est pas de même lorsqu'il s'agit de l'honneur & de la fortune d'un honnête homme: il faut aller bride en main, & ne rien décider par les regles de la Grammaire; autrement on s'expose à commettre de terribles injustices. Sur quoy il me cita l'avanture d'un docte Alleman qui étoit gendre de Melanchthon.

AG. Aprenez moy ce que c'est, je n'en ay jamais oui parler.

PH. Le Cabaliste me dit que ce savant homme s'apelloit Gaspar Peucer, & que s'étant rendu suspect de Zwinglianisme aux Theologiens de Saxe dans le tems qu'ils s'échauffoient contre un livre intitulé, *Exegese sur le Sacrement de l'Eucharistie*, & publié sous le faux nom de *Joachim*

Ca-

Curans, il fut soupçonné d'en estre l'Auteur, & mis en prison par ordre de l'Electeur de Saxe. Ce fut en vain qu'il protesta contre la fausseté des conjectures, & contre la malice de ses delateurs: sa prison fut dure & longue, & neanmoins il n'avoit pas fait ce livre. Il ajouta * qu'au dernier siecle un Ministre d'Orleans nommé du Rosier fut mené prisonnier à Paris avec grand éclat, comme l'Auteur d'un libelle seditieux, qu'il n'avoit pas pourtant fait. Il me parla des plaintes de M. † Puffendorf contre celuy qui luy avoit imputé temerairement un Dialogue de la Polygamie: & me dit en suite, qu'on croit en France que M. Claude a fait la Lettre de quelques Protestans pacifiques, &

G 6 me

* Hist. Ecclesiast. de Beze, l. 11. sur la fin.

† Voyez Deckerrus de Scriptis, adscriptis, ed. 3. p. 341.

me cita une Critique des Pastorales de M. J. faite par un Ministre revolté, où l'on donne ce fait pour constant, & où l'on remarque que M. Claude l'a avoué dans quelques lettres qu'il avoit écrites. On cite en marge, *lettre à Mademoiselle d'Angeau*. On ajoute qu'une des intimes amies de M. Claude en a fait depuis peu l'aveu ouvertement, & on cite en marge, *Madame de la Garde*. Ce ne sont point là, dit mon Cabaliste, des autoritez anonymes & vagues comme celles du Factum de M. J. & neanmoins il est tres-faux que M. Claude ait fait cette Lettre, & il n'y a nulle apparence qu'il s'en soit jamais vanté. Que peut-on donc conclurre des extraits qui ont paru dans le Factum? Il conclut son discours par un exemple tout neuf. Vous connoissez, me dit-il, le Refugeié demeurant à Rotterdam
qui

qui
ma
a cr
nes
fant
con
tren
dan
& t
plus
qu'
Re
nen
été
imp
S. J
Anc
cuse
de v
tite
pub
riqu
de c
par
emp

qui passe pour l'Auteur des Remarques generales. Si jamais on a cru de telles choses sur de bonnes conjectures, & sur de puissantes raisons, c'est en cette rencontre. Il seroit aisé de le montrer dans un Factum. Cependant vous savez que ce Refuge & toute sa famille protestent le plus serieusement du monde qu'il n'est point l'Auteur des Remarques, & qu'ils se plaignent amerement de ce qu'il en a été accusé & raillé dans la Lettre imprimée d'un Anonyme à M. S. Je ne vous dis pas que cet Anonyme a été faussement accusé par deux differens Auteurs de vôtre parti, d'avoir fait la petite Lettre sur les petits livres publiez contre la Cabale Chimerique : je vous prie seulement de dire au Refuge dont je vous parle, que puis qu'il est un exemple passif de ces sortes d'injustices,

ftices , il aprenne à ne les pas commettre contre son prochain, & à se contenter de la denegation des accusez, & de l'insuffisance qu'ils montrent dans les preuves des accusateurs. Profitez tous tant que vous estes de cet avis.

AG. Nos gens, à ce que je vois, voudroient amuser le public par des exemples de fausses attributions de livres; mais nous ne sommes pas capables de donner dans ce panneau. Dites moy si vous disputâtes sur la qualité de l'Avis aux Refugiez, & si l'on vous nia que ce soit un livre detestable, du dernier detestable, ce qu'on apelle detestable.

PH. Bien loin de me le nier, on en dit tant de mal, que je fus obligé de rabatre un peu les coups.

AG. Comment cela? Vous
n'y

n'y songiez pas, & vous me surprenez furieusement de me parler de la sorte.

PH. Ayez patience, & vous verrez que j'avois raison. Je voudrois être le premier qui eust confondu de ce biais-là nos Cabalistes: mais je suis de bonne foy, j'avouë que je n'ay pas tiré de mon propre fond ce que vous allez ouïr; je l'avois appris dans une conversation, où l'un des plus forts amis de M. Jurieu avoit en tête un des plus forts amis de M. Bayle.

AG. Voici qui me fait ouvrir les oreilles de toute ma force.

PH. Vous saurez donc que mon Cabaliste se mit à raisonner de cette façon. Vous convenez tous, me dit-il, que l'Auteur de l'Avis aux Refugiez Protestant exterieurement, est un impie, qui n'a ni Dieu, ni foy, ni loy. Or M. Bayle n'est pas tel,
car

car s'il étoit tel, il y a long-tems qu'il feroit en France. Donc il n'est pas l'Auteur de l'Avis aux Refugiez. Il m'allegua là-dessus le precis du Chapitre 10. 11. & 12. de la Cabale Chimerique, qui ne me permit pas de douter que M. Bayle ne soit encore plus Protestant dans l'interieur que dans l'exterieur. Ce fut donc à moy à recourir à la réponse dont se servit contre ce même Raisonneur l'homme dont je vous ay parlé. Je soutins au Cabaliste, que son ami pourroit avoir composé l'Avis aux Refugiez, sans être ni Athée, ni Deïste, ni Papisste, mais étant seulement de l'avis de ceux qui croyent qu'il n'est jamais permis aux sujets de se soulever contre leurs Souverains pour le maintien de la Religion. Or quoy que je croye faux ce sentiment, je ne voudrois pas damner ceux qui en sont. Je suis

per-

per
pre
la
veri
ter
de
raut
gues
Con
tach
mati
mor
publ
je ne
lut,
lé far
tale
si for
dout
mere
mart
& q
chose
A
vous

perfuadé que les Peres des trois premiers fiecles qui jouïssent de la felicité éternelle, l'ont crû veritable. Je ne voudrois pas jeter dans l'étang ardent de feu & de souphre l'ame de M. Amirauc, pour avoir crû que les guerres de nos Ancêtres sous les Condés & les Colignis font une tache sur le corps de la Reformation. Et si M. Jurieu étoit mort immédiatement après avoir publié la Politique du Clergé, je ne douterois point de son salut, quand même il auroit parlé sans aucune reservation mentale de l'obeissance des sujets aussi fortement qu'il l'a fait. Je ne doute nullement du salut de Cameron, quoy qu'il soit mort martyr de l'autorité souveraine, & qu'il desaprouvât certaines choses dans nôtre Eglise.

AG. Je suis épouvanté de vous entendre parler comme
VOUS

vous faites, car on diroit que vous avez pris à tâche de justifier l'Avis aux Refugiez.

PH. N'allons pas si vite, je vous prie : ce n'est point mon intention ; & croyez que ce que je vous dis ici vient d'une meilleure source que nous ne pourrions estre ni vous ni moy, & ne tend qu'à refuter l'une des plus fortes & des plus éblouissantes preuves que l'on puisse alleguer pour convaincre M. J. d'avoir calomnieusement attribué à M. B. l'Avis aux Refugiez. Aussi mon Cabaliste ne voulut-il jamais convenir de ce que je luy proposois sur ce point. Gagnons premierement la question de fait, sçavoir que M. B. est l'Auteur du livre : après cela nous changerons de methode sur la question de droit, c'est à dire pour qualifier le crime comme il faut.

AG.

AG. Vous me faites un peu
revenir de ma surprise.

PH. Mon Cabaliste me sou-
tenant toujours, que si son ami
avoit fait l'Avis aux Refugiez, il
ne le verroit de sa vie, & qu'il le
croiroit coupable non seulement
d'une imprudence prodigieuse,
mais aussi d'irreligion; je luy
dis que son ami pourroit être
comparé à ceux qui ont vécu
dans la Communion de Rome
en bien criant contre les desor-
dres qu'ils y apercevoient, &
dont on peut voir les noms & les
sentimens dans le Catalogue des
temoins de la verité recueilli par
Flaccus Illyricus; qu'il y auroit
seulement cette difference, que
les temoins d'Illyricus n'ont pas
pris la masque d'un Vaudois,
ou d'un Albigeois, pour exha-
ler leurs plaintes; & qu'enfin
ceux qui traitent d'impie l'Au-
teur de l'Avis, pourroient bien

tom-

AG.

(164)

tomber dans l'injustice des Jesuites envers Fra-Paolo, & dans celle de M. Arnaud envers Cyrille Lucar Patriarche de Constantinople.

AG. Vous voilà bien versé dans l'Histoire depuis peu de jours : j'ay besoin que vous me developiez un peu ce que vous venez de dire.

PH. Je puis vous satisfaire, tant je me souviens de la dispute de ces deux subtils Antagonistes dont je vous ay parlé. Vous saurez donc que les Jesuites, & nommément le Cardinal Palavicin, pretendent que Fra-Paolo a été impie & sans Religion, puis qu'outre son Histoire du Concile de Trente, qui est une Satyre de la Cour de Rome, il avoit un commerce de lettres avec plusieurs Protestans qui ne sentoient gueres son Catholique Romain ; & qu'il demeueroit
nean-

nean
& y
ctio
est
nau
mal
de
Patri
étoit
l'am
fier
nitie
mais
rien
pas
les
Dieu
passé
mém
foul
leur
pas
du
cessi
l'éta

neanmoins dans son Convent,
 & y faisoit tous les jours les fon-
 ctions de Prêtre. Et pour ce qui
 est de Cyrille Lucar, M. Ar-
 naud n'en dit gueres moins de
 mal, que les Jesuites en disent
 de Fra-Paolo, à cause que ce
 Patriarche de l'Eglise Greque
 étoit Calviniste dans le fond de
 l'ame. Je ne pretens point justi-
 fier la conduite ni du Moine Ve-
 nitien, ni du Patriarche Grec:
 mais il me semble qu'il n'y auroit
 rien de plus temeraire, pour ne
 pas dire de plus injuste, que de
 les accuser de n'avoir crû ni en
 Dieu, ni en Jesus-Christ. Je
 passe plus avant, & je n'oserois
 même les condamner d'avoir
 foulé aux pieds les instincts de
 leur conscience: car je ne fay
 pas si leurs lumieres se sont éten-
 duës jusqu'à leur montrer la ne-
 cessité indispensable de sortir de
 l'état où ils vivoient. Je vous
 donne

donne M. Claude pour mon garant : allons lire ce qu'il dit pour la justification de Cyrille.

„Jene voy rien, * dit-il, de
 „plus temeraire, que d'entre-
 „prendre de condamner des per-
 „sonnes sur les mouvemens de
 „leur propre conscience, lors
 „que ne les ayant ni veuës, ni
 „entenduës, on n'en peut avoir
 „qu'une connoissance fort con-
 „fuse & fort generale, comme
 „est celle que M. Arnaud a de
 „Cyrille. Car outre qu'on peut
 „facilement se tromper, en s'i-
 „maginant qu'un tel ou un tel
 „sentiment obligent en bonne
 „conscience à une telle ou une
 „telle action, si on ne va jusqu'à
 „une consideration particuliere
 „des circonstances; outre cela,
 „dis-je, il se peut faire que cet-
 „te obligation qui nous paroît-
 „tra forte & inviolable, n'aura
 „pas

* Reponse à M. Arnaud, l. 3. ch. 12.

„ pas paru telle à la personne
 „ dont il s'agira : ce qui suffit
 „ pour la decharger du crime
 „ d'avoir choqué sa propre con-
 „ science.

AG. Comment vous servi-
 tes-vous de tout cela contre l'A-
 mi de M. Bayle ?

PH. J'en fis l'aplication en
 cette maniere. Je luy dis que s'il
 n'avoit point d'autre raison de
 croire son ami innocent, si ce
 n'est que l'Avis aux Refugiez
 est la production d'un impie, &
 que M. Bayle montre nvincible-
 ment par son sejour en Hollande
 qu'il est bon Huguenot, il n'a-
 voit aucune raison de perseverer
 dans cette croyance, puis qu'il
 étoit plus possible que M. Bayle
 eust fait l'Avis aux Refugiez la
 conscience sauve, qu'il ne l'est
 que les temoins d'Illyricus, que
 Fra-Paolo & que Cyrille Lucar
 ayent agi en bonne conscience.

Car

(168)

Car on ne peut soupçonner qu'aucun avantage mondain le retienne parmi nous: au lieu que tous les autres avoient peut-être quelque raison d'interêt qui les retenoit dans leur Communion; l'un un Benefice, l'autre la crainte des loix penales, l'autre le Patriarchat, l'autre les degrez d'honneur qu'il avoit dans la Republique.

AG. Quelle reponse vous fit vôtre Antagoniste?

PH. Je trouvay que j'avois à faire à un homme qui ne demendoit pas son pays: il se défia de quelque piege, & ne me donna point de prise. Il soutint toujours que l'Avis aux Refugiez étoit un livre du dernier detestable, & par consequent qu'un homme qui faisoit voir comme M. Bayle par des preuves tout autrement difficiles à donner, que ne l'est d'être fort assidu au

Ser-

Sermon, (preuve de tout tems tres-équivoque) qu'il a du zele pour la Religion Reformée, n'est point capable de l'avoir fait.

AG. Vous deviez alors prendre la dispute d'un sens contraire, & luy soutenir que son ami est sans Religion.

PH. Je le fis aussi, & j'emportay une victoire complete, ce me semble.

AG. J'en suis si persuadé que je vous renvoye à une autre foix pour m'en dire le detail.

PH. Soit.

ENTRETIEN. V.

AG. **C**ontinues s'il vous plait à me rendre compte de vos proüesses ; l'endroit où vous finites, m'est demeuré aussi exactement dans la memoire, que si nous n'avions pas

H

eu

eu sur les bras les conversations
sur le Synode de Naerden de-
puis nôtre dernier Entretien.

PH. Je declaray à mon Caba-
liste que puis qu'il ne vouloit
point ceder à mes raisons, je n'a-
quiesçois plus aux preuves du
Protestantisme de M. B. tirées
du Chap. 10. 11. & 12. de la Ca-
bale Chimerique: qu'il étoit vray
que M. J. avoit eu le malheur de
donner une si mechante raison
pourquoy cet homme ne retour-
ne pas en France, qu'il n'avoit
pû rien repliquer pour la soute-
nir; mais qu'il en avoit trouvées
de meilleures depuis ce tems-là.

AG. Je ne me souviens point
de cette mechante raison, qui
est bien pardonnable au grand
Serviteur de Dieu, à cause que
son zele ne luy permet pas d'exa-
miner patiemment tout ce qu'il
imprime. Vous me feriez plaisir
de me l'indiquer.

PH.

PH. C'est qu'il a dit que la contrainte qu'on exerce en France contre ceux de la Religion, n'accommode pas M. Bayle. Il faut avouer que cela ne convient point à ce Philosophe, s'il est tel que M. J. le représente. Car cette contrainte consiste principalement en ce qu'on ne permet pas à nos freres de s'assembler pour prier Dieu d'un commun accord.

AG. Je voudrois que M. J. eust repliqué quelque chose. Car enfin demeurer müet dés qu'un Adversaire vous repond, n'est pas un agreable personnage, si ce n'est qu'on se taise par un saint mépris.

PH. Ne doutons pas qu'il ne s'y mesle quelque chose de saint. Mais quand cela ne feroit pas, demeure-t-on müet, lors qu'on invente de nouvelles raisons? En voici que M. Jurieu a trou-

(172)

vées après coup. Il dit * que M. Bayle ne publieroit pas impunément en France des livres comme les Pensées sur la Comete, & le Commentaire Philosophique; & qu'il s'est depeint luy-même dans la page 598. où il touche les motifs qui peuvent engager un homme sans Religion à ne point quitter l'Eglise où il est né. Je fis extrêmement valoir ces deux preuves, de sorte que mon Cabaliste succomba sous le poids.

AG. Il se teut sans doute.

PH. Point du tout. Au contraire il ne me donna jamais plus de verbiage qu'alors. Je ne vous en rapporteray que le precis. Avez-vous lû, me dit-il, les œuvres de Cyrano de Bergerac imprimées à Paris avec privilege du Roy? Si vous les avez leües, vous vous moquez à coup seur de

• Courte Revue, p. 6.

(173)

de vôtre Heros, qui s'imagine qu'on n'obtiendrait pas en France la permission d'imprimer les Pensées de M. B. sur les Comètes. On luy gagera tout ce qu'il voudra, que si l'on ôte de ces Pensées les endroits qui piquent la France & l'Eglise Romaine, on les fera imprimer dès demain à Paris avec privilege du Roy. M. le Fevre de Saumur n'obtint-il pas un privilege pour sa traduction d'un Traité de Plutarque, qu'il accompagna d'une Preface qui le mettoit entierement dans le cas où seroit M. Bayle après les retranchemens dont je parle? l'Accusateur s'imagine-t-il qu'on est en France si jaloux de l'honneur des Egyptiens qui adoroient les fruits de leur jardin, qu'on se fasse une religion de les mettre au dessus du sobre Epicure? Quant au Commentaire Philosophique,

H 3

a-

a-t-il oublié ce qu'il a publié autrefois, que c'est la production de quelques Ministres sortis de France? Mais sur tout qu'y a-t-il de plus absurde, que de supposer avec M. Jurieu, d'un côté que M. Bayle n'a point de Religion, & de l'autre que l'envie de publier des Ecrits contre les Religions qui persecutent, l'empêche de demeurer en France? S'il étoit tel que son Accusateur fait semblant de croire, peu luy importeroit que l'on contraindrait, ou que l'on ne contraindrait pas les Protestans d'entrer dans l'Eglise: & pourveu qu'il se vîst à Paris de la Religion dominante, hors du peril d'être jamais persecuté par les Protestans, il laisseroit croire aux gens tout ce qu'ils voudroient sur le chapitre de la tolerance, sans que jamais la demangeaison le prist de montrer qu'il faut tolérer

rer
gar
Ca
M.
Re
ren
tag
Pa
je,
ne
où
dro
Ro
a e
con
du
veu
M.
tro
Ca
laq
fio
&
co
da

rer les Heretiques. Prenez bien garde à ceci, continua nôtre Cabaliste : M. Jurieu suppose que M. Bayle est ennemi juré de la Religion Protestante , & qu'il renonce néanmoins aux avantages qu'il rencontreroit dans le Papisme ; qu'il y renonce, dis-je, parce que dans le Papisme il ne pourroit pas publier des livres où il refutât de toute sa force le droit de persecuter que l'Eglise Romaine s'attribuë , & qu'elle a exercé depuis peu en France contre nous. Si vous trouvez du sens commun là-dedans , je veux dire dans cette pensée de M. J. je vous tiens capable de trouver de l'or dans une pierre. Car enfin , que la raison pour laquelle un homme fait profession d'une Religion qu'il hait, & qui ne luy apporte aucune commodité temporelle, soit que dans une autre Religion où il

pourroit faire quelque fortune, il ne pourroit pas publier des livres en faveur de la Religion qu'il hait, pour refuter toutes les raisons que S. Augustin & bien d'autres fournissent aux persecuteurs de cette même Religion; c'est ce qui tient du prodige: il faut pour croire cela de quelqu'un, que le fanatisme s'en mesle. Que si l'on veut que M. Jurieu n'ait considéré dans ce Commentaire que l'impunité de l'ignorance invincible, & l'obligation de suivre les instincts d'une conscience erronée; il sera toujours absurde de prétendre qu'on ne pourroit pas l'imprimer en France: & après tout, il feroit bien de ne toucher jamais à cette corde; car on n'a qu'à le renvoyer à la préface du 4. tome du Commentaire Philosophique, & à la Lettre d'un Intolerant, pour rabatre son caquet.

caquet
Bay
ne c
horr
tre le
Elle
prefa
que
Je
baliff
te de
& je
fa de
suites
l'Aut
fet,
M. B
il a de
il ent
Cour
proch
de la
l'Eur
gné d
le pa

caquet. S'il est persuadé que M. Bayle est l'Auteur de cet Ecrit, ne cherchons plus la cause de son horrible déchaînement & contre le livre, & contre M. Bayle. Elle est toute trouvée dans la preface du 4. tome. Il y a là plus que crime irremissible.

Je viens, poursuit mon Cabaliste, au passage que M. J. cite des Pensées sur les Cometes, & je dis qu'il faut qu'il ait oublié sa denonciation, & toutes ses suites, puis qu'il trouve là que l'Auteur s'y est depeint. En effet, si la denonciation est vraie, M. B. est un esprit intrigant, il a de grandes veües d'ambition; il entre dans tous les secrets de la Cour de France pour la paix prochaine, il songe aux moyens de la rendre victorieuse de toute l'Europe. Rien n'est plus éloigné du caractere representé dans le passage en question. Outre

cela il ne s'agit point dans ce passage d'un homme idolatre de Louis XIV. comme M. J. represente M. B. & vivant dans une gêne continuelle par rapport à son idolatrie, comme le feroit M. B. s'il étoit tel que M. J. le dit. De plus, il s'agit dans le passage en question d'un homme qui se tient inébranlablement au parti où il a été élevé, & M. J. ne cesse dans tous ses libelles d'apprendre au public que M. Bayle qui est né Protestant, a demeuré trois ans parmi les Jesuites. Ce n'est pas ici le lieu de dire que cela est tres faux, & qu'on se moque du monde, quand on ose publier, comme a fait un des amis de M. Jurieu, que ce fait a été prouvé évidemment dans la piece intitulée *Courte Reveüe*; piece anonyme où l'on produit deux ridicules extraits de lettre, sans faire savoir ni à qui ni par qui elles

les c
ici,
ces
bien
fa p
du p
A
heu
ce C
ver
que
P
de n
râm
deu
D'o
est a
crim
n'a p
ordi
part
de c
pon
offe

les ont été écrites : ce n'est point ici, dis-je, le lieu de remarquer ces choses ; mais vous voyez bien que vôtre homme se tuë de sa propre épée, pour me servir du proverbe des Latins.

AG. Vous avez eu le bonheur d'embarrasser tellement ce Cabaliste, qu'il n'a pû se sauver de vos coups que par quelquequolibet.

PH. J'attribuë cela à la bonté de nôtre cause. Nous nous séparâmes après qu'il eust repondu à deux demandes que je luy fis. D'où vient, luy dis-je, si M. B. est aussi innocent qu'il dit des crimes dont on l'accuse, qu'il n'a point eu recours à la Justice ordinaire, pour obtenir que sa partie fust declarée convaincüe de calomnie ? Son ami me repondit, 1. Que M. B. N'ayant offert de se constituer prisonnier

H 6

avec

avec M. J. , c'étoit à celuy-cy à le prendre au mot. 2. Que dès là que les sollicitations & les poursuites de l'Accusateur auprès des Puissances, ne produisissent aucun effet contre M. B. l'honneur & l'innocence de celuy cy demeurent assez hors d'atteinte, pour qu'il ne soit pas besoin d'obtenir une réparation en forme. 3. Que le compte que luy, ou ses amis ont rendu ou rendront au public de l'état de l'accusation par la Cabale Chimérique, par la Lettre sur les petits livres, par la Declaration contre la *Courte Reveüe*, par la Lettre sur le Differend, par la Chimere démontrée &c. a dû suffire à un Accusé qu'on avoit traduit au Tribunal du public. 4. Qu'un jugement de rigueur contre des calomnies de la nature de celles-cy, ne pouvant qu'en-

qu'
M.
ne l
& q
mer
cho
ait d
A
plai
vou
F
que
étoi
le P

eust
aux
qu'

damm
maine
& 110

qu'enfermer * peine corporelle,
 M. B. ne l'a point dû esperer, &
 ne l'a point † même souhaité;
 & qu'une sentence de menage-
 ment n'est pas non plus une
 chose qu'il ait souhaitée, ni qu'il
 ait dû souhaiter.

AG. Passons vite, s'il vous
 plaist, à l'autre question que
 vous fistes au Cabaliste.

PH. Est-il vray, luy dis je,
 que M. Bayle que je luy fis, s'il
 étoit vray que M. Bayle faisant
 le Philosophe,

*Quid Proceres, vanique ferat quid
 opinio vulgi*

Securus,

eust resolu de ne rien repondre
 aux Factums de sa partie, non
 qu'il ne pretende avoir dequoy
 les

* Sui cædis reum accusaverit, neque
 damnaverit, ipse parviatur, disent les loix Ro-
 maine Or il y a cet accusation sive que demeure,

† Cabale Chimerique, p. 96. de la 1, edit,
 & 110, de la 2.

les refuter pleinement , mais parce qu'il ne croit pas que le genre humain vaille la peine d'être detrompé : j'ayris de mon Cabaliste que cela étoit faux , & que M. Bayle ne juge pas ainsi du monde ; qu'il souhaite non seulement de justifier sa conduite à ceux de qui il depend, mais aussi aux autres , & qu'on verra bientôt ce qu'un de ses amis a repondu aux pretenduës Convictions ; qu'à la verité il possede assez son Manuel d'Epictete , pour savoir qu'il ne faut point faire dependre la tranquillité de sa vie du jugement d'autrui , & qu'il n'y a point de plus dure servitude que de s'assujettir au caprice des opinions populaires ; mais qu'il croit pourtant qu'on ne doit rien negliger pour confondre les calomniateurs, afin que ceux qu'ils trompent ne puissent imputer leur erreur qu'à leur temeraire
cre-

crede
Trai
nie ,
d'Eg
fame
pein
d'Et
posé
circo
port
l'acco
son
ni le
Cor
hors
ven
cou
la p
noc
à l'
pou
ver
mie
qu
pou

credulité. Il me pria de lire le Traité de Lucien sur la calomnie, où l'on voit qu'un Roy d'Egypte pensa faire mourir un fameux peintre qu'un autre peintre avoit accusé de crime d'Etat ? L'accusation fut proposée hardiment & avec bien des circonstances. Le Prince transporté de colere ni l'interêt que l'accusateur avoit à la perte de son rival par jalousie de métier, ni le genre de vie du prétendu Conspirateur, qui le mettoit hors d'état de menager le soulèvement des Provinces: il n'écoutoit que sa prévention; mais la providence de Dieu sauva l'innocent. Allez lire ce Traité tout à l'heure, si vous m'en croyez, poursuivit le Cabaliste, & vous verrez que M. J. n'est pas le premier qui a choisi plustost ses amis, que des personnes indifferentes, pour l'objet de ses denonciations.

tions. C'est un artifice dont on s'est servi de tout tems pour rendre * plus vraisemblable la calomnie, & pour couvrir sa passion sous le masque d'un grand-zele du bien public. C'est trafiquer de ruptures en habile *Maquignon de la parole de Dieu.* Vous y verrez sur tout, que Lucien a foudroyé plusieurs siecles avant qu'elle fust au monde, la Requête que M. Jurieu a présentée à Messieurs les Bourguemaîtres de Rotterdam, moins surprenante pour l'horrible calomnie qu'elle contient, (savoir que M. B. a traité dans sa *Cabale Chimerique les Princes qui ont secoué le joug du Papisme, descelerats & d'assassinateurs, & dit plusieurs choses*

in-

* *Namei accusationi non habetur fides, cujus manifesta est causa: verum eos qui videntur amissi potissimum aggrediuntur, optantes suam erga auditores benevolentiam indicare, quod in ipsorum commoda neque familiarissimis parcant. Lucian, de non temere credendo calumnia, c. 13.*

infamantes contre la Reformation)
 que pour l'esperance que le suppliant y fait paroître qu'il luy fera permis d'écrire contre M. B. sans qu'il soit permis à celuy-cy de rien écrire pour sa justification. Peut-on faire un affront plus sanglant à des Magistrats, que de les croire capables d'une injustice si inouïe ?

AG. Luy promîtes-vous d'aller lire incessamment ce *Traité de Lucien* ?

PH. Bon : j'ay bien à faire de ce que peut avoir dit ou pensé un profane tel que celuy-là. J'aime mieux apprendre par cœur l'Apologie que M. J. vient de publier, où il rend raison de sa conduite au Synode.

AG. Je l'ay déjà leüe trois fois d'un bout à l'autre, & je ne pretens pas me coucher aujourd'huy sans la relire. J'y trouve plus de marques de son zele

ex.

(186)

extraordinaire que dans tous ses autres Ecrits. J'y vois clairement que son zele est de la nature du feu, c'est à dire qu'il a besoin d'un aliment continuel: mais au lieu que le feu ne cherche pas son aliment, & ne fait que le prendre quand on le luy donne; le zele de M. J. cherche sa pâture par tout, & decouvre par tout des heresies & des heterodoxies. Il est à cet égard d'un meilleur nez & d'une meilleure veüe que ne l'étoit S. Ambroise, selon * M. Daille, à l'égard des Reliques.

PH. Il est vray qu'il represente nôtre Eglise sous une figure bien laide. Je tremble de peur, quand je pense à cette multitude de Theologiens gâtez & infectez dont il nous parle, & qui semez dans

* Præsul quo nemo fuit in odorandis ac cernendis sub terra quantumvis alta Reliquiis sagacior & acutior, *Dallæus de object. cult. relig.* l. 4. c. 23.

dans
perfic
tête
leurs

Ac
qui c
dans
ger d
de la
nions
nous
ment
tes da
saires
plus
me n
fant
zele
fible
luy
pou
faut

P
don
dera

dans tous les lieux de nôtre dispersion, travaillent presque la tête levée à la propagation de leurs heresies.

AG. Vous n'êtes pas le seul à qui cela jette de grandes allarmes dans l'esprit, soit à cause du danger de la contagion, soit à cause de la crainte que nous ne devenions odieux à nos freres qui nous ont recueillis si cordialement, & l'objet de mille insultes dans les Ecrits de nos Adversaires. Je serois peut-être des plus inquiets, si un habile homme ne m'eust rassuré, en me disant que l'Homme de Dieu a un zele si delicat, si tendre, si sensible, que les plus petits maux luy paroissent des monstres, pour l'extirpation desquels il ne faut rien negliger.

PH. Cet habile homme croit donc que le mal n'est pas considerable, mais qu'il le paroist seule-

us ses
laire-
natu-
a be-
nuel:
cher-
e fait
e luy
erche
uvre
hete-
d'un
leure
oise,
d des
esen-
gure
eur,
tude
ectez
emez
dans
adis ac
liquis
relig.

seulement à M. J. à cause de l'amour immense qu'il a pour la vérité. Cela étant, il faut être bien critique, pour le blâmer des chaudes allarmes qu'il donne au public. Car quand même il ne jugeroit pas que le danger est pressant, il faudroit luy savoir gré de la peur qu'il nous en fait par une sainte & pieuse politique.

AG. Je voudrois que tout le monde en jugeast ainsi, & vos paroles me font songer à un caractere merveilleux que je trouve dans le zele de M. Jurieu: c'est qu'encore que ce zele soit des plus fervens, il ne laisse pas de suivre les routes d'une fine politique. Car qu'y a t-il de plus adroit, que de représenter ses Adversaires comme coupables des plus dangereuses heresies, & que de faire peur de leur nombre, & de leurs complots? C'est ain-

ainsi qu
M. Ar
de la
prêche
des vac
avoit c
& que
nécessa
mal.
beaux
stille to
rend n
der des
suscite
la veri
PH
à une c
ger à u
ples si
occup
geres,
Ne pe
rieu e
A pre
rien à

ainsi que les Jesuites, après que M. Arnaud eust publié le livre de la frequente Communion, prêcherent & imprimerent avec des vacarmes effroyables, qu'on avoit conspiré contre l'Eglise, & que jamais il n'avoit été plus nécessaire d'aller au devant du mal. On a par ce moyen de beaux pretextes de se servir d'un stile tout à fait injurieux; l'on se rend nécessaire, l'on se fait regarder des peuples comme des gens suscitez de Dieu pour soutenir la verité.

PH. Si je vous ay fait songer à une chose, vous me faites songer à une autre. Il y a des peuples si bouillans, que si on ne les occupe pas à des guerres étrangères, ils en excitent de civiles. Ne peut-on pas dire que M. Jurieu est zelé de cette maniere? A present qu'il ne luy reste plus rien à dire contre les ennemis de
de

dehors , il faut qu'il se tourne vers les ennemis de dedans , il faut qu'il les cherche dans le sein de l'Eglise , & qu'il y en trouve, quand même il n'y en auroit point: autrement il faudroit demeurer les bras croisez, & son zele ne s'accommode pas de l'inaction.

AG. Je vous loüe de n'avoir pas ajouté foy à ce que disent les Cabalistes, que M. Jurieu n'a fait encore qu'escarmoucher & que carabiner contre les Sociens ; & qu'ayant entrepris d'écrire contr'eux, quoy qu'on le luy deconseillast, n'estant pas bon, luy disoit-on, que ces matieres soient traitées en langue vulgaire, il a interrompu son travail où il estoit le plus important de le poursuivre: de sorte, disent-ils, que s'il l'a commencé mal à propos, il l'a discontinué plus mal à propos encore.

core
raison
niens
quens
seurs
forte
cune
Mais
d'une
fente
chal
des g
Mare
feroit
dre la
font
sent a
rant
les im
on n'
faute
on les
dans
Pr
de l

core. Au moins eust-il dû tirer
raison du dementi que les Armi-
niens luy ont fait donner publi-
quement par un de leurs Profes-
seurs. Je vois avec plaisir que ces
fortes de discours n'ont fait au-
cune impression sur vôtre ame.
Mais vous me faites souvenir
d'une autre chose. Je me repre-
sente à l'heure qu'il est le Mare-
chal de Biron craignant la fin
des guerres civiles, & cet autre
Marechal qui demandoit si l'on
seroit assez fou pour laisser pren-
dre la Rochelle. Les Grands ne
font pas bêtes, quand ils pen-
sent ainsi. On a besoin d'eux du-
rant les troubles. Ils font alors
les importans & les necessaires,
on n'ose examiner de près leurs
fautes; au lieu qu'en pleine paix
on les renvoye planter des choux
dans leurs jardins.

PH. Voudriez-vous inferer
de là, qu'un Ministre armé
d'un

ourne
ns, il
le sein
rouve,
auroit
oit de-
& son
e l'in-

'avoit
ent les
eu n'a
her &
Soci-
repris
qu'on
estant
ue ces
n lan-
ompu
is im-
le for-
com-
'a dif-
s en-
core.

d'un grand zele n'aime point le calme dans l'Eglise, crainte que ses armes manquant d'occupation s'enrouillent, ou qu'il ne soit plus regardé avec le respect que l'on a pour un Chef de part, & que pour cette raison il. . . .

AG. N'aprofondissons pas trop ces mysteres. Contentons nous de savoir qu'encore que les Cabalistes eussent raison dans le mauvais tour qu'ils donnent à la conduite du grand Serviteur de Dieu, la Providence ne laisseroit pas de faire son oeuvre aujourd'huy, & d'arriver à ses fins comme autrefois par les fraudes de Jacob & par les violences de Josué, selon la doctrine de M. Jurieu. Ainsi songeons au dessein dont nous parlâmes il y a quelque tems, je veux dire à l'erection d'une charge extraordinaire en sa faveur:

veu
poir
à do
nôtr
que
min
pas é
Ro
P
nom
ait c
prer
de se
sprit
meri
pour
pé c
doive
on lu
dont
pour
moy
mier
A
vileg

veur: & puis que nous n'avons point de chapeaux de Cardinal à donner à ceux qui defendent nôtre cause, donnons leur quelque privilege dont les Bellarmins & les Baronius n'ayent pas été gratifiez par la Cour de Rome.

PH. Specifions clairement & nommément, que M. Jurieu ait comme une rente viagere la prerogative de ne lire les Écrits de ses Adversaires, que dans l'esprit qu'il a lû la Cabale Chimerique, c'est à dire non pas pour y chercher s'il luy est echappé quelque mensonge dont il doive faire satisfaction, ou si on luy reproche quelque defect dont il doive se corriger, mais pour y chercher seulement les moyens de persister dans ses premieres opinions.

AG. Encherissons sur le privilege que l'Auteur des Remarques

I

ques

ques generales luy donne, que pourvû que de 25. accusations il en puisse prouver une, le public le doit remercier de sa vigilance; & disons qu'il ne sera pas même besoin qu'il en prouve une, pour meriter un Panegyrique.

PH. Suplions tres-humblement nos Puissances, de luy accorder ce qu'il pretend luy appartenir: c'est premierement, que ceux qu'il calomniera, & qui maintiendront leur innocence de la maniere qu'a fait M. B. meriteront malgré leur innocence toute sorte de châtimens: secondement, qu'il luy fera permis de leur repliquer tant qu'il voudra, mais qu'il leur sera fait defense de rien écrire contre luy.

AG. Je ne touche pas au privilege de se contredire, car il en sera bientost possesseur de bonne foy par voye de prescription:

mais

mais
par
dans
étran
tir so
ceux
mais
autr
qu'e
prec
deux
firm
nega
bliss
denc
Zela
qu'o
de se
a. un
negat
xim
che
dom
repr
nier
mais

mais je trouve qu'on doit ratifier
 par edit la maxime qu'il avance
 dans son Apologie: *que c'est une
 étrange prevention, de pretendre aneantir
 son temoignage par la negation de
 ceux qu'il accuse.* Il faut desor-
 mais que le monde soit sur un
 autre pied par raport à M. J. &
 qu'encore que dans les siecles
 precedens on ait regardé comme
 deux choses en equilibrio, l'af-
 firmation d'un Accusateur & la
 negation d'un Accusé on éta-
 blisse une nouvelle Jurispru-
 dence en faveur de ce grand
 Zelateur, attendu que celuy
 qu'on accuse n'a pas d'autre voye
 de se justifier que de nier, & qu'il
 a un interêt visible & sensible à la
 negation. Avec cette belle ma-
 xime on eust bien fermé la bou-
 che à Julien l'Apostat: & c'est
 dommage que celuy qui luy
 representoit, *que s'il suffisoit de
 nier, personne ne seroit coupable,*
 I 2 &

(196)

& auquel il repondit, que s'il
suffisoit d'accuser, personne ne seroit
innocent, ne l'ait point sceuë.
Qu'est-ce que cet Empereur
qui se piquoit de tant d'equité,
eust pû repliquer?

PH. N'alleguons point, je
vous prie, cette raison, car elle
fonderoit un Droit general,
dont vous & moy nous trouve-
rions mal peut-être dans quinze
jours, si un faux témoin nous
venoit accuser de quelque cri-
me. Il représenteroit aux Juges,
que nôtre negation devroit être
comptée pour rien, vû l'interêt
visible & sensible que nous aurions à
nier; au lieu que luy honnête
homme n'auroit d'autre interest
que celuy de la justice.

AG. Aussi vous ay-je dit,
n'ignorant pas ces fâcheuses sui-
tes, que je ne souhaitois cette
nouvelle Jurisprudence qu'en
faveur de M. J.

PH.

PH. Je ne vois qu'un seul inconvenient dans nos projets: c'est qu'il paroît que ni nos Souverains ni nos Synodes ne sont pas trop disposez à faire ces merveilleuses exceptions pour luy.

AG. Cela est bien fâcheux, & je crains bien, malgré tout ce que nos bons amis nous disent, qu'il ne soit vray, comme le bruit en court parmi les Anti-Jurieux, qu'il a reçu ordre d'en haut de ne point toucher à certaines affaires dans le Synode, pour lesquelles il avoit fait des preparatifs.

PH. Il ne faut pas croire ce que ces gens-là débitent. Croyons seulement ce qui est indubitable, c'est que s'étant mis en marche de fort bonne heure pour se rendre au Synode, il a esté contraint de revenir sur ses pas pour aprendre les intentions de nos Souverains par la bouche

que s'il
ne seroit
sceu.
ereur
quitte,
t, je
ar elle
ncral,
ouve-
quinze
nous
e cri-
uges,
t être
intérêt
rions à
nnête
nterest
dit,
es sui-
cette
qu'en
PH.

de Monsieur le Grand Pensionnaire & que le Synode n'a rien dit de ces certaines affaires.

AG. La mortification est grande; mais ce n'est pas la seule qu'on a fait avaler au Serviteur de Dieu. Il n'a pû obtenir de la Compagnie la faveur qu'il demandoit d'y avoir voix decisive; & il luy a falu ecouter la lecture de l'instruction que quelques Eglises ont envoyée au Synode pour faire condamner plusieurs de ses propositions, & vous savez que le voilà *in reatu* & comme sur la sellette. Car le Synode vient d'ordonner que tous les Pasteurs qui trouveront dans les livres de M. J. quelque doctrine condamnable, pourront envoyer leurs griefs, aux Eglises qu'on appelle Synodales, lesquelles luy en donneront communication, sans nommer personne, afin qu'il prepare ses defenses, &

& que le prochain Synode prononce sur tout.

PH. Sans mentir, c'est un changement de scene fort defagreeable, mais qui n'est pas nouveau. On a toujourns vû que ceux qui ont attaqué tout le monde, se sont fait enfin des affaires avec tout le monde. Si la main d'Ismaël devoit être contre un chacun, les mains d'un chacun devoient être aussi contre Ismaël, selon la prophetie de l'Ange.

AG. M. J. a été preservé si long-tems de la peine du Talion, que peut-être n'y avoit-il point dans la memoire de Plutarque, lors qu'il fit un livre *de sera Numinis vindicta*, sur la lenteur de la justice divine, aucun exemple plus admirable d'une longue impunité. Car enfin, trouver bon nombre d'Auteurs qui endurent patiemment des injures aussi piquantes que celles de M. J., est

quelque chose de plus singulier, que de voir que la Providence divine differe long tems la punition des scelerats. Le genre humain n'eust gueres duré, si la justice divine étoit aussi prompte à punir le mal, que les Auteurs sont prompts à se vanger des injures qui sont faites à leurs livres. Ainsi on ne sauroit assez admirer la patience de tant d'Auteurs que le grand Serviteur de Dieu a maltraitez.

PH. Vous en parlez comme si personne n'avoit écrit d'une maniere outrageante contre luy, & vous êtes bien dans l'erreur, si vous vous imaginez cela.

AG. Je ne suis point dans cette erreur: je say qu'il y a eu des Auteurs mal-endurans à son egard; & je suis encore tout indigné contre M. Simon, qui a paru si sensible au coup de fouet que M. J. luy donna en passant pour

pou
pro
de,
l'en
les
qui
ne
dis
re
aim
gea
qu'
dan
Je
nê
nier
tou
d'au
fieu
son
fren
les
E
plu
ron
ver

pour se delasser de ses travaux prophetiques. Le coup fut rude, & montra visiblement que l'enthousiasme ne diminüe point les forces du bras : mais celuy qui le receut s'en est vangé d'une maniere si dure, que (je le dis & je le repete) j'en suis encore tout indigné. J'aurois mieux aimé qu'il eust fait servir à sa vengeance l'Alphabet des fautes qu'il pretend avoir remarquées dans les ouvrages de M. Jurieu. Je say aussi que de fort mal honnêtes gens ont écrit à leur maniere contre luy : mais après tout, j'admire la patience de tant d'autres, l'honnêteté de plusieurs Catholiques Romains à son égard, & le silence de nos freres, les Spons, les Allix, les Merlats, les Colomiez &c.

PH. Vous devriez encore plus admirer la patience du Baron d'Aubonne, le fameux Tavernier.

I 5

AG.

(202)
AG. Il n'a pas été aussi patient
que vous le croyez: il s'est van-
gé d'une manière bien terrible.

PH. Comment donc? Vous
medites là une chose que je ne
savois pas.

AG. Si vous aviez été en ce
pays comme moy, quand il y
passa, vous n'ignorerez pas la
chose. Il y passa quelque tems
après quel'Esprit de M. Arnaud
eut paru, & il jetta feu & flam-
me, quand il vit la situation où
il étoit dans ce livre. Il disoit mê-
me qu'il vouloit s'en plaindre au
Consistoire de Rotterdam; mais
il ne le fit pas: il se contenta de
declamer contre M. J., & de di-
re grossièrement cent choses con-
tre sa reputation. Les Caffez &
les Cabarets d'Amsterdam, la
place du Dam même, retenti-
rent de ses vacarmes; il en fati-
guoit tout le monde dans les
Barques, & dans les Cabarets
par

par tout où il passoit. Je vous
avoüe ma foiblesse,

*Je suis un composé d'atomes tres-
bourgeois:*

pour rien du monde je ne vou-
drois qu'on dist de moy, ce que
Tavernier disoit hautement de
M. Jurieu. Encore un coup, sa
vangeance a esté terrible. Il est
vray qu'elle n'a consisté qu'en
paroles, qui ne durent pas com-
me font les livres: & c'est tou-
jours une consolation.

PH. Vous me rassurez par
ces derniers mots; je craignois
que quelque esprit satirique
n'eust prêté sa plume au Sieur
Tavernier contre l'Esprit de M.
Arnaud: mais puis qu'il s'est
contenté de parler, je le met-
tray, ne vous en deplaie, au
nombre de vos Auteurs pa-
tiens.

Ag. Vous en ferez ce qu'il vous plaira mais j'ay bien peur que nôtre Heros ne porte tout à la fois la peine de ses invectives, & qu'il n'éprouve ce que les Payens disoient de la Deesse Nemesis, qui presidoit, selon eux, aux chatimens. Ils disoient * qu'elle ne reculoit que pour mieux sauter, & qu'elle se faisoit payer avec usure le principal & les arrerages. Ses ennemis l'attendront sur son arriere-faïson, & fondront sur luy de toutes parts pour l'accabler. Il auroit bien mieux valu que la peine du Talion eust esté distribuée par années, ou par quartiers, ou par semestres. Vous verrez qu'elle n'aura dormi dix ou douze ans, que pour le venir surprendre tout à coup avec des for-

* Lento gradu ad vindictam sui divina procedit ira, tarditatemque supplicii gravitate compensat, *Val. Maxime, liv. 1. Ch. 1.*

forces plus nombreuses & plus
formidables : Dieu sur tout.

PH. Vous vous moquez de
moy avec ce sommeil de dix ou
douze ans. Je vous soutiens qu'il
ne s'est point passé d'année de-
puis que M. J. fait tant imprimer
de livres, qu'on n'en ait publié
contre luy. J'avoüe que l'année
courante est à cet égard la plus
fertile qu'il ait passée: mais la
moisson des trois ou quatre an-
nées precedentes n'avoit pas été
mauvaise. On me disoit l'autre
jour, qu'un certain M. Coque-
lin a écrit à Paris contre luy d'u-
ne maniere si outrageante, qu'il
a bien montré que pour donner
de bons coups de fouët aux gens,
il n'est pas besoin d'être nouveau
forti d'une extase prophetique,
comme M. J. l'étoit quand il en
donna un en passant au P. Si-
mon. Savez-vous ce que c'est?

AG. Non: mais si vous m'a-
viez

qu'il
peur
out à
ves,
les
esse
elon
di-
que
lle se
inci-
emis
fai-
tou-
roit
e du
par
ou
rez
ou-
sur-
des
for-
om
ivina
itate



viez demandé des nouvelles d'un
Ecrit de M. Pellisson contre nô-
tre Heros, j'aurois pû vous en
donner.

PH. Vous parlez sans doute
des Chimeres de M. Jurieu. Je
n'ay besoin de personne pour sa-
voir que c'est un livre d'autant
plus choquant & defolant qu'on
y affecte beaucoup de modera-
tion. Je l'ay lû avec un mortel
chagrin, tant il me sembloit que
le nouveau Commentaire sur
l'Apocalypse y est tourné en ri-
dicule.

AG. Quand ce sont des Pa-
pistes qui maltraitent M. Jurieu,
je ne m'en chagrine pas: mais ce
qui m'a percé le cœur, c'est de
voir que M. Poiret n'a pas imité
la patience de tant d'autres qui
avoient esté foudroyez avant
luy. Vous savez que c'est un
homme de la plus haute spiri-
tualité, vivant comme un Ana-

cho-

chorete, detaché des sens & de la matiere, Theologien fort mystique, & qui dès ce monde s'eleve le plus qu'il peut au dessus de la voye purgative pour marcher dans l'illuminative, & dans l'Unitive. Il est fâcheux qu'un tel homme qui n'a point renoncé au caractere de Ministre, quoy qu'il n'en fasse point les fonctions, n'estime pas M. Jurieu, & n'en dise pas du bien; & qu'il apelle ses Lettres Pastorales, *des * saintes babioles*: plus fâcheux encore, qu'en luy repliquant il l'ait traité de calomniateur & qu'il l'ait même raillé.

PH. Ah, que me dites-vous là! M. Jurieu raille par M. Poiret? A quel propos, je vous prie?

AG. M. Jurieu s'étoit avisé de traiter de Visionnaire la Demoiselle Bourignon, & de dire que

* Poiret, Rep. à la Critiq. de M. Jurieu p. 131.

que M. Poiret s'étoit jetté entre les bras de cette femme. On luy repondit que cette expression estoit burlesque, & indigne de la gravité d'un vieux Theologien qui fait profession d'écrire des Traitez de Devotion: qu'on ne s'estonneroit pas qu'un autre que M. J. accusast Madle. Bourignon de debiter mille visions paradoxes & mille songes creux; mais que luy, luy qui fait bien qu'il passe par tout pour un des plus grands Visionnaires de l'Europe, ose faire à d'autres ces sortes de reproches, c'est comme le Charbonnier qui appelloit le Meünier, noir. On le fit souvenir du tems * qu'il se glorifioit, que le Calvinisme a du mépris pour les visions, & de l'horreur pour toutes les revelations modernes: de sorte, disoit il, qu'il nous suffit que quelqu'un nous vienne parler de ses visions; quelque sage & saint qu'il soit d'ailleurs, nous luy conseillons de se faire

* Reponse à Maimb, 1. part, Ch, 6,

re purger & saigner, & de consulter ses
Medecins.

PH. Ne m'en dites pas davan-
tage : je comprends assez que M.
Poiret mit cruellement M. Ju-
rieu aux prises avec luy même,
en luy citant les eloges qu'il a
donnez aux visions & aux reve-
lations de Christina Poniatovia,
de Cotterus & de Drabicius : à
quoy on peut ajouter les Pastro-
rales sur la Bergere de Cret, &
sur les petits Prophetes du Dau-
phiné.

AG. Je ne suis pas aussi cho-
qué des railleries de M. Poiret,
que de l'accusation de calomnie
qu'il intente à M. Jurieu ; car un
tel reproche venant d'un hom-
me qui vit en odeur de sainteté
est de consequence, & on ne
peut pas le faire d'un air plus af-
feuré qu'il le fait. *A qui pense t-il
persuader, dit-il en parlant de cet
Homme de Dieu, qu'on le doive
croire,*

croire, lors qu'il fait profession de faire les portraits de ceux qu'il prend pour objets de sa passion ? Ignore-t-il que toute la terre ne sache qu'il n'y a personne à l'abri de ses medisances ; & a-t-il oublié combien de fois on luy a reproché publiquement d'avoir imputé cent faussetés de fait à ceux qu'il entreprend ? On sait si bien ce que vaut son temoignage en ces sortes de reproches, qu'il ne seroit pas necessaire d'en faire voir la valeur par quantité de semblables faussetés qu'il impute à *Mad^e. Bourignon*. Mais parce qu'il ne sera pas mauvais pour plusieurs raisons que l'on connoisse toujours mieux l'esprit de *M. Jurieu*, qui est si empresse à faire connoître les esprits des autres, & qu'en voici une occasion qui n'y contribuera pas peu, je suis d'avis de ne la pas laisser echapper. Là-dessus il se met à le convaincre de plusieurs calomnies, à ce qu'il pretend.

PH. M. Jurieu n'a-t-il pas fait voir

voir à Monfr. Poiret qu'il n'a-
voit rien avancé contre luy qui
ne fust vrai.

AG. Non, de peur sans dou-
te que le public ne lui fist un
crime d'employer son precieux
tems à ces sortes de Repliques.
Je vous avoüe que si j'osois
critiquer quelque chose dans la
conduite de ce grand Serviteur
de Dieu, ce seroit qu'il a trop
négligé de repondre à ceux qui
ont prétendu l'avoir convaincu
de faux. Il me semble qu'il au-
roit du être sensible à cela, sur-
tout puis qu'il a pû remarquer
qu'ayant eu des ennemis dans
toutes sortes de Communions,
ils se sont tous accordés à l'accu-
ser d'être un menteur & un ca-
lomniateur.

PH. Cette conformité d'ac-
cusations m'a fait quelque pei-
ne. J'aurois voulu qu'il eût pos-
sédé tous les avantages que doit
avoir

avoir un Pasteur de l'Evangile. Or jamais homme n'a eu moins que lui ce que S. Paul exige de l'Evêque, c'est qu'il ait bon témoignage de ceux qui sont de dehors. Quel chagrin n'est-ce pas pour tous les fidelles, qu'on dise hautement à Paris que M. Jurieu décrié comme il est jusques parmi ceux de son parti, sur tout depuis ses nouvelles Propheties, N'EST PROPRE QU'A FAIRE DOUTER DES CHOSES MEME LES PLUS VRAYES QU'IL POURROIT AVANCER?

AG. Au moins luy rend-on bon temoignage du coté de la science.

PH. Non pas tant que vous croyez. Il parut en 1687. une Lettre sous le nom de quelques nouveaux Convertis de France, qui donnent avis à M. Jurieu que les Papistes croyent que ses Lettres Pastorales ne peuvent servir qu'à enté-

ter.

ter les femmes & les ignorans, & qu'on y voit des preuves evidentes d'une ignorance profonde dans l'Histoire Ecclesiastique. J'ai leu dans une Critique des mêmes Lettres Pastorales, que ce qui passe toute imagination, c'est que M. Jurieu ait la hardiesse d'entrer dans l'examen de l'Antiquité Chrétienne en la connoissant si mal, puis qu'il est evident qu'il n'apporte sur cela que des lumieres tres-mediocres, qu'il n'a là dessus qu'une science vulgaire, & qu'il ne debite à ses fidelles que le jargon le plus commun de ses chaires, avec quoi luy & ses Confreres etourdissent leurs auditeurs par la repetition eternelle de quelques passages tronqués des anciens Peres, qu'on a ramassés dans les landes & parmi les broussailles des Controversistes.

PH. Nous n'avons rien dit de la dureté qu'on a eüe pour les deux Deputez de nos freres d'Angleterre, qui n'ont pü être admis au Synode.

AG.

gile.
oins
e de
n te-
hors.
pour
hau-
rieu
ceux
nou-
PRE
DES
RA-
AN-
l-on
e la
ous
une
ques
ce,
que
ttres
nté-
ter.

AG. Ne m'en parlez pas: je ne puis y songer que la larme à l'œil. Que de frais, & que de demarches inutiles, après s'en être promis tant de merveilles!

On m'a dit qu'il y a des endroits dans les livres de M. J. qu'on ne pourra s'empêcher de condamner, quelque ménagement qu'on veuille garder pour sa reputation. Dieu luy fasse la grace de se soumettre humblement & saintement à la censure de ses Superieurs, & de ne s'aviser pas de decrier les Synodes Wallons, comme il a decrié ceux de France dans l'Esprit de * M. Arnaud, où il a dit, qu'ils étoient composés pour la pluspart de jeunes gens indiscrets, de faux freres, d'An-ciens qui souvent ont des interests mondains qui leur sont beaucoup plus chers que les interests de la Religion.

AG. A-t-il dit cela en gene-
ral

ral de tous les Synodes de France ?

PH. C'est comme s'il l'avoit dit de tous, puis qu'il s'est fervi de cet argument pour refuter le Prêtre Soulier touchant le prétendu Acte du Synode de la Bassé Guyenne: car dans quelque autre Synode que Soulier eust prétendu que cet Acte eust esté dressé, M. J. luy eust opposé la même raison; & il se fâcheroit fort, si quelqu'un osoit l'accuser d'avoir appuyé son argument sur quelque chose de particulier au Synode de la Bassé Guyenne.

AG. Il se fait tard, je vais vous quitter, il faut que je parle à M. *** avant qu'il se mette à table.

PH. Quoi, nous nous quitterions sans dissiper par quelque reflexion agreable le nuage que les matieres fâcheuses dont nous venons de parler ont excitée dans nôtre esprit. Je m'y oppose: par-

parlons un peu de l'Avis aux
Refugiés ; dedommageons là
notre zélé Denonciateur. Ayez
au moins la patience d'écouter
comme quoi je confondis mon
Cabaliste sur ce sujet.

AG. Abregés le plus que vous
pourrés , nous y reviendrons un
autre jours s'il est nécessaire.

PH. Je lui fis avoüer que de
quelque côté que M. B. se tour-
ne , il ne fauroit nous echaper.
Car comme nous avons tiré une
preuve contre lui , de la colere
qui a paru dans son stile , nous
en eussions tiré une autre de sa
moderation , puis que s'il s'etoit
servi d'un stile respectueux pour
M. J. nous en eussions inferé
qu'il le menageoit , afin de le por-
ter à ne pas pousser l'affaire. Si
M: Bayle n'eust rien repondu ,
ou s'il se fust contenté d'une sim-
ple negative , nous eussions pris
cela pour une marque de crime ,
com-

comme nous prenons aujourd'hui pour une telle marque l'Escrit qu'il a publié. S'il eust dit beaucoup de mal de l'Avis aux Refugiez, nous eussions pris cette conduite pour une affectation suspecte. Trop de precaution est une ruse, eussions-nous dit cent fois le jour. Mais parce qu'il ne s'est point dechainé contre ce libelle, nous pretendons qu'il en faut conclurre, qu'une tendresse paternelle luy a inspiré ce menagement. Si l'edition de Paris n'eust donné aucune prise à M. Jurieu, nous en eussions tiré une preuve convaincante des grandes liaisons de M. B. avec la Cour de France, & du soin extreme qu'on y prend d'empêcher qu'il ne nous soit suspect. Quand nous avons vû que cette edition a été tellement conduite, qu'il faut ou qu'elle n'ait jamais eu aucun rapport à son affaire,

K

ou

aux
 ns là
 Ayez
 outer
 mon
 vous
 ns un
 e de
 our-
 aper.
 une
 plere
 nous
 de fa
 etoit
 our
 feré
 por-
 Si
 du,
 sim-
 pris
 me,
 om-

ou qu'on ait eu plus d'envie de le
 desservir, que de le servir, nous
 n'avons pas laissé d'en conclurre
 que c'est un mystere qui le re-
 garde. Si l'edition s'acheve, nous
 en conclurons que son credit est
 grand en ce pays-là. Si elle ne
 s'acheve pas, nous dirons nean-
 moins que son grand credit a
 esté cause qu'on l'a commencée.
 S'il ne refute point l'Avis aux
 Refugiez, nous dirons que c'est
 à cause qu'il en est l'Auteur;
 mais s'il le refute, nous dirons
 que ce n'est pas une chose rare
 qu'un Auteur soutienne le pour
 & le contre, & qu'il se critique
 luy-même. L'Auteur des Nou-
 veaux Dialogues des Morts &
 celui de l'égalité des deux sexes
 l'ont bien fait par plaisir il n'y a
 pas bien long-tems, pourquoy
 ne le feroit-on pas pour repouf-
 ser les denonciations de M. Ju-
 rieu. Si M. Bayle ne refute pas
 l'Avis,

l'Av
 defo
 qui
 le m
 cela
 rieu
 penf
 & le
 tes se
 tinu
 Vou
 je al
 vôt
 mor
 publ
 fass
 raiso
 A
 trion
 moir
 à ne
 Pour
 de re
 gran
 de M

l'Avis nous dirons qu'il craint de
desobliger la Cour de France,
qui pourroit nous reveler tout
le mystere : mais s'il le refute, &
cela d'une maniere forte & victo-
rieuse, nous dirons qu'il a dis-
pense secretement de souffler le chaud
& le froid, & de se revetir de tou-
tes sortes de masques, afin de con-
tinuer son Agence en ce pais-cy.

Vous voyez manifestement, dis-
je alors à mon Cabaliste, que
vôtre ami ne nous fera jamais de
mordre de ce qui a esté une fois
publié contre luy, quoi qu'il
fasse & quoi qu'il dise. Vous avez
raison, me repondit-il.

AG. Je vous felicite de vôtre
triomphe. Vous reduisites au
moins une fois vôtre Adversaire
à ne vous contredire point.
Pour moy si j'avois le malheur
de regarder, sans y prendre un
grand interest, la denonciation
de M. J. je trouverois, ce me sem-
ble,

ble, que ses lettres de Paris la renversent. Eust-on arrêté la seconde édition à la 3^e. feuille, si on avoit eu dessein de tirer d'affaire M. Bayle par le moyen de cette édition? Cela est contre toute sorte d'apparence. Mais il est tres-apparent que ceux qui avoient entrepris cette édition sans songer à luy, l'ont discontinuée à cause de luy, c'est à dire afin de fomenter la querelle & le rendre suspect, & de l'exposer de telle sorte à la medifance, qu'on pust se promettre que le degoust lui feroit prendre la resolution de s'en aller à Paris. Or tout cela est incompatible avec le Factum de M. J. Voilà le jugement que je ferois, s'il s'agissoit d'une dispute entre deux Mahometans: mais mon attachement aux interests de M. J. me donne d'autres lumieres, & je dis comme vous, que les Cabalistes

listes feront & diront ce qu'il leur
plaira, ils ne me feront jamais
changer d'opinion.

PH. Ces Messieurs sont plai-
sans avec leur esprit Philosophe :
ils veulent demeurer dans la pro-
fession extérieure d'une Reli-
gion, & s'opposer néanmoins
aux maximes des plus zelés de
leurs freres. Cela ne leur reüssi-
ra point. Qu'ils se souviennent
que le Grand Erasme, en com-
paraison duquel ils ne sont que
de petits Classiques, a esté de-
chiré par toutes sortes de medi-
sances, & traité de Libertin,
de profane, de Pyrrhonien, d'im-
pie, d'Athée, parce que d'un
costé il vouloit écrire fort libre-
ment contre les abus de l'Eglise
Romaine, & condamner de l'au-
tre la maniere dont Luther les
reformoit. Si Erasme qui com-
posoit tant de livres, où l'on
voyoit une si solide pieté, & une

ris la
té la
uille,
tirer
oyen
con-
ence.
que
cette
nt dis-
c'est à
erelle
l'ex-
difan-
e que
dre la
Paris.
atible
oilà le
il s'a-
deux
atta-
M. J.
s, &
Caba-
listes

morale si Evangelique, étoit
 neanmoins accablé de tous costez
 par des libelles fatyriques, com-
 me un homme sans Religion,
 des gens si au deffous de luy, &
 qui ne font pas des livres pieux,
 n'ont-ils pas bonne grace de se
 plaindre d'être traittés comme
 luy? Ils feront mieux de s'en
 moquer, en considerant la gloire
 dont le nom d'Erasme brille par
 tout le monde, & principale-
 ment dans la ville de Rotterdam
 sa patrie, malgré les medifances
 qu'il eut à essuier pendant qu'il
 vecut.

F I N.



Page
 4. de
 à nou
 avoir
 5. d'
 fenfer
 l. vous
 p. 60.
 cense
 ajoute
 fie. p
 bas de
 Latine
 mener
 p. 108
 p. 117
 l. 17.
 ligne
 127. l
 l. 1. M
 surper
 connu
 le. p.
 la pag
 ptis.
 l. 10.
 le. p.
 vincib
 noit.
 14. fo
 l. aya

ERRATA.

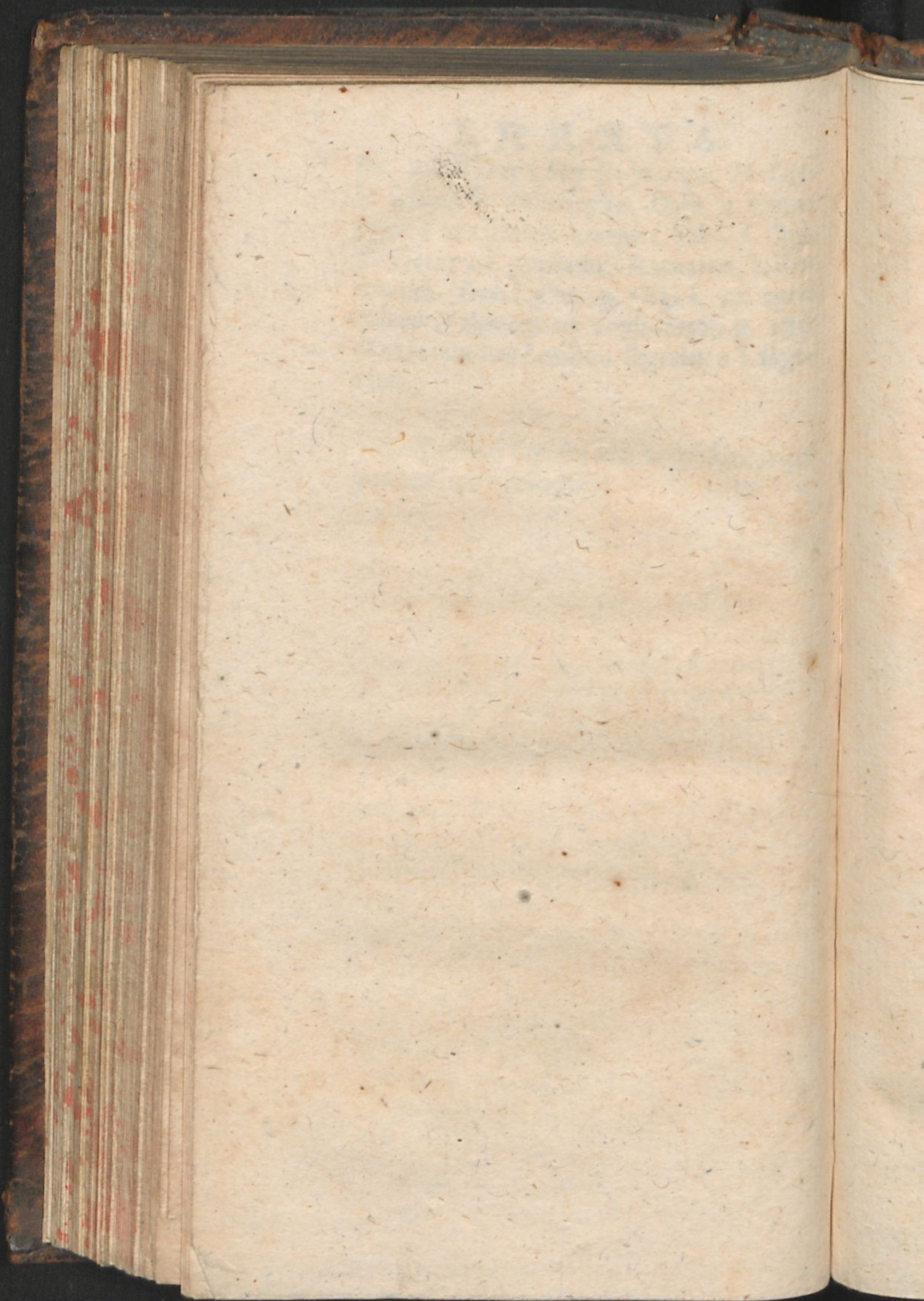
Pag. 4. ligne 16. on, lisez ou. p. 9. l. 4. demande, l. demanda. p. 10. l. 17. à nous, l. nous. p. 22. l. 22. eu avoir, l. avoir eu. p. 28. l. 3. des, l. de. p. 41. l. 5. d'offensers nôtre prochain ? l. d'offenser nôtre prochain. p. 48. l. 19. vous, l. vous. p. 56. l. 13. deregle, l. dereglee. p. 60. l. 18. laiffie, l. laiffé. p. 73. l. dern. cense, l. censé. p. 85. l. 13. après ou, ajoutez ils ont. p. 9. l. 16. jalou, l. jaloufie. p. 100. l. 15. fraîche, l. fraîche. Au bas de la même page à la fin de la citation Latine, au lieu de mugis, deliraret, nemenem, l. magis deliraret, neminem. p. 108. l. 9. connoiffions, l. connoiffons. p. 117. l. 14. Soiffions, l. Soiffons. p. 120. l. 17. le mot étendue se doit mettre à la ligne suivante après celui de Cabale. p. 127. l. 1. c'est que, l. c'est ce que. p. 130. l. 1. Ministe, l. Ministre. p. 133. l. 20. surpendit. l. suspendit. p. 136. l. 21. inconnus, l. inconnus. p. 145. l. 3. de, l. le. p. 155. à la seconde citation au bas de la page, ôtez la virgule qui est après scriptis. p. 157. l. 23. vou, l. vous. p. 158. l. 10. vous, l. vois. p. 163. l. 21. la, l. le. p. 167. l. 15. nvinciblement, l. invinciblement. p. 168. l. 6. retenot, l. retenoit. p. 169. l. 12. fembles, l. semble. l. 14. foix, l. fois. p. 179. l. 23. n'ayant, l. ayant. p. 181. l. 11, il faut lire ainsi.

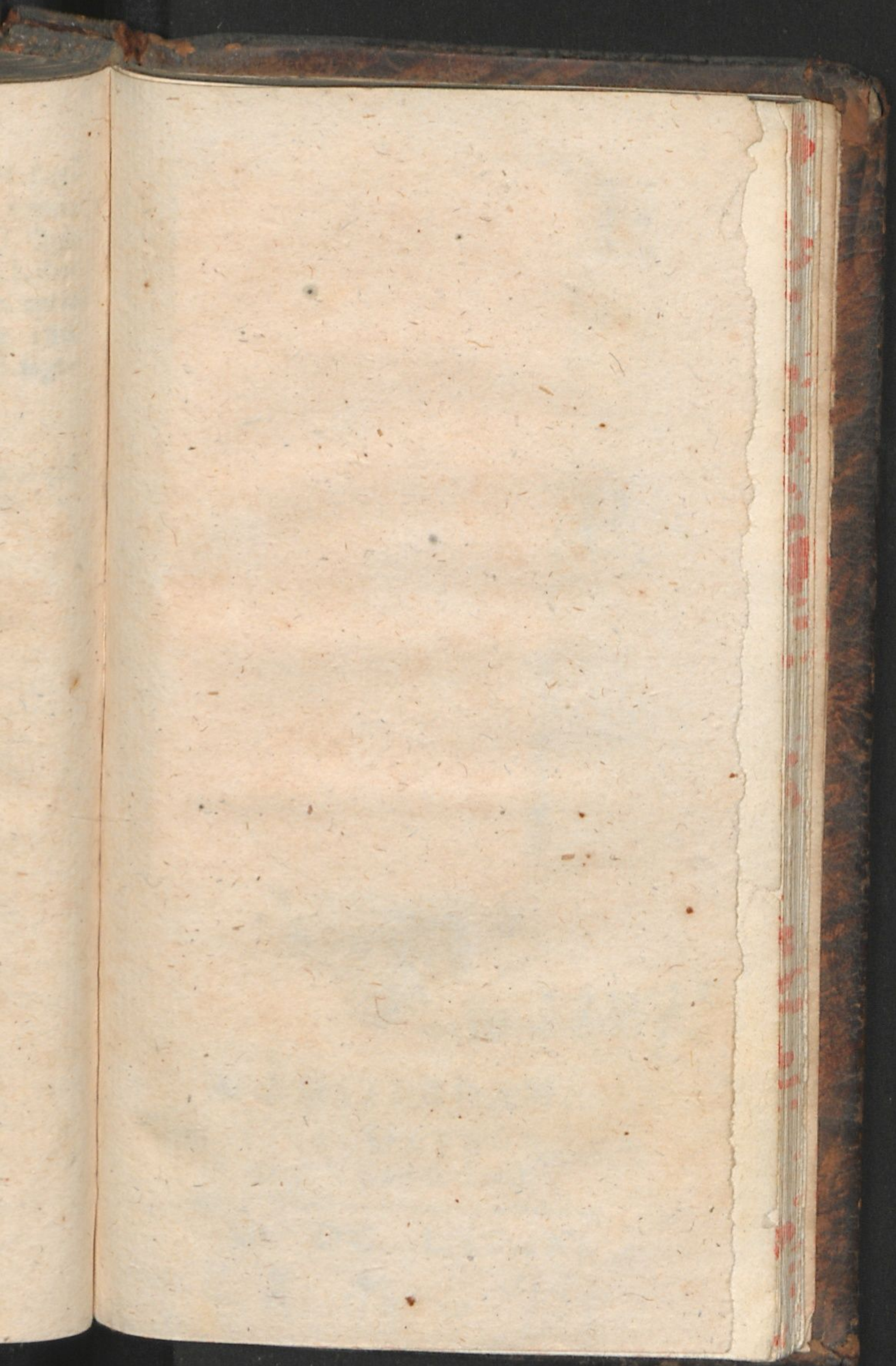
PH.

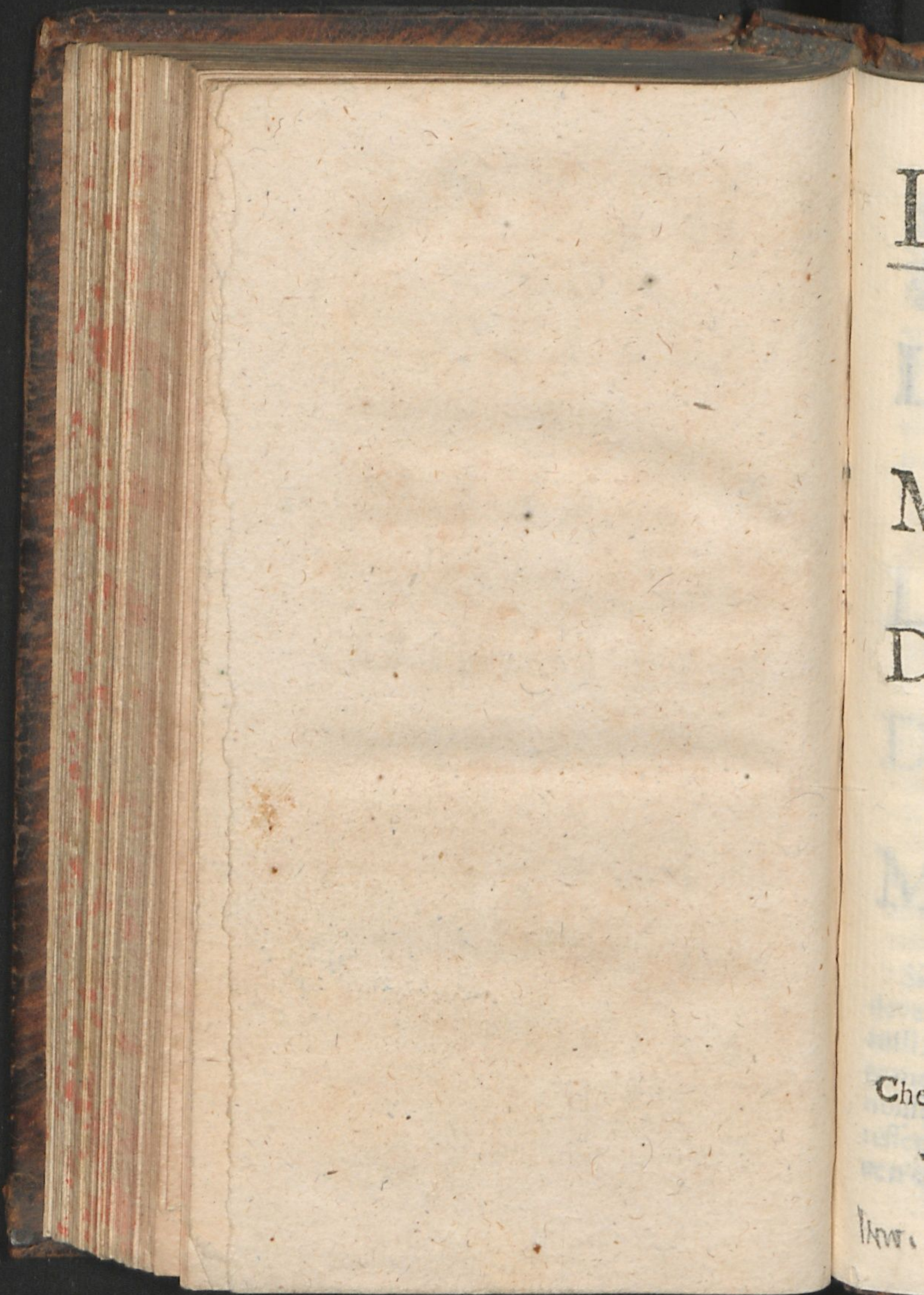
ERRATA.

PH. Est-il vray, luy dis-je, que M Bayle faisant le Philosophe. Dans la même page à la citation Latine, Sui, l. Qui. parviatur, l. puniatur. Romaine, l. Romaines. five. l. pire. p. 183. l. 10. apres colere, ajoutez ne confideroit. p. 186. dans la citation Latine, sagaclor, l. sagacior.

Le Lecteur supléra aux autres fautes qui peuvent estre échapées.







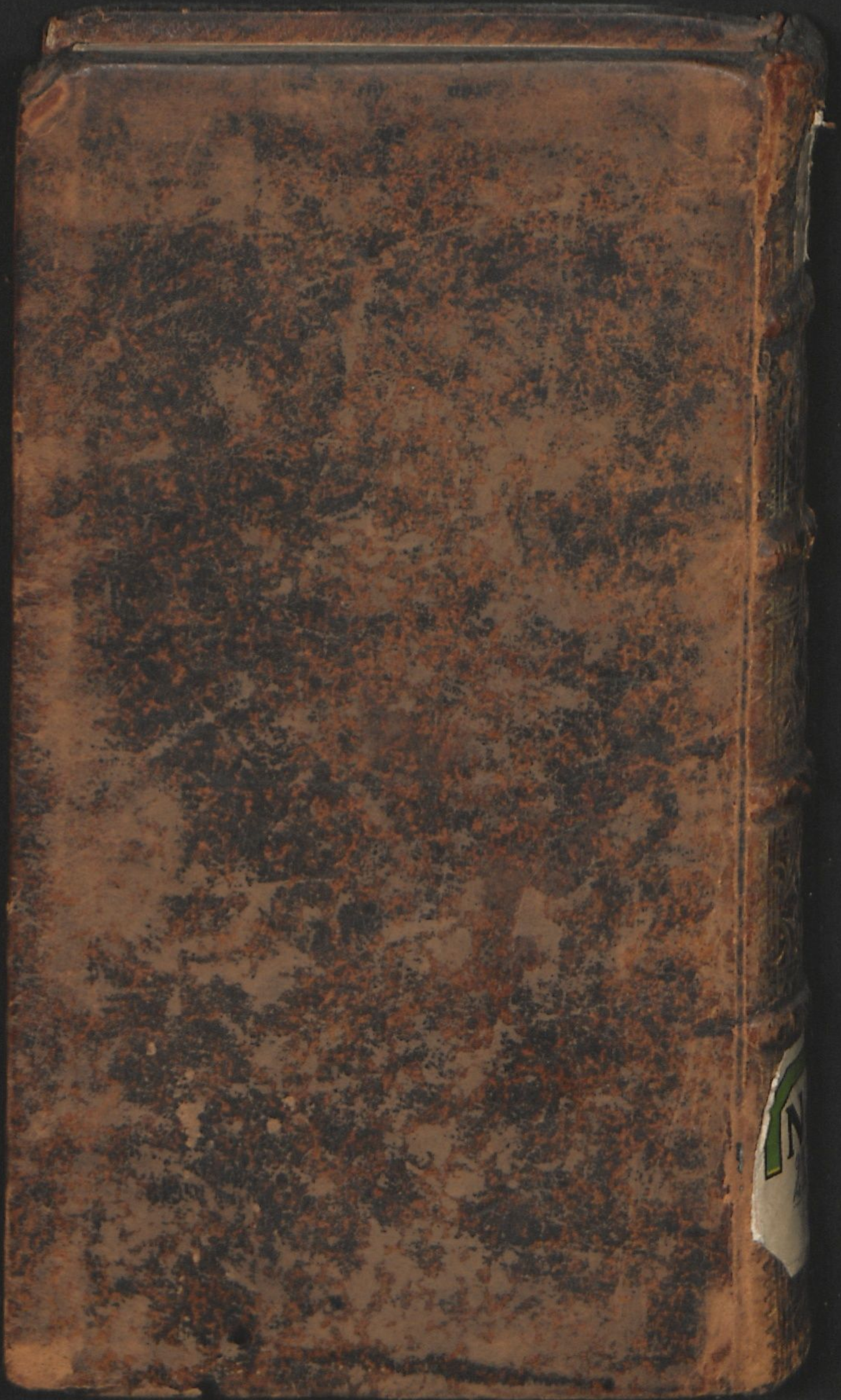
No. 2247^b



ULB Halle 3
005 130 964

A standard 1D barcode is located below the text on the white library label.

VDMA





ENTRETIENS

SUR

*Le grand Scandale causé par
un Livre intitulé,*

LA CABALE

CHIMÉRIQUE.



A COLOGNE,

Chez PIERRE MARTEAU,

1691.

G.K. 13. 10813.

